

# Document de référence





## DOCUMENT DE REFERENCE 2010 - 2011

Exercice du 1er avril 2010 au 31 mars 2011



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 27 septembre 2011, conformément à l'article 212-13 de son Règlement Général.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. En application de l'article 28 du Règlement européen (CE) n°809/2004 pris en application de la Directive 2003/71/CE dite Directive « Prospectus », les informations suivantes sont incluses dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés du groupe, le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2010, et le rapport de gestion tels que présentés dans le document de référence déposé le 27 septembre 2010 sous le numéro D. 10-0744 en pages 9 à 31 et 33 à 84 ;
- les comptes consolidés du groupe, le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2009, et le rapport de gestion tels que présentés dans le document de référence déposé le 28 septembre 2009 sous le numéro D. 09-660 en pages 9 à 30 et 32 à 76.

Le Cristallin, 9 rue du Moulin des Bruyères - 92411 Courbevoie Cedex  
Téléphone : + 33 (0)1 47 68 68 68 - Télécopie : + 33 (0)1 47 68 68 69  
[www.overlappgroupe.fr](http://www.overlappgroupe.fr)

# Sommaire

I. Personne responsable.....	4
II. Renseignements de caractère général concernant OVERLAP Groupe et son capital.....	6
III. Rapport de gestion .....	9
IV. La gouvernance d'OVERLAP Groupe .....	34
V. Comptes consolidés d'OVERLAP Groupe au 31 mars 2011 .....	35
VI. Informations complémentaires.....	86
VII. Autres informations sur la situation patrimoniale, comptable et financière de l'entreprise ...	95
VIII. Annexes .....	102

# I. Personne responsable

## 1. Responsable du document de référence

Monsieur Georges HOROKS, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général.

## 2. Attestation du responsable du document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence, ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet du rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés au 31 mars 2011, figurant page 35 à 37, qui contient les observations suivantes :

- Sur le point suivant exposé dans les notes 5. Gestion du risque financier – risque de liquidité, 9.12.c Emprunts et endettement financier net et 10.b Instruments financiers – risque de liquidité de l'annexe qui font état du non respect de covenants et expose le maintien en passif court terme au 31 mars 2011 de l'intégralité des emprunts concernés et le risque de liquidité associé.
- Sur le point suivant exposé dans la note 7. Acquisitions et cessions de filiales qui fait état de la présentation conformément à la norme IFRS 5, des activités en cours de cession ou destinées à être cédées au 31 mars 2011.

Les comptes consolidés au 31 mars 2010 ont également fait l'objet du rapport des contrôleurs légaux figurant page 33 à 35 du document de référence 2009-2010, déposé le 27 septembre 2010 sous le numéro de dépôt D. 10-0744 et contenant les observations suivantes :

- Sur les notes 5 « Gestion du risque financier – risque de liquidité, 9.12 Emprunts et endettement financier net et 10(b) Instruments financiers – risque de liquidité » de l'annexe qui font état du non respect de covenants et exposent le maintien en dettes courantes au 31 mars 2010 de l'intégralité des emprunts concernés et le risque de liquidité associé.
- Sur la note 7 « Acquisitions et cessions de filiales » qui fait état de la présentation conformément à la norme IFRS 5, des activités en cours de cession ou destinées à être cédées au 31 mars 2010.

Les comptes consolidés au 31 mars 2009 ont également fait l'objet du rapport des contrôleurs légaux figurant page 32 à 34 du document de référence 2008-2009, déposé le 28 septembre 2009 sous le numéro de dépôt D. 09-660 et contenant les observations suivantes :

- Sur la note 1 « Entité présentant les états financiers » de l'annexe qui expose les impacts sur la comparabilité des comptes avec l'exercice précédent au cours duquel a eu lieu le rapprochement entre OVERLAP Groupe et IB Group,
- Sur les notes 5 « Gestion du risque financier – risque de liquidité, 9.12 Emprunts et endettement financier net et 10(b) Instruments financiers – risque de liquidité » de l'annexe qui font état du non respect de covenants et exposent le reclassement en dettes courantes au 31 mars 2009 de l'intégralité des emprunts concernés et le risque de liquidité associé.

Fait à Courbevoie, le 27 septembre 2011,

Le Président et Directeur Général  
Georges HOROKS

### 3. Contrôleurs légaux des comptes

#### Commissaires aux Comptes titulaires

Audit & Diagnostic  
Représenté par Monsieur Didier MICHEL  
14, rue Clapeyron – 75008 PARIS  
Nommé le 22 novembre 2007  
Mandat en cours expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 mars 2013

DELOITTE & Associés  
Représenté par Monsieur Laurent ODOBEZ  
185, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly sur Seine  
Nommé le 24 septembre 2004, renouvelé le 30 septembre 2010  
Mandat en cours expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 mars 2016

VACHON & Associés  
Représenté par Monsieur Bertrand VACHON  
54, rue de Clichy, 75009 Paris  
Nommé le 21 septembre 2006  
Mandat en cours expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 mars 2012

#### Commissaires aux Comptes suppléants

Monsieur Benoît GILLET  
21, rue d'Artois, 75106 Paris  
Nommé le 22 novembre 2007  
Mandat en cours expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 mars 2013

BEAS  
7-9, Villa Houssay, 92200 Neuilly sur Seine  
Nommé le 24 septembre 2004, renouvelé le 30 septembre 2010  
Mandat en cours expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 mars 2016

EAC  
Représenté par Monsieur Stéphane VERDICK  
21, rue Weber, 75116 Paris  
Nommé le 21 septembre 2006  
Mandat en cours expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 mars 2012

## II. Renseignements de caractère général concernant OVERLAP Groupe et son capital

### 1. Informations juridiques

- Raison Sociale : OVERLAP Groupe
- Forme juridique : S.A. à Conseil d'Administration de droit français soumise aux dispositions du Code de commerce et du décret n°67-2369 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales
- Siège social : Le Cristallin,  
9, rue du Moulin des Bruyères,  
92411 Courbevoie Cedex  
Tel : 01.47.68.68.68 - Fax : 01.47.68.68.69  
Site Web : <http://www.overlapgroupe.fr>
- Date de création : 4 mars 1999 pour une durée de 99 ans
- Nationalité : Française
- Capital social au 31 mars 2011 : 4 507 680 €
- Nombre de titres : 3 756 400 actions d'une valeur nominale de 1,20 €
- Exercice social : du 1er avril au 31 mars
- Cotation : Euronext Paris - Compartiment C
- Code ISIN : FR0010759530  
Mnémonique : OVG  
Secteur : Informatique  
Devise de négociation : EUR
- Consultation des documents juridiques au siège de la société : le document de référence peut-être consulté au siège de la société et sur son site internet.
- Objet social (article 3 des statuts)

OVERLAP Groupe a pour objet, en France et dans tous pays «la prise de participations sous quelque forme qu'elles soient, dans toute société ou entité juridique, la gestion des dites participations, la prestation de services dans le cadre de celles-ci, ainsi que l'accomplissement de toutes opérations, civiles ou commerciales, liées à l'objet social de ces participations, et plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, publicitaires ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement au dit objet ou susceptibles d'en faciliter le développement, le tout tant pour elle-même que pour le compte de tiers ou en participation sous quelque forme que ce soit, notamment par voie de création de sociétés, de souscriptions, de commandites, de fusion ou absorption, d'avances, d'achats ou de ventes de titres et droits sociaux, de cession ou location de tout ou partie de ses biens et droits mobiliers et immobiliers ou par tout autre mode.»

### 2. Histoire et évolution du Groupe

Création d'OVERLAP Concept en juillet 1992, société de services et de distribution de matériels informatiques.

De 1992 à 1996, développement de l'activité micro-informatique IBM.

#### ▪ Evolution jusqu'en 1999

##### 1996 :

Lancement de l'activité mainframe IBM S/390. IBM décide de commercialiser une partie de ces serveurs à travers un réseau de partenaires commerciaux. Choisi parmi les tous premiers d'entre eux, OVERLAP CONCEPT devient "agent IBM" pour les logiciels et serveurs S/390.

OVERLAP recrute ses premiers experts du monde S/390 pour en assurer la distribution.

##### 1999 :

Rachat de la majorité des actions d'OVERLAP Concept par OVERLAP Finance, société holding créée à cette occasion, et dont le principal actionnaire est Georges HOROKS.

Début du développement d'une stratégie de valeur ajoutée autour des mainframes.

#### ▪ Evolution de 2000 à 2003

##### 2000 :

Lancement d'une activité de stockage en environnement ouvert.

##### 2001 :

OVERLAP devient le premier partenaire commercial d'IBM France pour les mainframes System z (ex S/390), et lance la commercialisation des plates-formes Unix «Power System» de la gamme des serveurs d'IBM.

OVERLAP développe son pôle de services en faisant l'acquisition d'ADVANTELL CONSEIL, société spécialisée dans les services liés aux infrastructures (Production et Système).

##### 2002 :

Ouverture d'un centre de démonstration et d'intégration. OVERLAP se transforme de plus en plus en intégrateur. Il investit fortement dans l'activité Réseaux et développe de nouvelles activités, toujours liées aux infrastructures haut de gamme.

### 2003 :

Filialisation de l'activité Réseaux au sein d'OVERLAP RESEAUX avec l'intégration d'ORDALYS, société nouvellement acquise.

Cession de l'activité de micro-informatique (OVERLAP DISTRIBUTION) à MOTILOGIE.

### ▪ Evolution de 2004 à 2006

### 2004 :

Acquisition par ADVANTEL CONSEIL de la société JEEVES FRANCE et création d'un centre de formation au sein d'ADVANTEL CONSEIL.

Rachat par OVERLAP RESEAUX des fonds de commerce de e-TECHNOLOGIE et de VIRTUAL COMPUTER (fonds de commerce à l'origine de l'activité des Services Managés du groupe).

### 2005 :

Ouverture d'une agence ADVANTEL CONSEIL à Bordeaux. Création de la société ADITU dont l'objet social est la conception, la réalisation et l'exploitation d'une plate forme mutualisée de services numériques, dans le cadre d'une délégation de services publics, en partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignation. Cette société est basée dans le pays basque, sur la technopole d'Izarbel.

Rachat du fonds de commerce d'HEXALIS. OVERLAP se dote d'une réelle couverture nationale grâce à des agences implantées à Lille, Nancy, Strasbourg, Lyon et Toulouse, et peut ainsi accélérer son développement sur le marché des PME de grandes tailles.

Le 25 novembre 2005 : introduction en bourse sur le marché Alternext. OVERLAP Finance prend la dénomination d'OVERLAP Groupe.

### 2006 :

OVERLAP acquiert la société de services SYSLAB et devient un des leaders français des prestations de service pour les mainframes.

OVERLAP développe son pôle infogérance en acquérant la société EXTERINFO, société de service spécialisée dans l'infogérance en environnement IBM AS/400.

### ▪ Evolution de 2007 à 2011

### 2007 :

OVERLAP acquiert 51% du capital de la société de financement DIGILEASE.

ADVANTEL et SYSLAB fusionnent pour donner naissance à OVELIA.

Renforcement de l'activité d'intégration de réseaux, par l'acquisition de la société TREES RESEAUX.

Sous l'impulsion de leurs dirigeants communs, les sociétés holding OVERLAP Groupe et IB Group fusionnent. Au terme de cette opération, les actionnaires d'OVERLAP Groupe prennent le contrôle d'IB Group.

### 2008 :

Regroupement des offres d'infrastructures systèmes et réseaux par transmission universelle de patrimoine, des sociétés Hexalis Groupe OVERLAP et MIBS Infrastructures et Services au profit de la société OVESYS Groupe OVERLAP (anciennement OVERLAP SAS), à effet du 1er avril 2008.

Tout en restant le premier partenaire d'IBM en France (avec sa Business Unit OVERLAP), OVESYS devient également le premier partenaire valeur d'HP avec la BU Mibs, et l'un des premiers partenaires de SUN avec la BU Hexalis.

Fusion par transmission universelle de patrimoine de la société OVERLAP Réseaux par la société OVELIA à effet du 1er janvier 2009.

Le 29 décembre 2008, émission d'un emprunt-obligataire de type OBSAAR de 12 millions d'euros avec maintien du Droit Préférentiel de souscription.

Première en France, la souscription est ouverte à l'ensemble des salariés du groupe.

### 2009 :

Face à la crise, restructuration de l'activité Services du Groupe, modernisation et extension du « DataCenter » (salle informatique sécurisée) le portant à une surface d'accueil de 600 m<sup>2</sup>.

### 2010 :

OVELIA est cédée le 18 juin à FEEL EUROPE Group pour 5,8 M€. OVELIA était la société de conseil spécialisée en ingénierie de production du groupe et ses activités étaient indépendantes de la commercialisation des infrastructures. Acquisition par EXTERINFO de 30% du capital d'ADITU détenu par la CDC le 7 décembre portant ainsi sa participation à 100%.

### 2011 :

Cession du fond de commerce de DIGILEASE le 13 juillet, l'activité de financement du Groupe, en raison de son caractère devenu non stratégique.

Dissolution de la société Systems & Networks Consulting.

Le 19 juillet, OVERLAP lève 5,2 M€ par emprunt obligataire à taux fixe annuel de 8% pendant 6 ans.

### 3. Informations financières significatives

En date du 21 juillet 2009, OVERLAP Groupe en tant que représentante d'OVESYS, a confié en exclusivité à la société Natixis Pramex International, la mission de l'assister sur la cession de la société MIB Suisse, sa filiale basée à Genève, issue de la fusion fin novembre 2007 avec IB Group. Les négociations avec d'éventuels repreneurs n'ont pas abouti et il a été décidé de conserver la filiale MIB Suisse. Au cours de l'exercice 2010-2011, MIB Suisse a réalisé un chiffre d'affaires de 9,4 M€ en progression de 65%.

En date du 14 mai 2010, la direction d'OVESYS a signé un protocole de cession de la société OVELIA. La vente a été réalisée le 18 juin 2010.

Conformément à la promesse d'achat qui la liait à la Caisse des Dépôts et Consignations, la société EXTERINFO a racheté les parts détenues par la Caisse des Dépôts et Consignations en date de 7 décembre 2010. La société ADITU est depuis détenue à 100% par EXTERINFO.

OVERLAP Groupe a émis le 19 juillet 2011 un emprunt obligataire de 5,2 M€. Cet emprunt à taux fixe annuel de 8% a une durée de 6 ans.

Les fonds levés sont destinés à financer l'accélération de la croissance organique d'OVERLAP Groupe au cours des prochaines années et à lui permettre de saisir des opportunités de croissance externe dans les services à forte récurrence, tels les services managés, l'infogérance ou le cloud computing.

Le 13 juillet 2011, OVERLAP Groupe a cédé le fonds de commerce de sa filiale de financement DIGILEASE à AS LEASE, société spécialisée dans le financement et la gestion des actifs technologiques.

Cette opération s'inscrit dans la politique de recentrage du groupe, initiée depuis deux ans, sur ses activités cœur de métier. En 2010/2011, DIGILEASE a réalisé un chiffre d'affaires de 2,2 M€ en recul de 49% par rapport à 2009/2010. La décision de cession de DIGILEASE ayant été prise au cours de l'exercice 2010-2011, le prix de cession de ce fonds de commerce constitue l'intégralité de la plus-value enregistrée par OVERLAP Groupe et aura un impact positif sur la trésorerie au 1er semestre 2011-2012.

### 4. Présentation du Groupe

OVERLAP Groupe est le premier acteur du marché des infrastructures "haut de gamme", en France.

OVERLAP Groupe se positionne comme un acteur "unique" :

- par son origine (mainframe IBM),
- par son exigence de qualité de service (ITIL, certifications, ...),
- par son esprit d'innovation (OSEO Innovation),
- par son expertise de bout en bout (des serveurs aux réseaux),
- par sa capacité d'engagement.

S'appuyant sur près de 350 collaborateurs, OVERLAP Groupe s'oriente de plus en plus vers une approche solution grâce au développement des Services d'intégration, de support, de conseil et d'infogérance autour des infrastructures haut de gamme.

Fort d'un « DataCenter » (salles informatiques sécurisées) à Courbevoie et d'un autre au pays basque, l'offre d'infogérance couvre l'hébergement, le pilotage de systèmes, l'administration et la télé-exploitation.

Les experts et consultants du Groupe disposent de hauts niveaux de certification et de formation et sont reconnus par les principaux constructeurs et éditeurs de logiciels. En France, le Groupe est le 1er partenaire d'IBM ainsi que de HP « valeur », et identifié comme l'un des premiers partenaires par Cisco, Oracle/SUN, Netapp, Citrix, Symantec, HDS, etc... .

Ainsi, le Groupe délivre à ses clients le meilleur conseil au meilleur niveau pour les aider à choisir et déployer leurs infrastructures informatiques.

Grâce à son capital d'expériences, OVERLAP Groupe est capable de s'engager sur des solutions pour toutes ses lignes de services, en particulier via des contrats forfaitaires. La qualité du service rendu et la satisfaction des clients sont considérés comme des facteurs essentiels au développement des activités du Groupe.

OVERLAP Groupe réalise d'ailleurs régulièrement des enquêtes de satisfaction auprès de ses clients de façon à s'assurer que la qualité de ses offres est en phase avec leurs demandes. Au-delà de cet état d'esprit permanent, OVERLAP Groupe dispose, depuis 2004, d'une charte qualité (cf annexe 5), qui s'applique à l'ensemble des prestations délivrées par les entités du groupe.

Pour permettre à ses clients de tirer le meilleur profit de leur outil informatique, OVERLAP Groupe n'a cessé de chercher des solutions d'optimisation de leurs équipements. Cette recherche d'innovation est reconnue depuis fin 2007 par l'agrément OSEO Innovation (ex-ANVAR). Cet agrément a été renouvelé le 3 mars 2011 pour 3 ans.

## III. Rapport de gestion

### **OVERLAP Groupe**

Société Anonyme  
au capital de 4.507.680 Euros  
Siège social : Le Cristallin, 9 rue du Moulin des Bruyères  
92411 Courbevoie Cedex  
R.C.S. Nanterre B 422 153 361

### **RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 SEPTEMBRE 2011**

**Exercice clos le 31 mars 2011**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale annuelle en application des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales pour vous rendre compte de l'activité d'OVERLAP Groupe SA (ci-après la «Société») et de son Groupe Consolidé, (ci-après le «Groupe»), au cours de l'exercice clos le 31 mars 2011, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation les comptes annuels et les comptes consolidés du groupe constitué par la Société et ses Filiales au cours dudit exercice.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

## 1. Principales activités du Groupe

OVERLAP Groupe est le leader national pour les infrastructures informatiques haut de gamme ; les principales activités et produits du groupe se répartissent de la façon suivante :

### Commercialisation des infrastructures informatiques

OVERLAP Groupe est le principal partenaire en France des deux leaders informatiques mondiaux que sont IBM et HP. Par ailleurs, il développe des partenariats ambitieux avec d'autres acteurs majeurs tels CISCO, ORACLE, MICROSOFT, SYMANTEC, VMWARE, CITRIX, NETAPP, HDS... ou encore avec les acteurs significatifs des réseaux informatiques.

D'une façon générale, ces offres recouvrent les ventes de :

- Serveurs
- Solutions de stockage
- Solutions réseaux et télécoms
- Middleware

### Activités services du groupe

Les activités de services d'OVERLAP Groupe sont centrées sur les infrastructures informatiques.

Elles s'organisent autour de « lignes de services », qui correspondent aux priorités actuelles exprimées par les Directeurs des Systèmes d'Information de ses clients :

- Conseil et Architecture,
- Intégration et déploiement,
- Solution de secours et continuité d'activité,
- Audit,
- Support et maintenance,
- Infogérance.

Ces lignes de services s'appuient aussi sur les partenaires cités plus haut pour proposer des offres permettant de couvrir le cycle de vie complet des infrastructures dans les environnements les plus variés.

Grâce à ces expertises, le groupe considère être bien placé pour bénéficier du développement du marché du cloud computing dans les entreprises.

### Financement

DIGILEASE était notre filiale de financement, et proposait diverses solutions de financement des infrastructures et des services associés, tels que :

- Lease back,
- Crédit Bail,
- Location évolutive,
- Financement global.

La décision de cession de DIGILEASE a été prise au cours de l'exercice 2010-2011, en raison de son caractère devenu non stratégique pour le groupe. Le fonds de commerce de DIGILEASE a été cédé au mois de juillet 2011. La société DIGILEASE a été traitée conformément à la norme IFRS 5 dans les comptes annuels 2010/2011 communiqués le 30 juin 2011.

### Couverture géographique

OVERLAP Groupe dispose d'une couverture territoriale large.

Ainsi, outre sa forte présence en Ile de France, le groupe s'appuie sur 6 « régions » où il réalise environ 30 % de son chiffre d'affaires :

- Le Nord, avec une représentation à Lille,
- L'Est, avec deux représentations à Nancy, Strasbourg
- L'Ouest, avec une représentation à Nantes
- Le Sud-Ouest, avec trois représentations à Toulouse, Bordeaux et Bidart
- Le Sud-Est, avec deux représentations à Lyon et à Marseille
- La Suisse, avec une représentation à Genève

Pour l'exercice 2010-2011, le volume d'activité réalisé par OVERLAP Groupe sur ses différents métiers peut se résumer ainsi :

(en M€)	avril 10 - mars 11	avril 09 - mars 10 *	Variation
Infrastructures	133,6	126,4	+ 6%
Services **	56,5	54,3	+ 4%
	190,1	180,7	+ 5%

\* conformément aux normes IFRS, OVELIA, dont la vente a été conclue le 18 juin 2010, et DIGILEASE, société en cours de cession, sont traités en IFRS 5.

MIB Suisse revient dans le périmètre, les négociations de vente n'ayant pas abouti.

\*\* dont 3 M€ pour les Services non liés à la vente d'infrastructures.

L'effectif se répartit ainsi :

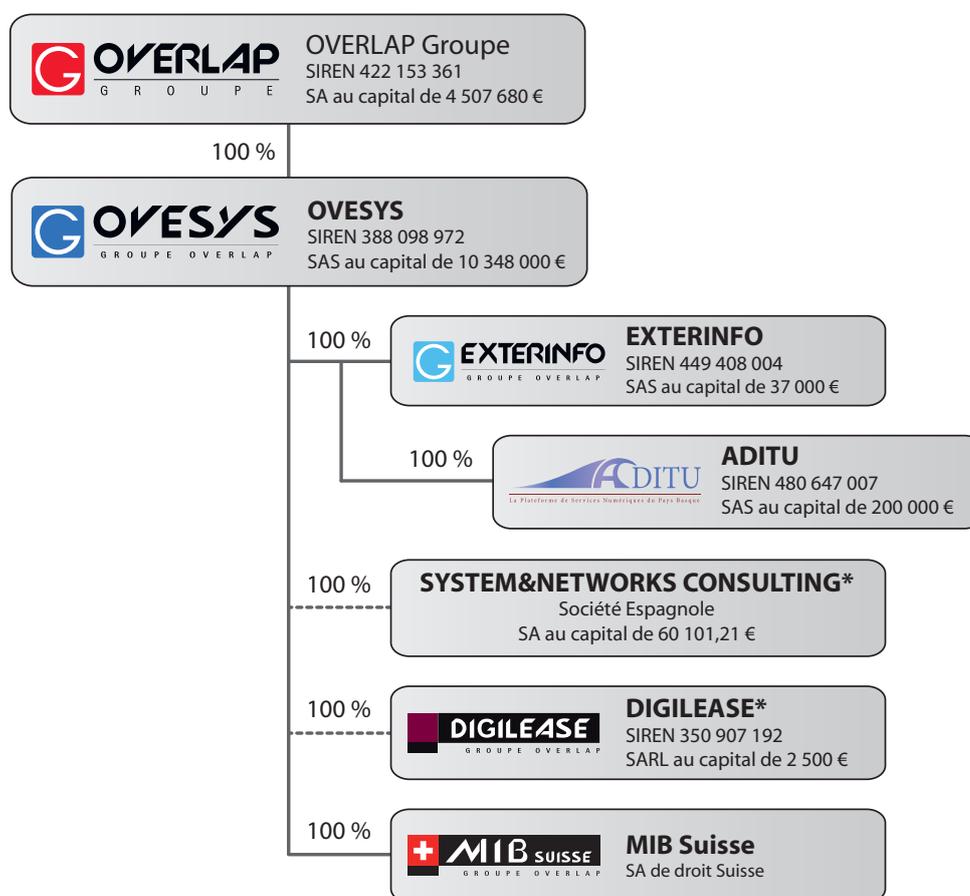
Sociétés	Effectif au 31 mars 11		Effectif au 31 mars 10	
	Cadres	Non cadres	Cadres	Non cadres
Holding	29	18	30	23
Infrastructures	213	51	228	48
Services *	15	23	11	20
Effectif total	257	92	269	91

\* Services non liés à la vente d'infrastructures

## 2. Evolution de la structure juridique du Groupe au cours de l'exercice

Au 31 mars 2011, date de clôture de l'exercice social, la structure juridique du groupe se présente comme suit, du fait des éléments suivants :

- la cession de la filiale OVELIA Groupe OVERLAP, intervenue le 18 juin 2010,
- l'acquisition par EXTERINFO de 30% du capital d'ADITU détenu par la CDC le 7 décembre 2010 portant ainsi sa participation à 100%,
- la réintégration dans le périmètre de la filiale MIB Suisse qui n'a pas été cédée,
- la décision de céder la filiale DIGILEASE avant le 30 septembre 2011
- la dissolution de la société Systems & Networks Consulting.



\* Entités destinées à être cédées (DIGILEASE) et en cours de liquidation (SNC)

En date du 21 juillet 2009, OVERLAP Groupe en tant que représentante d'OVESYS, avait confié en exclusivité à la société Natixis Pramex International, la mission de l'assister sur la cession de la société MIB Suisse. Les négociations avec d'éventuels repreneurs n'ont pas abouti et il a été décidé de conserver la filiale MIB Suisse.

Conformément à la promesse d'achat qui la liait à la Caisse des Dépôts et consignations, la société EXTERINFO a racheté les parts détenues par la Caisse des dépôts et consignations en date du 7 décembre 2010. La société ADITU est depuis détenue à 100% par EXTERINFO.

## 3. Environnement macro-économique et sectoriel

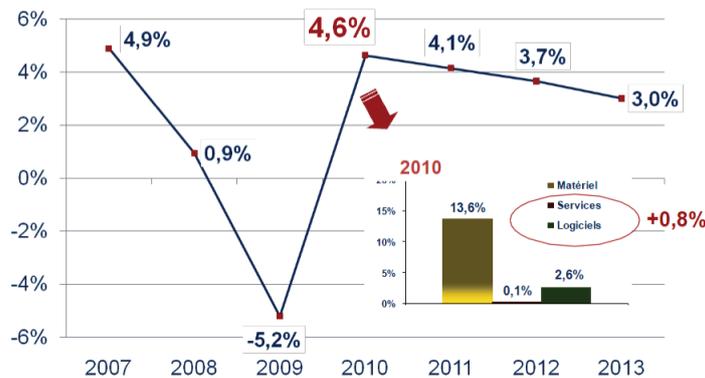
### 3.1. Environnement macro-économique

Le Gartner Group a indiqué que la croissance des dépenses IT mondiales a atteint 5,4% en 2010 à 3.401 milliards de dollars contre 3,9% anticipé (en juillet 2010). De même, Gartner relève sa prévision de croissance pour 2011 à 5,1% (3.600 Md\$) contre +3,5% initialement attendus. Une bonne part de l'écart entre le prévisionnel et le réalisé vient de la dévaluation du dollar par rapport aux autres monnaies, qui a dopé les ventes de produits et services IT.

Les perspectives de croissances restent toutefois faibles dans les économies matures d'Europe et aux Etats-Unis. Ce sont les équipements télécoms qui ont enregistré le plus fort dynamisme en 2010 (+14%), suivi des matériels informatiques (+8,9%). Ces deux segments resteront les plus dynamiques en 2011 mais seront rattrapés par les logiciels (+7,5%).

Ces chiffres indiquent les tendances du marché IT mondial dans sa globalité. Selon les zones géographiques, les segments de marché ont eu des comportements différents. Ainsi, pour la France, le cabinet IDC a publié les chiffres suivants :

**Croissance du marché informatique français (en valeur, 2007 à 2013)**



### 3.2. Environnement sectoriel d'OVERLAP Groupe

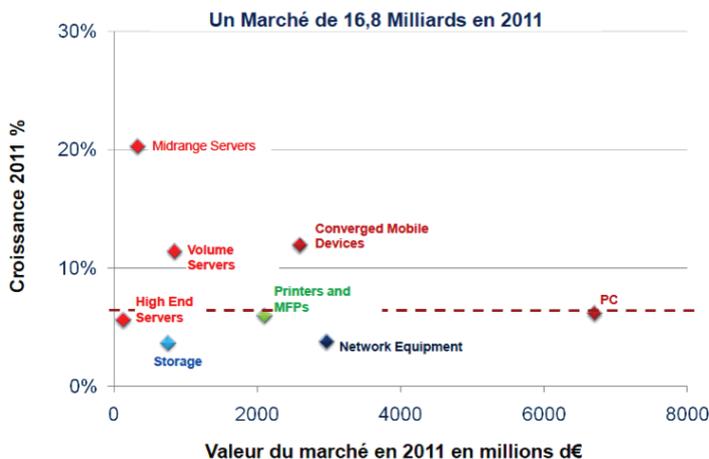
OVERLAP Groupe travaille presque exclusivement sur le marché IT français dans le domaine des infrastructures informatiques et notamment sur deux marchés très liés entre eux :

- Le marché de la vente d'infrastructures
- Le marché des services d'infrastructure

Le marché de la vente d'infrastructures regroupe les ventes de matériels et de logiciels d'infrastructures (Middleware).

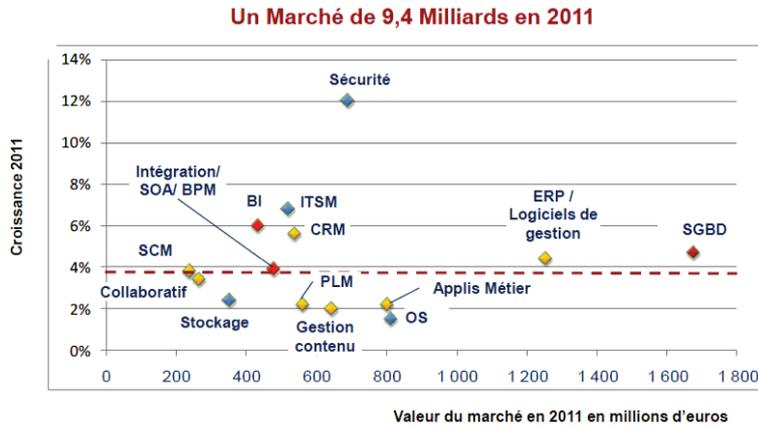
Voici les tendances 2011 selon IDC, que nous analysons suivant 3 axes : les matériels, les logiciels et les services

**Les matériels : Le marché français du matériel : + 6,7% de croissance prévue en 2011**



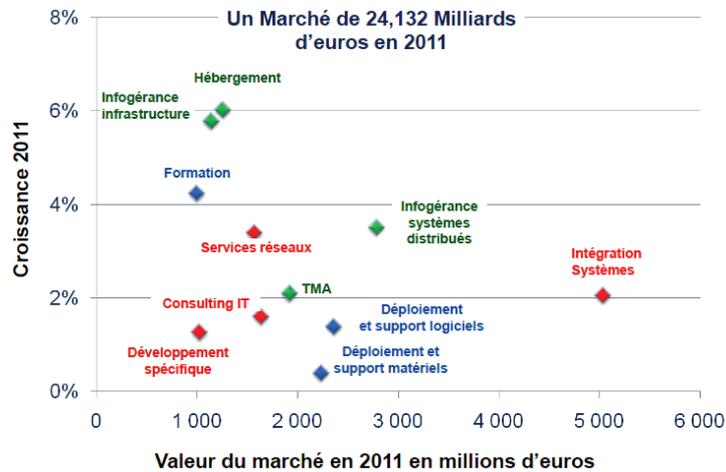
OVERLAP Groupe est positionné principalement sur les marchés des serveurs (High end et Midrange), du stockage et des équipements réseaux.

Les logiciels : 2011 : un resserrement des taux de croissance autour de la moyenne



OVERLAP Groupe est positionné principalement sur les marchés stockage, OS, ITSM, SGBD et Sécurité.

Les services : Le marché des services en croissance de +2,5% en 2011 en France



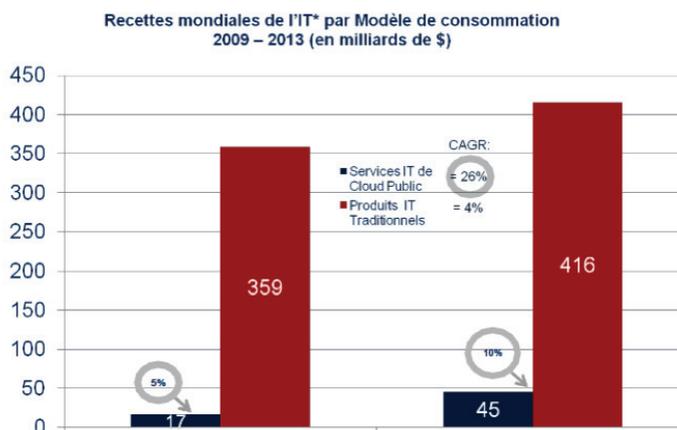
OVERLAP Groupe est positionné sur les marchés de l'hébergement, de l'infogérance d'infrastructures, des services réseaux, du consulting IT, du déploiement et du support matériels, logiciels et de l'intégration de systèmes.

D'une façon générale, le marché des infrastructures en France est en train de se tendre du fait des évolutions technologiques et de ressources contraintes.

Enfin, ajoutons un dernier éclairage.

OVERLAP Groupe adresse tout le cycle de vie des infrastructures informatiques et notamment la virtualisation et l'industrialisation des productions informatiques. Cette expertise le positionne très favorablement pour aborder le marché naissant du cloud computing et notamment les offres d'IaaS (Infrastructure as a Service).

IDC estime que ce marché va doubler entre 2009 et 2013 pour représenter 10% de la dépense IT globale. Prévisions de croissance pour les services IT de Cloud Public



## 4. Evolution des activités du Groupe au cours de l'exercice

### 4.1. Activité du groupe

OVERLAP Groupe enregistre un chiffre d'affaires consolidé de 190,1 millions d'euros, à la clôture de l'exercice 2010/2011 à comparer à 180,7 millions d'euros de chiffre d'affaires réalisé à la clôture précédente et à périmètre comparable, traduisant ainsi une progression de 5,2%.

Les évolutions du périmètre concernent la cession de la filiale OVELIA le 18 juin 2010. Les négociations concernant la cession de l'entité suisse n'ayant pas abouti, la direction du groupe a décidé de mettre un terme à la vente de cette filiale laquelle revient dans le périmètre de consolidation. Enfin, jugeant du caractère non stratégique de sa filiale de financement DIGILEASE, la décision de céder cette filiale a été prise à la fin de l'année civile 2010.

Cette croissance est à peu près conforme à celle du marché selon IDC (+4,6%). Nous avons constaté que ce retour à la croissance du marché reste incertain, avec des variations d'activité assez fortes, selon les mois.

D'une façon plus globale, l'activité d'OVERLAP Groupe a été marquée par un retour à une saisonnalité assez traditionnelle dans son métier d'intégrateur (environ 40% sur le 1er semestre et 60% pour la deuxième moitié de l'année).

Cette saisonnalité a été notamment liée à la disponibilité tardive de la nouvelle gamme de serveurs z d'IBM (Main-frame) dont la contribution s'est avérée globalement décevante.

L'activité stockage est restée soutenue, tandis que les plateformes Unix et les serveurs Wintel sont en croissance significative, notamment pour accompagner les projets de virtualisation.

Les logiciels d'infrastructure (Middleware Oracle, HP, Citrix notamment) ont été en forte progression (+20%) et constituent un potentiel de services associés significatif.

Globalement les services ont aussi cru (+4%) et représentent désormais 30% du chiffre d'affaires global. Cette croissance est surtout constatée pour les services à forte valeur ajoutée (+6%) : Intégration, services de support ou services managés/infogérance d'infrastructures.

Il est à noter que le groupe a réalisé une performance exceptionnelle dans les services d'intégration produits par les consultants salariés du groupe, puisque ce type de service a connu une croissance de chiffre d'affaires de 27% sur l'exercice, avec un effectif quasi-constant. Cette performance s'explique par les améliorations de la productivité et du taux moyen de facturation.

Les perspectives du marché des infrastructures resteront positives en 2011, selon IDC. Par ailleurs, l'émergence du marché du « Cloud Computing » sur lequel OVERLAP Groupe souhaite jouer un rôle important grâce à son expertise reconnue sur les infrastructures haut de gamme et ses investissements dans les Data Centers, pourrait constituer un relai de croissance pour les années à venir.

## 4.2. Répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité

(en M€)	Infrastructures	Services non liés	Consolidé
Ventes d'infrastructures	133,6		133,6
Prestations de services	53,5	3,0	56,5
<b>Chiffre d'Affaires</b>	<b>187,1</b>	<b>3,0</b>	<b>190,1</b>

## 4.3. Résultat des filiales

Les résultats de chacune des filiales ou sous-filiales de la société OVERLAP Groupe sont résumés dans le tableau ci-après (en K€).

Société (en milliers d'Euros)	Chiffre d'affaires ht			Résultat d'exploitation			Résultat net		
	01/04/10 31/03/11	01/04/09 31/03/10	01/04/08 31/03/09	01/04/10 31/03/11	01/04/09 31/03/10	01/04/08 31/03/09	01/04/10 31/03/11	01/04/09 31/03/10	01/04/08 31/03/09
OVESYS	181 286	177 019	204 481	1 699	(1 449)	1 430	(1 383)	(2 502)	(938)
EXTERINFO	3 387	9 413	2 777	(1 028)	(849)	122	(1 092)	(847)	65
MIB Suisse	9 211	5 652	6 757	531	158	346	409	130	348
ADITU	811	881	729	(165)	(58)	(326)	(185)	1	(191)
SNC	-	-	-	-	(2)	(25)	-	(2)	(28)

Le résultat de DIGILEASE, filiale destinée à être cédée, est résumé dans le tableau ci-après (en K€).

Société (en milliers d'Euros)	Chiffre d'affaires ht			Résultat d'exploitation			Résultat net		
	01/04/10 31/03/11	01/04/09 31/03/10	01/04/08 31/03/09	01/04/10 31/03/11	01/04/09 31/03/10	01/04/08 31/03/09	01/04/10 31/03/11	01/04/09 31/03/10	01/04/08 31/03/09
DIGILEASE	2 222	4 406	6 490	68	7	58	(593)	48	68

## 4.4. Flux de trésorerie

La trésorerie nette du groupe s'élève à - 4,9 millions d'euros pour l'exercice 2010-2011.

La variation de la trésorerie de -1,3 M€ constatée par rapport à l'exercice précédent résulte de plusieurs facteurs :

- une capacité d'autofinancement de 1,8 M€ en progression de 3,4 M€ (à périmètre comparable) notamment suite à un retour à un résultat bénéficiaire au cours de cet exercice ;
- une variation de 0,2 M€ du besoin en fonds de roulement, conséquence d'une diminution des dettes fournisseurs et d'une augmentation des créances clients ;
- un flux d'investissement de 2,9 M€ en augmentation de 3,7 M€ par rapport à 2009-2010, à périmètre comparable. Cet exercice a notamment bénéficié de l'encaissement du prix de cession de sa filiale OVELIA pour 3,8 M€. De même qu'au cours de l'exercice, pour des raisons de comparabilité, la trésorerie nette des activités destinées à être cédées ont été reclassées au niveau du flux d'investissement de l'exercice précédent.

L'endettement brut et l'endettement net ressortent respectivement à 8,7 M€ et 13,5 M€ à la clôture de l'exercice.

## 5. Résultat et situation financière du Groupe consolidé

Les comptes consolidés au 31 mars 2011 de la Société sont publiés selon les normes IAS – IFRS avec en comparatif les comptes consolidés arrêtés au 31 mars 2010, ces deux exercices couvrant une période de 12 mois.

Résultat et situation financière du Groupe consolidé

Le compte de résultat consolidé se présente comme suit :

( En milliers d'Euros )	31 mars 2011		Exercice clos le 31 mars 2010 (Retraité) (*)		31 mars 2010 ( Publié )	
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>190 118</b>		<b>180 726</b>		<b>179 444</b>	
Achats consommés	(146 364)		(138 688)		(138 108)	
<b>Marge brute</b>	<b>43 754</b>	<b>23%</b>	<b>42 038</b>	<b>23%</b>	<b>41 336</b>	<b>23%</b>
Charges externes	(9 899)		(9 913)		(9 796)	
Personnel	(30 196)		(30 963)		(30 478)	
Taxes	(1 784)		(1 897)		(1 908)	
Dotations nettes aux amortissements et provisions	(1 323)		(2 014)		(2 038)	
Autres produits et charges d'exploitation	115		142		98	
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>668</b>		<b>(2 608)</b>		<b>(2 786)</b>	
Autres produits opérationnels	(390)		(1 291)		(1 264)	
Autres charges opérationnelles						
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>278</b>		<b>(3 898)</b>		<b>(4 050)</b>	
Coût de l'endettement financier net	(988)		(1 304)		(1 305)	
Autres produits et charges financières	(271)		109		112	
<b>Résultat net avant impôts</b>	<b>(981)</b>		<b>(5 094)</b>		<b>(5 243)</b>	
Charge d'impôt	(191)		(27)		28	
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>(1 172)</b>		<b>(5 120)</b>		<b>(5 215)</b>	
Résultat net d'impôt des activités en cours de cession	2 177		(416)		(321)	
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>1 005</b>		<b>(5 536)</b>		<b>(5 536)</b>	

(\*) Conformément à la norme IFRS 5 « actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », le compte de résultat de l'exercice clos le 31 mars 2010 a été retraité des activités en cours de cession au 31 mars 2011.

Le résultat opérationnel courant est bénéficiaire pour 668 K€ contre une perte de (2.608) K€ sur l'exercice précédent retraité. A périmètre comparable, il représente +0,4% du chiffre d'affaires contre -1,4% sur l'exercice précédent.

OVERLAP Groupe enregistre une perte pour les activités poursuivies de (1.172) K€ au 31 mars 2011 et après prise en compte du résultat des filiales cédées (OVELIA) et en cours de cession (DIGLEASE), le résultat se conclut sur un bénéfice de 1.005 K€. A périmètre comparable, le résultat retraité pour l'exercice 2009-2010 présente une perte de (5.120) K€ pour les activités poursuivies et une perte nette de (5.536) K€.

Le bilan consolidé se présente comme suit :

Actif ( En milliers d'Euros )	31 mars 2011	31 mars 2010
Ecarts d'acquisition - net	10 018	10 282
Immobilisations incorporelles - net	1 716	884
Immobilisations corporelles - net	4 548	5 681
Autres actifs financiers non courants	620	614
Actifs d'impôts différés	7 408	7 705
<b>Actifs non courants</b>	<b>24 310</b>	<b>25 166</b>
Actif courant		
Stocks - net	1 308	2 609
Clients - net de provision pour dépréciation	57 598	47 844
Impôts courants	3 616	2 756
Autres actifs courants	8 140	7 439
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 540	1 964
<b>Actifs courants</b>	<b>74 203</b>	<b>62 613</b>
Actifs destinés à être cédés ou échangés	316	8 314
<b>Total général Actif</b>	<b>98 829</b>	<b>96 093</b>

Passif (En milliers d'Euros)	31 mars 2011	31 mars 2010
Capital social	4 508	4 508
Réserves et bénéfices non distribués	16 915	24 271
Actions propres détenues	(972)	(1 039)
Ecarts de conversion	39	(3)
Résultat de l'exercice	1 005	(5 536)
<b>Capitaux Propres part du groupe</b>	<b>21 495</b>	<b>22 200</b>
Intérêts minoritaires		
<b>Capitaux Propres</b>	<b>21 495</b>	<b>22 200</b>
Passifs financiers non-courant	801	1 460
Indemnité de départ à la retraite	773	814
Passifs d'impôts différés		
<b>Passifs non courants</b>	<b>1 574</b>	<b>2 274</b>
Passifs financiers courant	16 261	17 222
Provisions courantes	466	330
Fournisseurs d'exploitation	42 639	37 174
Fournisseurs d'immobilisations	91	52
Impôts courants	4 570	3 392
Personnel et organismes sociaux	5 949	5 627
Produits constatés d'avance	599	1 763
Autres dettes courantes	4 482	2 090
<b>Passifs courants</b>	<b>75 057</b>	<b>67 649</b>
Passifs destinés à être cédés ou échangés	703	3 970
<b>Total général Passif</b>	<b>98 829</b>	<b>96 093</b>

OVERLAP Groupe a atteint son objectif de retour en un an à la rentabilité opérationnelle, le résultat opérationnel courant est en effet positif de 668 K€. L'amélioration du ROC de près de 3,3 M€ est due à la fois à l'augmentation en valeur absolue de la marge brute (+ 1,7 M€) et à la réduction des charges opérationnelles (- 1,6 M€).

Le résultat opérationnel est également positif (+278 K€, contre une perte de 3.898 k€ au 31 mars 2010), les autres charges opérationnelles sont en diminution de 901 K€.

L'objectif d'un retour à un résultat net positif est également atteint (+ 1.005 K€). Il traduit le redressement rapide de l'entreprise grâce à l'ensemble des mesures prises au cours de l'exercice, dont les cessions d'actifs non stratégiques.

En outre, l'endettement net a continué à décroître de 3,2 M€ sur l'exercice. Le ratio endettement net sur capitaux propres est passé ainsi de 75% à 63% en fin d'exercice.

### 6. Activité et résultat de la Société OVERLAP Groupe au cours de l'exercice

Nous vous rappelons que notre société holding a pour vocation de rassembler les services comptables, juridiques, marketing, achats et informatiques du groupe OVERLAP.

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 31 mars 2011 d'un montant de 4 366 K€ est composé de l'ensemble des refacturations aux différentes sociétés du groupe portant sur l'assistance administrative, informatique, comptable et commerciale fournie à ces dernières par OVERLAP Groupe S.A.

Le chiffre d'affaires de cet exercice est sensiblement inférieur à celui du précédent exercice (4.741K€uros au 31 mars 2010) notamment en raison des efforts réalisés pour maîtriser les charges du groupe.

Le résultat financier de l'exercice est de 1.425 K€ contre 1.811 K€ pour l'exercice précédent.

Notre société a perçu des produits financiers d'un montant de 1.415 K€ dont 800 K€ sous forme de dividendes versés par la société OVESYS Groupe OVERLAP SAS.

Ce résultat financier prend aussi en compte une reprise nette de 34 K€ suite à l'évolution du cours de l'action pour celles détenues en auto-contrôle.

Le résultat exceptionnel présente une perte de 1 K€ contre un résultat exceptionnel négatif de 642 K€ pour l'exercice de référence ; cette perte de l'exercice précédent traduisait notamment la destruction des actions en auto-contrôle.

Après prise en compte principalement des diverses réintégrations et des déductions (dont notamment celles concernant les dividendes reçus des filiales), le résultat fiscal s'établit à (675) K€.

L'ensemble des sociétés intégrées dans le groupe étant déficitaires, il n'existe aucun produit d'impôt à comptabiliser au 31 mars 2011, de même qu'au cours de l'exercice précédent.

Cet exercice se clôture sur un bénéfice 25 K€ et nous rappelons que l'exercice précédent affichait une perte de (555) K€.

#### Résultats et situation financière de la Société OVERLAP Groupe (comptes sociaux)

##### Compte de résultat

En milliers d'euros	31 mars 2011	31 mars 2010
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>4 366</b>	<b>4 741</b>
Résultat d'exploitation	(1 391)	(1 724)
Résultat financier	1 425	1 811
Résultat exceptionnel	(1)	(642)
Impôt sur les sociétés	(8)	0
<b>Résultat net</b>	<b>25</b>	<b>(555)</b>

##### Bilan

En milliers d'euros	31 mars 2011	31 mars 2010
Actif immobilisé	14 115	13 768
Stocks	0	0
Créances	27 421	30 275
Disponibilités et VMP	237	143
Charges constatées d'avance	105	144
Comptes de régularisation	278	379
<b>Total Actif</b>	<b>42 156</b>	<b>44 710</b>
Capitaux propres	32 017	31 992
Provision pour risques et charges	50	50
Dettes financières	7 409	10 026
Dettes d'exploitation	557	602
Dettes fiscales et sociales	909	852
Autres dettes	1 214	1 187
<b>Total Passif</b>	<b>42 156</b>	<b>44 710</b>

La valeur brute des titres auto-détenus au 31 mars 2011 est de 972 K€. L'augmentation des immobilisations en cours correspond aux coûts nécessaires à la mise en place de notre prochain progiciel de gestion intégré (E.R.P.).

La variation des créances est due principalement au niveau des comptes courants des filiales.

Une seconde échéance de la dette O.B.S.A.A.R. a fait l'objet d'un remboursement en décembre 2010 pour un montant de 2.400 K€. Les dettes vis-à-vis des filiales ont aussi fait l'objet de remboursements, ce qui concourt à diminuer le niveau d'endettement de la Société.

La variation des capitaux propres provient de l'affectation de la perte de l'exercice précédent au débit du report à nouveau (555 K€) et au bénéfice de 25 K€ de cet exercice.

En application des dispositions de l'article L.225-100 alinéa 3 du Code de Commerce, nous vous communiquons ci-après les éléments suivants relatifs à la situation financière de la Société :

En milliers d'Euros	31 mars 2011	31 mars 2010
Disponibilités	237	143
Total dettes dont :	9 906	12 668
* Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7 409	10 026
*Emprunts et dettes financières portant intérêt	1 104	1 170
Ratio endettement / capitaux propres	26,59%	34,99%
Ratio endettement / chiffre d'affaires	194,98%	236,15%

Affectation du résultat et distribution de dividendes

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de la période au crédit du compte de report à nouveau.

Nous rappelons que les actionnaires de la société OVERLAP Groupe ont bénéficié de la distribution des dividendes suivants :

- Exercice clos le 31 mars 2011 : aucun
- Exercice clos le 31 mars 2010 : aucun
- Exercice clos le 31 mars 2009 : aucun

## 7. Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Le groupe a mis fin par accord à l'amiable conclu au mois de juin 2011 à un litige avec l'un de ses partenaires et renouvelé ses accords commerciaux avec ce même partenaire. La conclusion de ce litige aura un impact positif sur la trésorerie du groupe et sur le résultat opérationnel courant du 1er semestre 2011/2012.

Les titres de la société ADITU sont détenus à 100% par une filiale du groupe au 31 mars 2011. La société ADITU fait son entrée dans le périmètre d'intégration fiscale au 1er avril 2011.

## 8. Perspectives d'avenir

Ce nouvel exercice se présente dans un contexte économique incertain.

Néanmoins, il semblerait que les entreprises de notre écosystème « prévoient » une croissance de leur activité du même ordre que celle de l'an dernier. Ces prévisions sont en phase avec celles des analystes pour nos marchés (cf chapitre 3 : «Environnement macro-économique et sectoriel»).

Ces éléments nous rendent « raisonnablement » confiants, d'autant plus que les entreprises doivent « investir » dans leurs infrastructures informatiques afin de maintenir leur niveau de performance et « rattraper » les retards pris pendant la crise. De même, les nouvelles « façons de consommer l'informatique » regroupées sous la terminologie Cloud Computing, devraient participer à cette croissance.

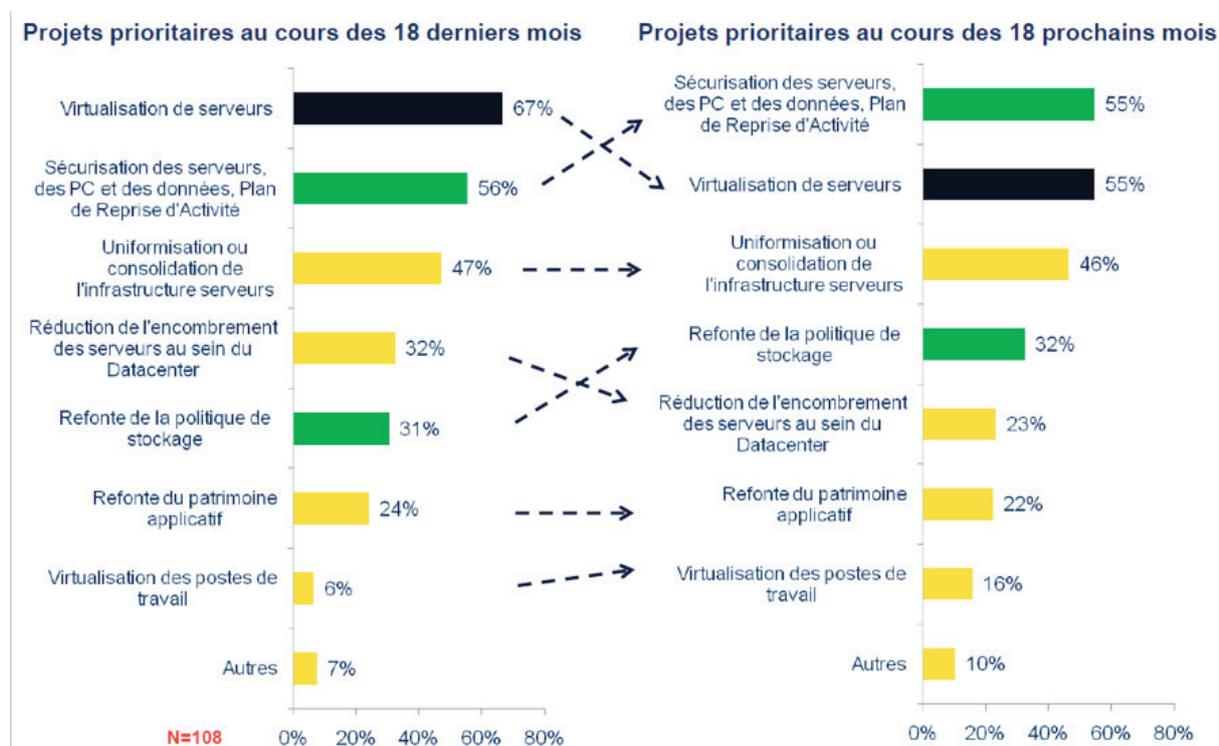
## Chapitre III Rapport de gestion

Par ailleurs, rappelons que le groupe a amélioré bon nombre de ses fondamentaux :

- Il a réduit son niveau de charges au cours des deux derniers exercices (4 M€) ;
- Il a clairement amélioré la productivité de ses services à forte valeur ajoutée, en faisant croître le taux journalier moyen (TJM) et surtout en améliorant le taux d'occupation (TACE) chacun d'eux de 15 % environ ;
- Le groupe a su renouer avec la croissance (5,2 %), alors que ses effectifs commerciaux ont diminué.

Nous pensons, comme l'an dernier, que la tendance des constructeurs et des éditeurs à s'appuyer de plus en plus sur leurs partenaires se renforcera et constituera pour OVERLAP Groupe un levier de croissance. Celle-ci sera d'autant plus forte que ces constructeurs privilégieront désormais davantage les partenaires importants au détriment des petites structures trop fragiles et incapables d'obtenir les certifications requises.

Une des dernières études du Cabinet IDC, montre à quel point le groupe est bien positionné sur les technologies qui représentent les priorités des DSI après cette crise.



Nous sommes parmi les acteurs les plus « compétents » dans le domaine de la virtualisation, et ces priorités des DSI sont en phase avec la plupart de nos offres de service.

Le niveau d'activité d'OVERLAP Groupe reste d'ailleurs soutenu ; la qualité, notamment des compétences techniques du groupe, demeure un atout important, les demandes de nos clients nécessitant une très grande ingénierie pour pouvoir leur démontrer les économies réalisables et intégrer des technologies de plus en plus nombreuses et de plus en plus complexes.

Enfin, nous avons décidé de mettre en place une nouvelle organisation commerciale.

Nous étions organisés par « Business Units » alignées sur nos principaux partenaires (IBM, HP, Oracle et CISCO).

Cette organisation a fait notre différence et notre croissance de 1999 à 2008 jusqu'à l'arrivée de la crise.

Toutefois, depuis la crise, notre croissance s'est ralentie et n'a pas redémarré aussi vite que celle de nos partenaires.

Aussi, sans « abandonner » la très forte « loyauté » vis-à-vis de nos partenaires, nous avons décidé de mettre l'accent sur nos propres spécificités et nos forces.

Notre nouvelle organisation est centrée avant tout sur nos clients (Paris, Province).

Certes, elle continue à privilégier les partenariats les plus forts pour quelques grands clients « nommés », mais elle permet surtout de proposer l'ensemble des offres du groupe à tous les autres clients.

D'autre part, pour accroître significativement notre part de services récurrents, nous avons spécialisé des équipes dans la commercialisation des prestations de service, notamment de nos services d'infogérance ou de nos services managés.

Enfin, pour aller plus vite encore dans le développement de ces services récurrents, nous allons réaliser des opérations de croissance externe, en renforçant nos moyens financiers.

Nous pensons que cette nouvelle organisation et les opérations de croissance externe permettront de générer à nouveau une croissance plus forte que celle de notre marché et favoriseront la vente des services les plus générateurs de marge.

Ainsi, la réalisation de l'ensemble de ces perspectives et le maintien de notre niveau actuel de charges nous permettront de poursuivre l'amélioration de notre résultat d'exploitation.

## 9. Principaux risques auxquels le Groupe est confronté

Le groupe a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

### (Article L.225-100 al.4 du C.Com)

Le présent paragraphe a pour objet de décrire les risques liés à l'activité des sociétés du groupe ou encourus par elle à ce jour, dans le cadre de procédures dans lesquelles elles sont attraites.

Le groupe a procédé à une revue de ses risques et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

Les procédures d'identification et de contrôle des risques, sont déterminées par le Comité Exécutif, compte tenu de l'organisation centralisée d'OVERLAP Groupe.

### 9.1. Risques liés à l'activité

**a) Le premier risque est de type conjoncturel,** puisque l'activité du groupe est liée au niveau d'investissement des entreprises et des administrations. Il peut provoquer des variations du chiffre d'affaires d'une année sur l'autre. Le groupe est en effet très présent dans les grands comptes, auprès des services publics et répond notamment à d'importants Appels d'Offres.

Le groupe réduit son exposition à ces risques en développant sa présence auprès des P.M.E., dont les cycles d'investissement, à la différence de ce qui se pratique dans les grandes entreprises et les services publics, sont décalés dans le temps.

**b) En ce qui concerne les activités de services,** il existe un risque pour les projets au forfait. Ces projets nécessitent de prendre le risque d'un engagement de résultat, qui, en cas de « problème » dans la réalisation du projet, peut entraîner des conséquences dont la principale est la dégradation de la marge liée au projet, pouvant même conduire à une perte opérationnelle sur ce projet.

La part du chiffre d'affaire facturé sur des prestations réalisées au forfait n'est pas jugée significative (2,8% du chiffre d'affaires au 31 mars 2011).

Dans la pratique, grâce à une bonne analyse des risques liés aux projets étudiés, c'est sur les projets réalisés au forfait que les entités d'OVERLAP Groupe concernées réalisent les marges les plus importantes.

Chaque projet fait l'objet d'une qualification attentive et l'expérience du groupe de ce type de contrat le conduit très rarement à dépasser le forfait prévu initialement.

### c) Risque lié au poids de certains clients

Les clients d'OVERLAP Groupe sont pour la plupart des grands comptes dont la solvabilité est excellente. La dépendance du groupe vis-à-vis des 20 premiers clients se stabilise. Cette tendance contribue à diminuer ce risque.

	2010-2011	2009-2010	2008-2009	2007-2008 (11 mois)
1er client	11,31%	4,98%	7,73%	17,45%
5 premiers clients	20,54%	17,04%	20,79%	34,68%
10 premiers clients	27,84%	25,36%	28,14%	43,52%
20 premiers clients	36,89%	36,49%	37,77%	54,11%

**d) Au travers de son activité de « Service »,** le Groupe emploie dans ses filiales (OVESYS et EXTERINFO notamment) des consultants pour réaliser des missions chez ses clients. Le comité exécutif suit différents paramètres y compris le taux d'inter-contrat, et tout particulièrement le taux d'activité congés exclus (TACE) et le tarif journalier moyen (TJM). Le taux d'inter-contrat traduit les jours non produits en équivalent temps plein rapporté à l'effectif concerné. Au 31 mars 2011, ce taux est de 8% (6,5% au 31 mars 2010). Le taux d'activité congés exclus (TACE) correspond au nombre de jours réalisés par nos consultants chez nos clients rapportés au nombre de jours productibles hors congés. Au 31 mars 2011, ce taux est de 72% (65% au 31 mars 2010). Le tarif journalier moyen (TJM) est le chiffre d'affaires de l'ensemble des prestations de service réalisé par les consultants de l'entreprise rapporté au nombre de jours produits.

**e) Risque lié au départ des collaborateurs**

Afin de suivre l'évolution des effectifs dans le groupe, la Direction Générale du groupe retient que la rotation de l'emploi est égale à la moyenne du nombre de salariés partis et arrivés au cours d'une période donnée, divisée par le nombre initial des salariés en début de période.

Au 31 mars 2010, comme à la clôture de l'exercice précédent, le taux de rotation de l'effectif était de l'ordre de 15%. Au 31 mars 2011, ce taux de rotation est de l'ordre de 14% (hors OVELIA).

**f) Les risques liés à l'installation, qui sont, dans certains contrats ou marchés, sanctionnés par des pénalités :**

**Délais de livraison :** ce risque existe car les grands marchés (surtout publics) le prévoient. Toutefois, le groupe applique des procédures rigoureuses qui interdisent aux ingénieurs commerciaux de prendre le moindre risque dans ce domaine. Nous n'enregistrons une commande qu'après avoir vérifié auprès de nos fournisseurs les délais de livraison des matériels. De plus, les fournisseurs sont aujourd'hui très bien organisés pour répondre à cette problématique (enregistrement des commandes prévisionnelles, visibilité des délais accessibles aux partenaires via leur site web, ...). Dans la pratique, nous n'avons jamais eu à subir de problème dans ce domaine.

**Délais de mise en œuvre :** si ce risque est contractuellement assumé par le groupe, dans de nombreux cas ; il repose le plus souvent sur le fournisseur qui assure l'installation ou parfois sur le Groupe au niveau des prestations de déploiement. Dans les faits, ce risque ne s'est jamais produit même si certains retards de mise en œuvre de solution ont pu entraîner des délais supplémentaires dans la facturation ou le recouvrement des factures ; compte tenu des procédures mises en œuvre dans les entités du groupe, la survenance d'un tel risque n'aurait, en général, comme conséquence qu'une faible diminution de la marge de l'opération concernée, sans la mettre en péril.

**Défaillance des matériels et logiciels :** elle peut être sanctionnée par des pénalités. Ce risque, même s'il est prévu parfois dans nos contrats/marchés, est toujours couvert par une garantie de 1 à 3 ans du « fabricant », et, dans la très grande majorité des cas, les défaillances sont supportées par le fabricant, quelle que soit la forme contractuelle, car c'est lui qui assure la maintenance du matériel ou du logiciel.

**g) Le risque d'erreur de dimensionnement des matériels**

Dans le cadre de son activité de vente de matériels, OVERLAP Groupe a un rôle de conseil et peut être amené à s'engager sur des performances, des capacités ou des fonctionnalités. En cas de mauvaise évaluation ou de problèmes rencontrés lors de l'installation, il peut arriver que les clients exigent la mise en œuvre de moyens complémentaires. Ce risque, qui ne s'est produit que très rarement, est par ailleurs limité par deux approches :

i) Tout d'abord lorsqu'OVERLAP Groupe (ou l'une de ses filiales) et/ou les constructeurs (IBM, HP, CISCO, SUN/Oracle, etc.) identifient une incertitude quant aux besoins de leurs clients, le ou les matériels livrés sont souvent surdimensionnés afin de permettre, le cas échéant, de débloquer des extensions de capacité complémentaires. Une anticipation du surcoût est alors déjà intégrée dans le prix.

ii) Ensuite, dans la majeure partie des cas, OVERLAP Groupe minimise ces risques par la prise d'engagements miroirs avec le constructeur, qui assume donc l'impact des coûts éventuels liés à une insuffisance des configurations.

### 9.2. Risques liés à l'infogérance

EXTERINFO, filiale du groupe OVERLAP est une société spécialisée dans l'infogérance. L'infogérance se définit comme la gestion par un tiers, l'infogérant, de tout ou partie de l'informatique d'une entreprise ou de ses processus. Le risque de rupture des contrats par les clients, en cas d'interruption de services, est réel. Ce risque est limité néanmoins du fait de l'architecture des systèmes et Data-Centers mise en place (climatisation et alimentation électrique secourues par des groupes électrogènes, plan de reprise d'activité, plan de secours, basculement sur un autre site...). Ces dispositifs de sécurité font l'objet de tests réguliers pour maintenir dans la durée un haut niveau de disponibilité des équipements.

### 9.3. Risques liés aux évolutions technologiques

Les marchés sur lesquels le groupe exerce son activité se caractérisent par des évolutions technologiques très rapides, une évolution des standards industriels, l'arrivée de nouveaux concurrents et une apparition fréquente de nouveaux services, logiciels et autres produits.

Pour ce qui concerne les offres de Serveurs, Stockage et Middleware, OVERLAP Groupe a fait le choix des technologies de ses partenaires, notamment celles d'IBM, et d'HP, les leaders mondiaux des infrastructures informatiques.

Pour ce qui concerne les mainframes, IBM n'a plus de concurrence, après la disparition des « compatibles », la quasi-inexistence d'une offre « de seconde main » et la quasi-disparition des mainframes des autres constructeurs. Les offres Unix de nos partenaires sont actuellement les meilleures du marché.

Quant aux solutions de stockage, IBM, HP, NetApp, Symantec sont des acteurs dominants.

Les solutions de logiciel d'infrastructures d'IBM et d'HP sont très complètes et ces deux fournisseurs l'élargissent constamment en achetant des éditeurs concurrents.

Enfin, pour les choix technologiques réseaux, les partenariats d'OVERLAP Groupe étant multiples, le risque s'en trouve limité.

Le succès du groupe dépend en grande partie des offres des fabricants. La capacité du groupe à détecter les ruptures technologiques et adapter ses offres pour répondre aux besoins évolutifs de ses clients sans délai et au meilleur prix est donc essentielle. En ce sens, les évolutions technologiques sont perçues comme des opportunités. Le groupe maintient une veille technologique constante et attentive, afin de limiter ce risque, notamment avec la tenue de Comités de Doctrine Technologique qui assurent cette veille.

La proximité de nos consultants avec nos clients permet également d'identifier les innovations ou les ruptures technologiques significatives. A partir de ces informations, le management est à même de prendre les décisions nécessaires pour conserver son leadership.

#### 9.4. Risque lié à la dépendance vis-à-vis de certains fournisseurs

A l'origine, OVERLAP Groupe avait fait le choix d'un partenariat quasi exclusif avec IBM pour l'ensemble des technologies Serveurs, Stockage et logiciels d'infrastructures. Depuis l'acquisition d'Hexalis, puis le rapprochement avec IB Group, la répartition de la majorité des achats s'est répartie entre les deux principaux fabricants mondiaux : IBM et HP, ce qui a réduit ce facteur de dépendance.

Par ailleurs, OVERLAP Groupe propose des solutions globales qui s'appuient sur plusieurs technologies. Les fabricants des composantes technologiques disposent d'un réseau de grossistes permettant de répondre à la demande des clients d'OVERLAP Groupe.

OVERLAP Groupe sélectionne ses grossistes en fonction des meilleures opportunités d'achat. Grâce à cette organisation, OVERLAP Groupe a toujours pu satisfaire les demandes de ses clients.

La politique d'IBM, comme celle d'HP, dans ce domaine est inscrite dans la durée, et les ventes indirectes réalisées par le canal des partenaires commerciaux représentent, depuis de très longues années plus de 50% en moyenne des ventes au niveau mondial. Un pourcentage en constante progression.

#### 9.5. Risque lié aux pays

Le groupe a limité les risques dans les pays où il est implanté en dehors de la France : la Suisse et l'Espagne. La petite taille de ces filiales et le niveau de délégation concédée aux managers locaux sécurisent les risques éventuels.

#### 9.6. Risque lié à la saisonnalité

Le groupe enregistre une activité généralement inférieure au cours du premier semestre (avril à septembre) par rapport au second semestre. Environ 45% du chiffre d'affaires annuel au premier semestre et 55% au cours du second. Certaines années, le deuxième semestre peut peser jusqu'à 60% du CA annuel.

#### 9.7. Risque lié à l'environnement

Le groupe a engagé une politique RSE (Responsabilité Sociale et Environnementale) afin d'identifier et mesurer les éventuels risques environnementaux et sociaux liés à son activité ainsi qu'à celle de son éco-système. Pour autant, le groupe, étant dans le domaine du service aux entreprises, ne réalise pas d'opérations à risques environnementaux directs (fabrication, récupération, etc.).

#### 9.8. Risque lié à la politique de croissance externe

Tout en restant à l'écoute d'opportunités de nouveaux projets industriels, la priorité a été mise sur la rationalisation interne, et OVERLAP Groupe a provisoirement ralenti sa stratégie de croissance par acquisition de sociétés de services informatiques. Ainsi, les risques liés à l'évaluation erronée du potentiel des cibles ou à l'intégration d'une nouvelle société qui ne produiraient pas la totalité des synergies attendues sont désormais limités.

Toutefois, OVERLAP Groupe a montré dans le passé qu'il savait maîtriser ces deux risques et a réussi ses principales opérations de croissances externes (Advantel, Ordalys, Jeeves France, E-Technologie, Virtual Computer, Hexalis, Syslab, EXTERINFO, DIGILEASE, Trees Réseaux).

Cette maîtrise s'en est trouvée confortée par la fusion réussie d'OVERLAP Groupe et d'IB Group.

#### 9.9. Risques liés aux brevets, marques et licences

Le groupe n'est titulaire d'aucun brevet et ne commercialise pas ses produits sous licence. En revanche, la dénomination sociale de chaque société du groupe a fait l'objet d'un dépôt de marque. Par ailleurs, aucune procédure d'opposition, de contrefaçon et/ou de nullité n'est engagée par un tiers à l'encontre du groupe ou de ses filiales.

### 9.10. Risques liés à l'égard du personnel et au départ de personnes clés

Les sociétés du groupe estiment ne pas être en situation de dépendance vis-à-vis du personnel, tant technique que commercial.

La centralisation décisionnelle n'entraîne pas une dépendance des sociétés du groupe à l'égard de ses « hommes clés », de telle sorte que l'indisponibilité ou le départ de l'un d'eux ne pourrait affecter les résultats. En outre, du fait de l'organisation retenue, chaque client dispose de façon systématique de plusieurs interlocuteurs au sein du groupe.

Georges HOROKS, actuel Président Directeur Général d'OVERLAP Groupe, a donné à l'entreprise l'impulsion déterminante en la rachetant en 1999, et reste un homme clé pour le développement du groupe.

Toutefois, plus l'entreprise grandit, et surtout plus elle enrichit sa structure de management, moins elle est dépendante de son PDG, d'autant plus que la direction opérationnelle au quotidien est assurée par le Directeur Général Délégué, Stéphane DELIRY, qui s'appuie sur une équipe de 42 managers.

Chaque entité opérationnelle est dirigée par un expert dans son domaine. Ces dirigeants d'entités bénéficient du support de structures fonctionnelles communes.

L'ensemble de ces managers, à leur tour, deviennent clés pour l'entreprise, mais celle-ci saurait faire face à leur départ, comme toute entreprise de la taille d'OVERLAP Groupe.

### 9.11. Politique d'assurances

Nous avons souscrit des polices d'assurance pour nous couvrir contre un grand nombre de risques. Ces assurances concernent la responsabilité civile, les dommages matériels, le transport de marchandises, etc. La nature et l'étendue de notre couverture sont contrôlées chaque année.

Les sociétés du groupe ont souscrit des polices d'assurances en vue de couvrir les risques suivants :

- Risques liés aux sinistres dommages : mobilier, parc informatique, stockage, sites;
- Risques liés au transport de matériels;
- Responsabilité civile professionnelle;
- Responsabilité civile exploitation et responsabilité civile employeur.

#### Couverture de la responsabilité civile exploitation et responsabilité civile professionnelle :

Le groupe bénéficie d'une garantie à hauteur de 7 500 000€ par sinistre et par année d'assurance pour les dommages causés en clientèle par ses salariés à toute personne physique ou morale, et d'une garantie à hauteur de 3 000 000€ par sinistre et par année d'assurance pour les dommages résultant du défaut de performance ou de fonctionnement des produits ou services fournis, ou des fautes profession-

nelles, erreurs, ou négligences commises dans le cadre de l'exécution d'un contrat.

Le groupe est ainsi garanti contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber dans l'exercice de ses activités, en raison des dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non.

#### Couverture de la responsabilité des mandataires sociaux:

Les mandataires sociaux sont couverts par une police de responsabilité civile.

#### Autres polices d'assurances :

Une police d'assurances multirisques « locaux » garantit les biens immobiliers incluant également les vols de biens personnels et le recours des voisins et des tiers. Cette garantie couvre l'ensemble des implantations géographiques du groupe en France.

En outre, le groupe a souscrit les polices concernant la responsabilité civile propre à l'activité d'hébergement, les risques liés aux dommages aux véhicules et aux matériels informatiques, et les risques liés au transport de marchandises.

### 9.12. Risque de taux d'intérêt

En date du 29 décembre 2008, OVERLAP Groupe a émis un emprunt obligataire à bons de souscription en actions ou en actions remboursables pour un montant de 12 M€. La composante dette de cet emprunt fait l'objet d'une rémunération au taux Euribor 3 mois minoré de 1,51 point.

Cet emprunt est soumis à une contrainte de covenants. Au 31 mars 2009, les ratios n'ayant pas été respectés, la société et ses partenaires bancaires sont convenus d'un accord, le 22 décembre 2009, révisant à la baisse deux des ratios en échange d'une augmentation du taux d'intérêt qui passe alors d'Euribor - 1,51 point à Euribor - 0,8 point.

L'assemblée générale des titulaires d'obligations qui s'est tenue le 12 mars 2010 a adopté à l'unanimité cette clause du « term sheet ».

L'évolution des taux monétaires bénéficie au groupe, la charge d'intérêt décaissée étant nulle sur l'exercice 2009-2010.

Le groupe étudie la faisabilité d'une couverture de taux afin de garantir un taux très bas jusqu'à remboursement total de l'emprunt.

La plupart des contrats souscrits jusqu'alors étaient conclus à taux fixe ce qui éliminait le risque de variation.

Concernant les emprunts contractés par OVERLAP Groupe, à taux variable, l'impact d'une variation de 1% des taux d'emprunt sur un an entre le 1er avril 2010 et le 31 mars 2011 aurait eu une incidence de 178 K€ (dont 175 K€ liés à la dette O.B.S.A.A.R.).

## 9.13. Risques de change

En France, le groupe facture ses prestations en euros, par conséquent son risque de change est nul.

Le groupe procède à ses achats de marchandises en France, à l'exception de quelques rares fournisseurs aux Etats-Unis. La quasi-intégralité de ses achats est donc facturée en euros.

## 9.14. Risque sur actions

En cours d'exercice, OVERLAP Groupe place sa trésorerie à court terme par le biais de SICAV et certificats de dépôts. Au 31 mars 2011, OVERLAP Groupe ne détient plus ce type de valeurs.

A la clôture de l'exercice, il n'y a donc aucun risque sur actions ni aucune clause à laquelle le groupe est partie prenante et susceptible d'avoir un impact significatif sur le cours du titre.

## 9.15. Risques juridiques

La société et ses filiales font régulièrement l'objet de contrôles fiscaux et sociaux et le risque associé à ces contrôles est provisionné dans les comptes au niveau de chaque société dès qu'il existe raisonnablement un risque mesurable associé à ces procédures.

En matière sociale, les sociétés du groupe peuvent être confrontées à des actions prud'homales de salariés. Le risque associé à ces actions est provisionné dans les comptes au niveau de chaque société dès qu'il existe raisonnablement un risque mesurable associé à ces procédures.

L'activité « financement » du groupe est réalisé par la filiale DIGILEASE. Cette société a pour objet de proposer principalement aux clients d'OVESYS des solutions de financement de leurs investissements. A ce titre, DIGILEASE a un rôle d'intermédiaire entre la société qui fournit l'investissement et le refinancier, un établissement financier.

Au cours l'exercice 2009-2010, certains refinanceurs et DIGILEASE ont été attirés devant le tribunal de grande instance, suite à la demande formulée par trois clients de résiliation des contrats de vente de matériels, et conséquemment de résolution des contrats de location souscrits auprès de DIGILEASE. La société a activé son assurance en responsabilité civile afin de se prémunir du risque éventuel de débours, au cas où elle serait condamnée à quelque versement que ce soit.

Depuis la publication du dernier rapport financier, de nouveaux clients ont attirés la société devant le tribunal devant la valeur des investissements en cause à 1.756 K€.

En janvier 2011, le courtier d'OVERLAP l'a informé que l'une de ses compagnies d'assurance refusait la prise en charge de ces dossiers au titre de la responsabilité civile.

Le 11 mars 2011 un jugement de Cour d'Appel a condamné DIGILEASE à payer au refinancier le montant de la condamnation (0,5 M€) suite à l'appel en garantie de ce dernier. En

avril 2011, un second jugement a débouté les demandeurs à l'encontre de DIGILEASE (1,0 M€). Une transaction a été conclue le 20 mai 2011 avec le principal refinancier afin d'éteindre toutes futures condamnations éventuelles mettant en cause ce dernier.

En tenant compte de cette transaction, le risque total sur ces litiges est provisionné dans les comptes clos au 31 mars 2011 pour 671 K€.

Par ailleurs, le Groupe n'a pas d'éléments nouveaux depuis la dernière publication des comptes annuels, dans le cadre du litige initié en 2000 par les ex-actionnaires de la société ENTIA consulting à l'encontre de la société Syslab (fusionnée depuis avec la société ADVANTEL pour devenir OVELIA Groupe OVERLAP) pour lequel la Société OVELIA Groupe OVERLAP a été assignée le 16 février 2010. A l'origine de ce litige, le management de la société Syslab n'avait comptabilisé aucune provision, dans la mesure où l'expertise au soutien de la demande n'était pas contradictoire et ne pouvait donc pas lui être opposable. Le Groupe maintient cette position depuis le rachat de la société Syslab (devenue OVELIA).

Le conseil à l'origine de ce litige est toujours en charge de ce dossier, pour assurer à présent la défense du Groupe, en concertation avec les cédants de la société Syslab, lesquels ont consenti une garantie d'actif et de passif, le jour de la transaction.

En l'absence d'événements nouveaux intervenus sur ce dossier depuis la dernière publication des comptes annuels, la société estime ne rien avoir à provisionner concernant ce litige.

Les sociétés Vidalia et Vidalia Telecom ont assigné le 4 mai 2010, OVESYS devant le Président du tribunal de commerce de Lyon aux fins de voir désigner un expert. Cette demande fait suite à l'insatisfaction de Vidalia d'une plateforme créée, mise en service et maintenue par OVESYS, par le biais d'un sous traitant Cosmocom. OVESYS a assigné à son tour Cosmocom. Vidalia estime avoir subi un préjudice d'un montant de 532K€.

Aux termes d'une ordonnance en date du 16 juin 2010, le tribunal a nommé un expert qui a rendu un pré-rapport favorable à OVESYS. Dans ce contexte, la Direction estime ne rien avoir à provisionner concernant ce litige.

A ce jour, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe, autres que ceux décrits ci-dessus.

## Chapitre III Rapport de gestion

### 9.16. Tableau d'échéance des dettes fournisseurs

La société a mis en application à compter du 1er avril 2009 les recommandations édictées par la loi L.M.E. du 4 août 2008 en matière de délai de paiement. En application de l'article D 441-4 du code de commerce, le tableau ci-dessous résume la décomposition du solde des dettes fournisseurs par date d'échéance au 31 mars 2011.

Type de fournisseurs (en milliers d'euros)	Groupe	Hors Groupe	Total
à échoir dans 1 mois	44,50	7 771,86	7 816,36
à échoir dans 2 mois	178,84	7 430,01	7 608,85
à échoir dans + de 2 mois		1 066,31	1 066,31
échu depuis - de 2 mois	21,11	1 616,29	1 637,40
2 mois < échu < 4 mois		7 129,48	7 129,48
4 mois < échu < 6 mois		582,07	582,07
échu depuis + de 6 mois		573,83	573,83
<b>Total</b>	<b>244,45</b>	<b>26 169,84</b>	<b>26 414,29</b>

Au 31 mars 2010, le tableau d'échéance des dettes fournisseurs se présentait ainsi :

Type de fournisseurs (en milliers d'euros)	Groupe	Hors Groupe	Total
à échoir dans 1 mois	759,01	11 967,94	12 726,95
à échoir dans 2 mois	77,52	4 837,42	4 914,94
à échoir dans + de 2 mois	0,00	536,82	536,82
échu depuis - de 2 mois	15,77	(1 364,34)	(1 348,57)
2 mois < échu < 4 mois	20,64	4 147,90	4 168,54
4 mois < échu < 6 mois	15,23	(1 885,53)	(1 870,31)
échu depuis + de 6 mois	43,01	6 392,40	6 435,41
<b>Total</b>	<b>931,18</b>	<b>24 632,60</b>	<b>25 563,78</b>

## 10. Dépenses visées par l'article 39-4 du code général des impôts

Nous vous précisons, en application de l'article 223 quater du code général des impôts, que la société OVERLAP Groupe n'a pas pris en charge, au cours de l'exercice, de dépenses et charges non déductibles visées à l'article 39-4 de ce code.

## 11. Informations concernant les mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, il vous est rendu compte ci-après de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social, tant par OVERLAP Groupe que par les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

### Les dirigeants :

Composition du Conseil d'Administration :

- Georges HOROKS
- Eric LIEURE
- Stéphane DELIRY
- Michel ROLLAND

En outre, nous communiquons également la liste des autres mandats de nos administrateurs

### Georges Horoks est au 31 mars 2011 :

- Président de la Société OVESYS groupe OVERLAP Société par actions simplifiée elle-même administrateur et Président de la société MIB Suisse
- Président de la société EXTERINFO SAS
- Gérant des SCI du Moulin des Bruyères, GJ 2M et GMH Roquette et les enfants de la Baule.

### Monsieur Eric Lieure est au 31 mars 2011 :

- Gérant de la SCI Eole

### Monsieur Stéphane Deliry est au 31 mars 2011 :

- Directeur Général Délégué d'OVERLAP Groupe

### Monsieur Michel Rolland est au 31 mars 2011 :

- Gérant de la Société à responsabilité limitée DIGILEASE

Les rémunérations brutes versées aux dirigeants au titre de leur mandat social ou au titre de leurs fonctions salariales ont été :

### Rémunération totale perçue au titre de l'exercice 2010 - 2011

#### Georges Horoks, Président du Conseil d'Administration, Directeur Général

Rémunération fixe : . . . . . 240 000 euros

Rémunération variable : . . . . . 65 000 euros

A ces rémunérations, s'ajoute 1 990 euros pour l'utilisation d'un véhicule de fonctions.

#### Stéphane Deliry, Administrateur et Directeur Général Délégué

Rémunération fixe . . . . . 225 000 euros

Rémunération variable . . . . . 65 000 euros

A ces rémunérations, s'ajoute 10 033 euros pour l'utilisation d'un véhicule de fonctions et une garantie chômage des dirigeants.

Par ailleurs, en sus des indemnités légalement dues, dans l'hypothèse où Monsieur Georges Horoks ou sa famille céderait plus de 50% des actions d'OVERLAP Groupe qu'ils détiennent à ce jour, qu'il cesserait ses fonctions de Président Directeur Général et qu'un nouveau Président Directeur Général était nommé, mettant ainsi un terme au mandat de Directeur Général Délégué de Monsieur Stéphane Deliry, ce dernier pourrait prétendre au versement d'une indemnité correspondant à une année de rémunération brute (fixe plus variable).

Le versement de cette indemnité serait soumis au respect de la condition suivante : perception par Stéphane Deliry au cours des trois exercices précédents son départ d'au moins 75 % de la rémunération variable maximale à laquelle il pouvait prétendre, déterminée sur la base des dispositions du paragraphe relatif à la rémunération variable ci-dessus.

Ces indemnités entrant dans le champ d'application des articles L 225 - 38 et suivants du Code de Commerce et en application de l'article L225-42-1 du Code de Commerce ont été soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale du 28 septembre 2008 et ont l'objet d'une publicité sur le site internet de notre société.

### Michel Rolland, Administrateur et Secrétaire Général rémunéré au titre de son contrat de travail

Rémunération fixe : ..... 150 000 euros

Rémunération variable : ..... 65 000 euros

### Eric Lieure, Administrateur, et Directeur Général Délégué

Rémunération fixe : ..... 109 800 euros

Rémunération variable : ..... 25 000 euros

A ces rémunérations, s'ajoute 10 618 euros pour l'utilisation d'un véhicule de fonctions et une garantie sociale de chômage des dirigeants.

## 12. Situation des mandats des administrateurs et des commissaires aux comptes

Administrateurs	Date de nomination	Expiration du mandat
Georges HOROKS	AG 22/11/2007	à la fin de l'exercice clos le 31 mars 2013
Eric LIEURE	AG 22/11/2007	à la fin de l'exercice clos le 31 mars 2011
Michel ROLLAND	AG 22/11/2007	à la fin de l'exercice clos le 31 mars 2011
Stéphane DELIRY	AG 22/11/2007	à la fin de l'exercice clos le 31 mars 2011

Commissaires aux comptes titulaires	Date de nomination	Expiration du mandat
DELOITTE et Associés	AG 30/09/2010	à la fin de l'exercice clos le 31 mars 2016
VACHON et Associés	AG 21/09/2006	à la fin de l'exercice clos le 31 mars 2012
Audit & Diagnostic	AG 22/11/2007	à la fin de l'exercice clos le 31 mars 2013

Commissaires aux comptes suppléants	Date de nomination	Expiration du mandat
Société BEAS	AG 30/09/2010	à la fin de l'exercice clos le 31 mars 2016
Société EAC	AG 21/09/2006	à la fin de l'exercice clos le 31 mars 2012
Monsieur Benoît GILLET	AG 22/11/2007	à la fin de l'exercice clos le 31 mars 2013

## 13. Prise de participation nouvelles ou supplémentaires - Cession de participations au cours de l'exercice

Le 7 décembre 2010, la société EXTERINFO a acquis 30% du capital de la société ADITU auprès de la Caisse des Dépôts, portant ainsi sa participation à 100%.

La société OVELIA a été cédée le 18 juin 2010.

## 14. Capital et actionnariat / Opérations sur titres

### 14.1. Capital de la société OVERLAP Groupe au 31 mars 2011

Au 31 mars 2011, le capital social s'élevait à 4 507 680 euros divisé en 3 756 400 actions de 1,20 euros de valeur nominale chacune.

## 14.2. Actionnariat de la Société

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié, des deux tiers et 90 % du capital social ou des droits de vote :  
 Georges Horoks (et sa famille) détient au 31 mars 2011 : 35,9 % du capital et 50,2 % des droits de vote.  
 Eric Lieure détient au 31 mars 2011 : 7,3 % du capital et 10,1 % des droits de vote.

## 14.3. Franchissement de seuil

Néant

## 14.4. Opérations sur titres réalisées par les Dirigeants

Nous vous communiquons en outre ci-après les tableaux de répartition du capital et des droits de vote aux dates d'ouverture et de clôture de cet exercice. Ces données sont issues de la société CACEIS teneur de comptes et concernent les titres inscrits au nominatif.

Actionnariat à l'ouverture de l'exercice	Nombre d'actions en capital	% du capital	Nombre d'actions en droits de vote	% en droits de vote théorique
Famille HOROKS	1 348 325	35,90%	2 696 650	50,20%
Direction groupe	486 983	13,00%	895 533	16,70%
Autres actionnaires nominatifs	42 223	1,10%	75 644	1,40%
Autocontrôle	172 931	4,60%	0	0,00%
PEE	43 829	1,20%	43 829	0,80%
Public	1 662 109	44,20%	1 662 109	30,90%
<b>Total</b>	<b>3 756 400</b>	<b>100%</b>	<b>5 373 765</b>	<b>100,00%</b>

Actionnariat à la clôture de l'exercice	Nombre d'actions en capital	% du capital	Nombre d'actions en droits de vote	% en droits de vote théorique
Famille HOROKS	1 347 347	35,90%	2 685 672	50,20%
Direction groupe	483 170	12,90%	877 628	16,40%
Autres actionnaires nominatifs	48 605	1,30%	78 367	1,50%
Autocontrôle	158 996	4,20%	0	0,00%
PEE	0	0,00%	0	0,00%
Public	1 718 282	45,70%	1 718 282	32,10%
<b>Total</b>	<b>3 756 400</b>	<b>100%</b>	<b>5 359 949</b>	<b>100,00%</b>

Actions propres - évolution du 28/07/2000 au 31/03/2011

Date	Nombre d'actions	Cours achat	Cours cession	% en capital
28/07/00	414.688	21,39 €		3,49
05/09/00	(100.000)		24,00 €	0,84
20/02/01	2.205	18,01 €		0,19
30/03/01	(48.535)		24,5 €	0,41
31/12/02	(1.805)		1,41 €	0,01
31/03/03	266.553			2,25
31/03/04	266.553			2,25
31/03/05	266.553			3,01
31/03/06	266.553			3,01
31/03/07	266.553			3,01
31/03/08	2.210.547			9,03
31/03/09	2.270.384			9,70
31/03/10	172 931*			4,60
31/03/11	158 996 *			4,23

\* le détail est repris dans le rapport annuel annexé au présent rapport

## 15. Evolution du cours de bourse

### Evolution des cours de l'action

Exercices	Nombre de titres échangés	+ Haut	+ Bas	Capitalisation	Nombre d'actions en fin de période
Introduction sur Alternext le 25 novembre 2005					
du 1er décembre 2005 au 30 avril 2006	3 635 616	8,802	6,612	18 269 863	2 303 311
du 1er mai 2006 au 30 avril 2007	26 643 582	9,438	7,002	18 861 411	2 358 266
du 1er mai 2007 au 22 nov. 2007	7 303 674	10,752	7,602	18 493 522	2 358 266
du 23 nov. 2007 au 31 mars 2008	5 889 099	1,500	1,000	27 775 158	23 739 451
du 1er avril 2008 au 31 mars 2009	3 906 015	1,480	0,670	18 114 171	23 524 898
Position après regroupement des actions par 6, le 26 mai 2009					
du 1er avril 2009 au 31 mars 2010	1 062 957	5,760	3,500	14 988 036	3 756 400
Du 1er avril 2010 au 31 mai 2011	1 602 198	5,720	2,910	15 213 420	3 756 400

Depuis le 23 novembre 2007, l'action OVERLAP Groupe évolue sur le compartiment C de Nyse Euronext Paris (segment Next Economy), suite à la fusion avec IB GROUP.

### Evolution mensuelle de l'action du groupe

Périodes	Nombre de titres échangés	+ Haut	+ Bas	Capitalisation	Nombre d'actions en fin de période
avril 2010	37 829	4,23	4,00	15 213 420	3 756 400
mai 2010	54 105	4,09	3,45	13 898 680	3 756 400
juin 2010	45 227	3,95	3,65	13 748 424	3 756 400
juillet 2010	33 947	3,87	3,59	14 537 268	3 756 400
août 2010	43 772	3,99	3,46	13 072 272	3 756 400
septembre 2010	34 525	3,64	3,50	13 673 296	3 756 400
octobre 2010	39 429	3,90	3,60	14 086 500	3 756 400
novembre 2010	67 458	3,65	3,12	11 719 968	3 756 400
décembre 2010	148 183	3,10	2,91	11 194 072	3 756 400
janvier 2011	126 304	3,44	2,93	12 922 016	3 756 400
février 2011	377 035	4,98	3,35	16 152 250	3 756 400
mars 2011	100 272	4,30	3,65	15 213 420	3 756 400
avril 2011	82 036	4,55	4,08	17 016 492	3 765 400
mai 2011	412 076	5,72	4,00	15 213 420	3 765 400

## 16. Actionnariat et participation des salariés de la Société

### 16.1. Actionnariat (plan de souscription ou d'achat d'actions)

#### Plan d'options de souscriptions

Tous les plans de souscriptions sont désormais caducs.

### 16.2. Participation

En application des dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous précisons que les salariés faisant partie du groupe OVERLAP ont bénéficié en novembre 2005 de la souscription d'actions d'OVERLAP Groupe au prix de 6,72 euros, lors de l'introduction de la société sur le marché Alternext d'Euronext, adhérent d'un plan d'épargne d'entreprise. Les actions ont été débloquées depuis décembre 2010.

Par ailleurs, nous vous rappelons qu'aussi longtemps que la participation des salariés dans le capital au travers d'un organisme collectif de placement ou autre PEE restera inférieure à 3 %, la société est tenue de convoquer tous les 3 ans une Assemblée Générale Extraordinaire devant se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés conformément à l'article L.225-129-6 du Code de Commerce.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 septembre 2010 a autorisé la résolution proposée et a autorisé le Conseil d'administration à augmenter en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, le capital de la Société, à concurrence d'un montant nominal de 1 200 000 euros par émission d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société réservée aux adhérents à un plan d'épargne de la Société et des entreprises françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de Commerce et de l'article L. 3332-3 du Code du travail.

Au-delà du mécanisme légal de participation des salariés aux résultats de l'entreprise, l'équipe de direction a toujours souhaité que le plus grand nombre de salariés puisse devenir actionnaires de la société.

Ainsi, au moment de l'introduction en bourse de l'entreprise en 2005, une part a été réservée aux salariés qui ont pu acheter des actions dans le cadre d'un PEE avec une réduction de 25 % par rapport au prix d'introduction.

Plus récemment, fin 2008, à l'occasion de l'opération d'OBSAAR, la direction a obtenu de l'AMF la possibilité d'ouvrir à l'ensemble des salariés la possibilité d'acquiescer des Bons de Souscription d'Actions, aux mêmes conditions que les dirigeants, ce qui était une première en France.

## 17. Actions gratuites (Article L.225-197-4 du C.Commerce)

L'Assemblée Générale Mixte du 26 septembre 2008 a donné l'autorisation au Conseil d'Administration de procéder à l'attribution gratuite d'actions. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 38 mois. A ce jour, le Conseil d'Administration n'a pas utilisé la délégation qui lui a été accordée.

## 18. Informations sociales (Article L.225-102-1 du C.Commerce)

En application des articles L.225-102-1 et R.225-104 du code de Commerce, nous vous communiquons les informations suivantes :

### 18.1. Effectif et Evolution de l'effectif du groupe

**Effectif moyen** : 347 personnes sur l'exercice 2010-2011 dont 45 personnes chez OVERLAP Groupe  
Embauches : 41 collaborateurs (hors stagiaires)

**Difficultés de recrutement** : Certaines compétences techniques sont rares sur le marché, le groupe a donc mis en place sa propre cellule de recrutement en vue de l'identification et du recrutement des meilleurs talents.

Des partenariats sont également en place avec des cabinets de recrutement / chasse.

**Licenciements et départs volontaires** : 42 personnes (démissions, licenciements, RC, départ en retraite et mise en retraite).

**Main d'œuvre extérieure** : recours ponctuel à l'intérim pour remplacement de salariés absents (congés maternité, maladie, etc.) et dans le cadre d'accroissement temporaire d'activité (métiers administratifs principalement).

Au 31 mars 2011, le groupe emploie 2 travailleurs handicapés.

**Un comité hygiène, sécurité et conditions de travail** fonctionne au sein du Groupe. Il n'a pas été reporté de manquement particulier et aucun rapport spécifique n'a été établi notamment sur l'amiante. Le plan de formation 2011 prévoit des formations aux habilitations électriques et à celles de sauveteurs-secouristes du travail. Enfin, compte tenu de l'activité des sociétés du groupe, le nombre d'accidents du travail a été de 5 en 2010-2011 et tous de faible gravité.

### 18.2. Durée du travail

**Organisation du temps de travail** : Application des dispositions des accords relatifs au temps de travail suivant les catégories de collaborateurs. Ces accords ont été dénoncés en juin 2009. Depuis cette date et en attente de trouver un accord avec les instances représentatives du personnel, ce sont les dispositions conventionnelles qui s'appliquent au sein du groupe en matière de temps de travail.

**Durée du temps de travail pour les salariés à temps plein** : 151H67 par mois ou au forfait jours en fonction du degré d'autonomie des salariés.

**Durée du temps de travail pour les salariés à temps partiel** : selon le cas mais pas significatif. Dans la majeure partie des cas, il s'agit de temps partiel de 80% dans le cadre du congé parental d'éducation.

Heures supplémentaires : payées

Absentéisme et motifs : non significatif

### 18.3. Salaires

**Rémunérations** : les salaires sont révisables catégorie par catégorie et au cas par cas en fonction des objectifs définis en début d'année.

**Charges sociales** : conformes aux dispositions légales et réglementaires.

**Application des dispositions du titre IV du livre IV du Code du travail** (participation et intéressement des salariés):

Un PEE Groupe est en place au sein du Groupe.

Egalité professionnelle entre hommes et femmes : respectée.

### 18.4. Relations entre les salariés et la Société en général

**Formation** : l'investissement formation va de 2,44% à 3,42% de la masse salariale selon les entités concernées et est donc supérieur au « 0,9% obligatoire », notamment en raison de l'obtention nécessaire par les ingénieurs de « certifications constructeurs » et de notre attention constante au maintien de notre haut niveau d'expertise.

**Œuvres sociales** : dans le cadre du Comité d'Entreprise.

### 18.5. Reporting social

Mesure de la réalité sociale du groupe grâce à plus de 80 indicateurs répartis en 6 thématiques :

- **Emploi** : durabilité et stabilité de l'emploi, temps de travail, création d'emplois
- **Diversité** : engagements et chartes, répartition hommes / femmes, répartition par âge, seniors, handicap
- **Conditions de travail, hygiène et sécurité** : absentéisme, accidents du travail, santé, sécurité des collaborateurs
- **Dialogue social** : représentation des salariés, accords collectifs, satisfaction des collaborateurs, système de suggestions
- **Gestion et développement des compétences** : formation, accompagnement, progression professionnelle
- **Salaires et avantages** : rémunération, actionnariat salarié, avantages sociaux

### 18.6. Formation

OVERLAP Groupe est une société de services et la formation est un enjeu vital.

Ainsi, des cycles de formation sont proposés tout au long de l'année à l'ensemble des collaborateurs du groupe.

L'innovation technologique permanente nécessite une mise à niveau permanente des connaissances des consultants techniques pour répondre au haut degré de certifications techniques demandé par les constructeurs et les clients.

Les commerciaux sont eux formés pour se doter des outils indispensables à la gestion du changement, notamment vers la vente de prestations de service.

De la même façon, les managers sont formés et sensibilisés aux enjeux du management actuel et aux valeurs du groupe.

D'une façon générale, chaque métier peut bénéficier de formations spécifiques, suivant les besoins.

Plus globalement, une cellule Formation est en place au sein de la DRH pour notamment centraliser les demandes dans le cadre du DIF ou toutes les formations apparues nécessaires lors des entretiens annuels et construire le plan de formation approprié.

Enfin, OVERLAP Groupe accompagne systématiquement les nouveaux arrivants par des séminaires d'intégration.

## 19. Informations environnementales (Article L.225-102-1 du C.Com)

En application des dispositions des articles R.225-105 et L.225-102-1 du Code de commerce, nous vous informons qu'en matière de responsabilité environnementale, la démarche du groupe repose sur le principe d'amélioration continue. En début de cycle, les principaux enjeux RSE sont identifiés et hiérarchisés en intégrant les attentes des différentes parties prenantes.

Un tableau de bord RSE permettra d'évaluer tout au long de l'année l'état d'avancement des objectifs figurant dans le plan d'actions. Des bilans d'étape semestriels permettent de mesurer les avancées et d'identifier les éléments sur lesquels les efforts doivent porter. Un reporting annuel portant sur plus d'une centaine d'indicateurs sera effectué en fin de cycle afin de mesurer la performance et d'en informer les parties prenantes internes et externes.

### 19.1. Reporting environnemental

Suivi d'une quarantaine d'indicateurs pour chacun des 14 sites identifiés du groupe (le datacenter et le Centre d'Intégration de Rungis constituent des sites à part entière).

### 19.2. Reporting achats responsables

Suivi d'indicateurs de performance :

- Sensibilisation des fournisseurs aux exigences environnementales et sociales de l'entreprise
- Formation du personnel du service des achats à la RSE
- Évaluation et sélection des fournisseurs sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance)
- Mise à jour des enjeux RSE
- Intégration des attentes des parties prenantes
- Analyse des bonnes pratiques sectorielles
- Actualisation de la politique RSE
- Définition des objectifs
- Mise à jour des indicateurs de performance
- Mise à jour du tableau de bord et plan d'actions
- Communication sur les objectifs
- Bilans d'étape
- Reporting annuel
- Elaboration du rapport
- Retour d'information aux parties intéressées (communication interne, externe)

Un reporting RSE annuel permet de mesurer l'état d'avancement des différents objectifs et de rendre compte de façon rigoureuse de la performance.

## 20. Recherche et développement (Article L.232-1-II du C.Com)

Pour nous conformer aux dispositions de l'article L.232-1-II du Code de Commerce, nous vous précisons que notre Société n'a pas engagé d'investissements spécifiques en matière de recherche et développement.

La compétence de certains consultants techniques d'OVESYS est utilisée en interne, pour développer des outils commercialisables et/ou qui apportent un savoir-faire complémentaire et additionnel à notre offre de vente. OVERLAP Groupe est aujourd'hui reconnue comme innovante par OSEO.

La Société avait été reconnue le 10 juillet 2006 pour sa qualité d'entreprise innovante par OSEO (ex ANVAR, Agence Nationale de Valorisation de la recherche). Ce label avait été réattribué au nouveau groupe issu de la fusion avec IB-Group et a été renouvelé en date du 3 mars 2011.

Ce label obtenu dans le cadre de son activité, constitue une reconnaissance du caractère novateur des solutions développées par OVERLAP Groupe dans le secteur des infrastructures et des services informatiques.

Cette qualification OSEO traduit l'esprit d'innovation d'OVERLAP Groupe, moteur de la création de valeur pour ses clients.

Le label « Entreprise Innovante » de l'OSEO permet à OVERLAP Groupe de bénéficier des investissements de la part des FCPI – Fonds Communs de Placement dans l'Innovation – et ainsi, d'élargir les modes de financement de son développement.

## 21. Choix de la direction générale

Nous vous rappelons que lors de sa réunion du 13 octobre 2005, le Conseil d'Administration a opté pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général de la Société ; le Président du Conseil d'Administration assumant également sous sa responsabilité, la Direction Générale de la Société.

## 22. Approbation des comptes - quitus

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes sociaux et consolidés de l'exercice social clos le 31 mars 2011 et leurs annexes, tels qu'ils vous ont été présentés ce jour, ainsi que les résolutions qui vous sont soumises. Vous ne manquerez pas, en conséquence, de donner quitus de leur gestion à vos administrateurs.

Vous allez entendre, par ailleurs, la lecture du rapport établi par le Président du Conseil d'Administration en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

Vos Commissaires aux Comptes relatent dans leurs rapports sur les comptes annuels et les comptes consolidés l'accomplissement de leur mission. A ce rapport est joint un rapport contenant leurs observations sur le rapport de votre Président.

Nous joignons en annexe au présent rapport :

- Le tableau récapitulatif des délégations conférées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital, en application de l'article L.225-100 du Code de commerce,
- Le tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices visé par l'article R.225-102 du Code de commerce.

## 23. Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce

Nous vous indiquons que la Société fait une interprétation stricte des articles L225-39 et L225-38 du Code de commerce. Dès lors, en application de l'article L 225-39 du Code de commerce, les opérations courantes s'entendent comme celles effectuées de manière habituelle par la Société, dans le cadre de son activité, c'est à dire son objet social.

Deux conditions doivent être remplies :

- Les conventions doivent porter sur des opérations courantes, c'est-à-dire sur des opérations effectuées par la Société d'une manière habituelle dans le cadre de son activité (objet social de la Société).
- Les conventions doivent être conclues à des conditions normales, c'est-à-dire ne comportent pas au profit des personnes visées, un gain exorbitant ou des conditions exceptionnelles .

Dès qu'elles remplissent ces deux conditions précitées, les principales conventions intra-groupes sont considérées comme des conventions courantes.

Le rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes en application de l'article L225-40 du Code de commerce vous donne toutes informations utiles sur les conventions réglementées, et que nous vous demandons d'approuver.

# IV. La gouvernance d'OVERLAP Groupe

La gouvernance du groupe est à la fois collégiale et structurée. Elle est organisée de la façon suivante :

### 1. Un Comité exécutif

Il est composé des 3 principaux dirigeants du groupe :

- Le Président-Directeur Général, Georges HOROKS,
- Un Directeur Général Délégué, Stéphane DELIRY,
- Le Secrétaire Général, Michel ROLLAND.

La réunion des participants à ce comité est hebdomadaire. A la demande du Président, il peut être décidé d'une réunion complémentaire pour définir les grandes orientations du groupe et trancher les sujets majeurs du moment. En cas de besoin, il peut être amené à arbitrer les litiges opposant les entités les unes aux autres.

### 2. Des organes de management opérationnel :

#### Le Comité de Direction :

Il est composé des membres du Comité exécutif, des managers responsables d'activités en prise directe avec les clients (services, ventes), des managers dits « transverses » et des managers « fonctionnels » (Ressources Humaines, Juridiques et Informatiques).

A la demande et sous l'autorité du Président, il se réunit tous les semestres en séminaire de réflexion en vue d'améliorer l'efficacité des opérations courantes.

#### Un Comité Opérationnel :

Ils sont composés des principaux responsables d'activités commerciales en prise directe avec les clients (services, infrastructures) et des managers transverses. Sous l'autorité du directeur général délégué, Stéphane Deliry, il se réunit chaque mois pour trancher les questions opérationnelles courantes.

#### Un Comité de Direction Commercial :

Il est composé des responsables (ventes et services) de chacune des entités commerciales et des managers transverses. Le nombre de ses membres est variable suivant les entités.

Sous l'autorité du directeur général délégué, Stéphane Deliry, et en présence du Président du Conseil d'Administration, Georges HOROKS, du Secrétaire Général et du Directeur des Ressources Humaines, il se réunit 1 fois par mois pour étudier le plan de marche de son entité et les questions qui lui sont spécifiques.

### 3. Un Conseil d'Administration (C.A.)

Il est composé de 4 administrateurs :

- Le Président-Directeur Général, Georges HOROKS,
- Les 2 Directeurs Généraux Délégués, Stéphane DELIRY et Eric LIEURE,
- Le Secrétaire Général, Michel ROLLAND
- Un représentant du personnel pour information.

### 4. Organes de décision « conjointes » avec le personnel :

La Direction d'OVERLAP Groupe a entrepris une démarche de reconnaissance d'Unité Economique et Sociale, entérinée par le tribunal d'instance le 5 juin 2008.

Des élections ont été organisées en septembre 2008.

Cette nouvelle instance est composée de :

- 7 délégués du personnel titulaires et de 7 suppléants
- 6 membres du comité d'entreprise titulaires et de 6 suppléants

Un Comité d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail ainsi qu'une Commission Logement et Formation pour le groupe ont également été mis en place.

## V. Comptes consolidés d'OVERLAP Groupe au 31 mars 2011

### **OVERLAP Groupe**

Société Anonyme

9, rue du Moulin des Bruyères  
92411 COURBEVOIE

---

**Rapport des Commissaires aux Comptes  
sur les comptes consolidés**

Vachon & Associés  
54, rue de Clichy  
75009 PARIS

Audit & Diagnostic  
14, rue Clapeyron  
75008 Paris

Deloitte & Associés  
185, avenue Charles-de-Gaulle  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

### OVERLAP Groupe

Société Anonyme  
9, rue du Moulin des Bruyères  
92411 COURBEVOIE

### Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 mars 2011

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2011, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société OVERLAP Groupe, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention :

- Sur le point suivant exposé dans les notes 5. Gestion du risque financier – risque de liquidité, 9.12.c Emprunts et endettement financier net et 10.b Instruments financiers – risque de liquidité de l'annexe qui font état du non respect de covenants et expose le maintien en passif court terme au 31 mars 2011 de l'intégralité des emprunts concernés et le risque de liquidité associé.
- Sur le point suivant exposé dans la note 7. Acquisitions et cessions de filiales qui fait état de la présentation conformément à la norme IFRS 5, des activités en cours de cession ou destinées à être cédées au 31 mars 2011.

## II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 2 (d) Recours à des estimations et jugements de l'annexe mentionne les jugements et estimations significatifs retenus par la Direction, en particulier ceux relatifs à l'appréciation des écarts d'acquisition (note 9.1 de l'annexe) et aux impôts différés actifs (note 9.5 de l'annexe).

Nos travaux ont consisté notamment à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et jugements, en particulier les prévisions de flux de trésorerie, à examiner les procédures d'approbation de ces estimations et jugements par la Direction, à revoir par sondages les calculs effectués par la Société et à vérifier que les notes de l'annexe donnent une information appropriée sur les hypothèses et les options retenues par la Société.

- Les notes 5 Gestion du risque financier – risque de liquidité, 9.12 Emprunts et endettement financier net et 10(b) Instruments financiers – risque de liquidité de l'annexe exposent le maintien en dettes courantes de l'intégralité des emprunts dont les covenants n'ont pas été respectés au 31 mars 2011. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Société et notamment de la norme « IAS 1 : présentation des états financiers », nous avons vérifié le caractère approprié du classement comptable visé ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 27 juillet 2011  
Les Commissaires aux Comptes

**Vachon & Associés**  
Représenté par

**Bertrand VACHON**

**Audit & Diagnostic**  
Représenté par

**Didier MICHEL**

**Deloitte & Associés**  
Représenté par

**Laurent ODOBEZ**

### Situation financière

( En milliers d'Euros )		Note	Exercice clos le	
			31 mars 2011	31 mars 2010
<b>Actif</b>	Ecart d'acquisition	9.1	10 018	10 282
	Immobilisations incorporelles	9.2	1 716	884
	Immobilisations corporelles	9.3	4 548	5 681
	Actifs financiers non courants	9.4	592	614
	Autres actifs non courants	9.4	28	
	Impôts différés actif	9.5	7 408	7 705
	<b>Actif non courant</b>		<b>24 310</b>	<b>25 166</b>
	Stocks	9.6	1 308	2 609
	Clients et comptes rattachés	9.7	57 598	47 844
	Impôts courants	9.8	3 616	2 756
	Autres actifs courants	9.8	8 140	7 439
	Trésorerie et équivalents de trésorerie	9.9	3 540	1 964
	<b>Actif courant</b>		<b>74 203</b>	<b>62 613</b>
	Actifs destinés à être cédés	12	316	8 314
<b>Total général actif</b>		<b>98 829</b>	<b>96 093</b>	
			31 mars 2011	31 mars 2010
<b>Passif</b>	Capital		4 508	4 508
	Réserves et bénéfices non distribués		16 915	24 271
	Actions propres détenues		(972)	(1 039)
	Ecart de conversion		39	(3)
	Résultat global de l'exercice		1 005	(5 536)
	<b>Capitaux Propres part du groupe</b>		<b>21 495</b>	<b>22 200</b>
	Intérêts minoritaires			
	<b>Capitaux propres</b>		<b>21 495</b>	<b>22 200</b>
	Passifs financiers non-courants	9.12	801	1 460
	Indemnité de départ à la retraite	9.13	773	814
	Provisions risques et charges long terme			
	Impôts différés passif			
	<b>Passif non courant</b>		<b>1 574</b>	<b>2 274</b>
	Passifs financiers courants	9.12	16 261	17 222
	Provisions court terme	9.15	466	330
	Fournisseurs d'exploitation		42 639	37 174
	Fournisseurs d'immobilisations		91	52
Etat impôts et taxes		4 570	3 392	
Personnel et organismes sociaux		5 949	5 627	
Produits constatés d'avance	9.14	599	1 763	
Autres dettes courantes	9.16	4 482	2 090	
<b>Passif courant</b>		<b>75 057</b>	<b>67 649</b>	
Passifs destinés à être cédés	12	703	3 970	
<b>Total général passif</b>		<b>98 829</b>	<b>96 093</b>	

Les notes font partie intégrante des comptes consolidés.

## Etat du résultat (en milliers d'euros)

( En milliers d'Euros )	Note	31 mars 2011	31 mars 2010 (Retraité) (*)	31 mars 2010 (Publié)
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>8.1</b>	<b>190 118</b>	<b>180 726</b>	<b>179 444</b>
Achats consommés		(146 364)	(138 688)	(138 108)
<b>Marge brute</b>		<b>43 754</b>	<b>42 038</b>	<b>41 336</b>
Taux de marge brute		23,01%	23,30%	23,00%
Charges externes		(9 899)	(9 913)	(9 796)
Personnel	8.3	(30 196)	(30 963)	(30 478)
Taxes		(1 784)	(1 897)	(1 908)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	8.4	(1 323)	(2 014)	(2 038)
Autres produits et charges d'exploitation	8.2	115	142	98
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>668</b>	<b>(2 608)</b>	<b>(2 786)</b>
Autres produits opérationnels				
Autres charges opérationnelles	8.5	(390)	(1 291)	(1 264)
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>279</b>	<b>(3 898)</b>	<b>(4 050)</b>
Coût de l'endettement financier net	8.6	(988)	(1 304)	(1 305)
Autres produits et charges financières	8.6	(271)	109	112
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>(980)</b>	<b>(5 094)</b>	<b>(5 243)</b>
Charge d'impôt	8.7	(190)	(27)	28
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>		<b>(1 172)</b>	<b>(5 120)</b>	<b>(5 215)</b>
Résultat net d'impôt des activités cédées ou en cours de cession		2 177	(416)	(321)
<b>Résultat net</b>		<b>1 005</b>	<b>(5 536)</b>	<b>(5 536)</b>
Intérêts minoritaires				
<b>Résultat net groupe</b>		<b>1 005</b>	<b>(5 536)</b>	<b>(5 536)</b>

(\*) Conformément à la norme IFRS 5 « actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », le compte de résultat publié de l'exercice clos le 31 mars 2010 a été retraité des activités cédées et en cours de cession au 31 mars 2011.

Suite à l'assujettissement en 2010 des entreprises françaises à deux nouvelles contributions en remplacement de la taxe professionnelle, le groupe a examiné les conséquences comptables qui en découlaient au regard des IFRS et décisions de l'IFRIC et en a tiré les conclusions suivantes :

- La cotisation foncière des entreprises (C.F.E) présente des similitudes avec la taxe professionnelle et sera donc comptabilisée en charges opérationnelles ;
- La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (C.V.A.E.), de par sa méthode de calcul, entre dans le champ d'application de la norme IAS 12 et est donc comptabilisée en charges d'impôt.

## Etat du résultat global (en milliers d'euros)

	31 mars 2011	31 mars 2010 (Retraité) (*)	31 mars 2010 (Publié)
<b>Résultat net</b>	<b>1 005</b>	<b>(5 536)</b>	<b>(5 536)</b>
Ecart de conversion		12	12
Actifs détenus en vue d'être cédés			
Autres éléments du résultat global nets d'impôts	0	12	12
<b>Résultat global de l'exercice</b>	<b>1 005</b>	<b>(5 524)</b>	<b>(5 524)</b>
Résultat global attribuable à :			
Intérêts minoritaires	1 005	(5 524)	(5 524)
Part du groupe			

### Etat des variations des capitaux propres consolidés (en milliers d'euros)

	Capital social	Ecart de conversion	Prime d'émission	Réserves & Résultats	Total Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
<b>Situation au 31 mars 2009</b>	<b>4 705</b>	<b>0</b>	<b>1 324</b>	<b>21 533</b>	<b>27 562</b>	<b>0</b>	<b>27 562</b>
Résultat de l'exercice				(5 536)	(5 536)		(5 536)
Ecart de conversion				12	12		12
<b>Résultat global total de l'année</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(5 524)</b>	<b>(5 524)</b>	<b>0</b>	<b>(5 524)</b>
Augmentation / Réduction de capital	(287)		(799)	1 086	0		0
Paiements fondés sur des actions	90		139	(229)	0		0
Titres d'autocontrôle				114	114		114
Dividendes					0		0
Variation de périmètre				43	43		43
Autres				4	4		4
<b>Situation au 31 mars 2010</b>	<b>4 508</b>	<b>0</b>	<b>664</b>	<b>17 028</b>	<b>22 200</b>	<b>0</b>	<b>22 200</b>
Résultat de l'exercice				1 005	1 005		1 005
Ecart de conversion					0		0
<b>Résultat global total de l'année</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 005</b>	<b>1 005</b>	<b>0</b>	<b>1 005</b>
Augmentation / Réduction de capital					0		0
Paiements fondés sur des actions					0		0
Titres d'autocontrôle				67	67		67
Dividendes					0		0
Variation de périmètre				(1 817)	(1 817)		(1 817)
Autres		42		(3)	39		39
<b>Situation au 31 mars 2011</b>	<b>4 508</b>	<b>42</b>	<b>664</b>	<b>16 281</b>	<b>21 495</b>	<b>0</b>	<b>21 495</b>

Tableau des flux de trésorerie consolidés (en milliers d'euros)

( En milliers d'Euros )	31 mars 2011	31 mars 2010 retraité (*)	31 mars 2010 publié
Résultat net consolidé	1 005	(5 536)	(5 536)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	2 000	2 148	2 171
Charges d'intérêts sur traitement IFRS des OBSAAR	352	406	406
Plus (moins) values de cessions d'immobilisations	(3 495)	(1)	23
Elimination du résultat en cours de cession	1 146	416	321
Coût de l'endettement financier net	637	949	950
Charges impôts (y compris impôts différés)	191	(12)	(67)
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier et impôt</b>	<b>1 836</b>	<b>(1 631)</b>	<b>(1 732)</b>
Augmentation des stocks et en cours	1 320	370	356
Variation des clients et autres débiteurs	(11 334)	12 347	11 804
Augmentation des fournisseurs et autres créditeurs	9 779	(5 110)	(4 084)
<b>Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation</b>	<b>(235)</b>	<b>7 607</b>	<b>8 076</b>
Impôts versés	105	(216)	(205)
Flux de trésorerie opérationnels des activités cédées ou en cours de cession (*)	(19)	(191)	(569)
<b>Flux nets de trésorerie générés par l'activité</b>	<b>1 688</b>	<b>5 570</b>	<b>5 570</b>
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 172)	(2 190)	(2 181)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	17	1	7
<b>Investissements d'exploitation nets</b>	<b>(1 155)</b>	<b>(2 189)</b>	<b>(2 173)</b>
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	(1)	(120)	(120)
Trésorerie nette des sociétés acquises pendant l'exercice	(58)	(332)	(332)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	46	1 504	1 504
<b>Investissements financiers</b>	<b>(13)</b>	<b>1 052</b>	<b>1 052</b>
Flux de trésorerie d'investissement des activités cédées ou en cours de cession (*)	3 812	35	20
Reclassement de la trésorerie nette des actifs détenus en vue d'être cédés (*)	227	293	672
<b>Flux nets liés aux opérations d'investissement</b>	<b>2 870</b>	<b>(809)</b>	<b>(430)</b>
Dividendes versés hors groupe			
Augmentation de capital		229	229
Acquisition de titres d'auto-contrôle			
Souscription d'emprunts		1 153	1 153
Remboursements d'emprunts	(5 821)	(8 764)	(8 823)
Flux de trésorerie de financement des activités détenus en vue d'être cédés (*)	(35)	(59)	
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement</b>	<b>(5 855)</b>	<b>(7 441)</b>	<b>(7 441)</b>
Incidence des variations de cours des devises	32	15	
Incidence des variations de cours des devises sur actifs détenus en vue d'être cédés (*)			15
<b>Variation de la trésorerie nette</b>	<b>(1 265)</b>	<b>(2 664)</b>	<b>(2 285)</b>
Trésorerie d'ouverture de période	(3 603)	(938)	(1 498)
Trésorerie de clôture de période	(4 868)	(3 603)	(3 603)
<b>Variation de la trésorerie nette</b>	<b>(1 265)</b>	<b>(2 664)</b>	<b>(2 285)</b>

Le coût de l'endettement financier net est exclu des flux nets générés par l'activité.

(\*) Conformément à la norme IFRS 5 « actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », le tableau des flux de trésorerie consolidé de l'exercice clos le 31 mars 2010 a été retraité des activités cédées et en cours de cession au 31 mars 2011.

### 1. Entité présentant les états financiers

OVERLAP Groupe S.A. est une entreprise domiciliée en France. Son siège social est situé 9, rue du Moulin des Bruyères à Courbevoie (92400).

Les états financiers consolidés de la société OVERLAP Groupe S.A. pour l'exercice clos le 31 mars 2011 comprennent la Société et ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe » et chacune individuellement comme « les entités du Groupe ») L'activité du Groupe consiste principalement en la vente d'infrastructures informatiques dédiées aux grandes entreprises notamment les grands systèmes et des prestations de services liées.

Les états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration du 29 juin 2011 et seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale du 29 septembre 2011.

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros arrondis au millier d'euro le plus proche.

### 2. Bases de préparation

#### 2.1. Déclaration de conformité

Les comptes consolidés au 31 mars 2011 sont préparés conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union Européenne à la date de clôture des comptes et présentés conformément à la norme IAS 1 révisée.

Les normes, amendements et interprétations suivants :

- IFRS 3 révisée « Regroupement d'entreprises » ;
  - IAS 27 révisée « Présentation des états financiers » ;
  - IFRS 9 « Instruments financiers-Classification et évaluation » ;
- n'ont pas eu d'impact sur les comptes consolidés du groupe.

Le groupe n'a pas opté pour une application anticipée des amendements ou interprétations suivants et qui seront d'application obligatoire en 2011 :

- Amendement à IAS 32 « classification de droits de souscription » ;
- IFRIC 19 « Extinction de passifs financiers au moyen d'instruments de capitaux propres » ;
- IAS 24 révisé « Annexes aux parties liées » ;

Le groupe n'attend pas d'impact significatif sur les états financiers du fait de leur adoption.

La base de préparation des informations financières résulte en conséquence de l'application de toutes normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne au 31 mars 2011.

Il n'a par ailleurs été identifié aucun élément de nature à remettre en question le principe de continuité d'exploitation préconisé par IAS 1.

#### 2.2. Base d'évaluation

Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés, évalués à la juste valeur.

Les actifs non courants et les groupes d'actifs destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Les méthodes comptables ont été appliquées d'une manière uniforme par les entités du groupe.

#### 2.3. Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en euro qui est la monnaie fonctionnelle de la Société. Toutes les données financières présentées en euro sont arrondies au millier d'euros le plus proche.

#### 2.4. Recours à des estimations et aux jugements

La préparation des états financiers selon les normes IFRS nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes périodes ultérieures affectées.

Plus spécifiquement, les informations sur les principales sources d'incertitude relatives aux estimations et les jugements exercés pour appliquer les méthodes comptables, qui ont l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers, sont incluses dans les notes suivantes :

- Note 3 (c) – valorisation des instruments financiers,
- Note 3 (g) – classification des contrats de location,
- Note 3 (h) – actifs non courants détenus en vue de la vente,
- Note 7 – Acquisition et cessions de filiales
- Note 9.1. – écarts d'acquisition,
- Note 9.2. – immobilisations incorporelles,
- Note 9.5. – impôts différés,
- Note 9.12. – emprunts et endettement financier net
- Note 9.13 – avantages au personnel,
- Note 9.15. – provisions pour risques, notamment les provisions pour litiges,
- Note 9.16. – autres dettes courantes.

Ces estimations sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement, notamment celles liées à la crise économique et financière, et peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent, ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

### 3. Principales méthodes comptables

#### (a) Principes de consolidation

##### (i) Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables sont pris en considération. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse. Les méthodes comptables des filiales sont modifiées quand nécessaire pour les aligner sur celles adoptées par le Groupe.

##### (ii) Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes bilanciels et les transactions, les produits et les charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

#### (b) Monnaie étrangère

Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger, y compris l'écart d'acquisition et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition, sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et charges sont convertis en euros en utilisant les cours de changes moyens.

Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en capitaux propres. Ces écarts sont comptabilisés en réserve de conversion. Lorsqu'une activité à l'étranger est cédée, pour tout ou partie, la quote-part afférente des écarts comptabilisés en réserve de conversion est transférée en résultat.

#### (c) Instruments financiers

##### (i) Actifs et passifs financiers non dérivés

Les instruments financiers non dérivés comprennent les placements dans des instruments de capitaux propres et les titres d'emprunts, les créances et autres débiteurs, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les prêts et emprunts, et les fournisseurs et autres créditeurs.

Les instruments financiers non dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur, majorés, pour les instruments qui ne sont pas à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction directement attribuables.

##### ▪ Créances clients

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances identifiées comme douteuses font l'objet d'une provision spécifique, déterminée au cas par cas sur une appréciation individuelle, en fonction des garanties et des risques estimés.

Le groupe s'adresse pour certains de ses clients à une société d'affacturage, pour financer et recouvrer une partie de ses créances clients. La cession des créances en factoring n'entraîne pas suppression du risque de contrepartie et est en conséquence retraitée en compte clients en consolidation. Un fonds de garantie est constitué sur la base d'un pourcentage de l'encours des créances transférées. En cas d'insolvabilité des clients pour lesquels les créances ont été transférées au factor, celui-ci a la possibilité de mettre en jeu la garantie. Les droits contractuels aux flux de trésorerie sont donc conservés.

De la même manière, les avances de trésorerie consenties par le factor sont comptabilisées en augmentation des dettes financières à court terme.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les dépôts à vue. Les découverts bancaires remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

La comptabilisation des produits et charges financiers est analysée en note 3(p).

##### ▪ Actifs financiers disponibles à la vente

Le Groupe ne détient aucun actif financier disponible à la vente.

##### ▪ Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Le Groupe ne détient aucun actif financier à réévaluer à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

##### (ii) Instruments financiers dérivés

Le Groupe ne détient aucun instrument financier dérivé visant à couvrir son exposition au risque de change et de taux d'intérêt.

##### (iii) Instruments financiers composés

En date du 29 décembre 2008, le Groupe a émis un emprunt obligataire (O.B.S.A.A.R.) qui confère au porteur de bons un nombre de droit déterminé de souscription d'actions.

La composante « passif » de l'instrument financier composé est initialement comptabilisée à la juste valeur qu'aurait un passif analogue non assorti de ce bon de souscription. La composante « capitaux propres » initialement comptabilisée correspond à la différence entre la juste valeur de l'instrument financier composé dans sa globalité et la juste valeur de la composante « passif ».

Les coûts de transaction directement attribuables sont affectés aux composantes « passif » et « capitaux propres » en fonction de leur affectation, et à défaut au prorata de la valeur comptable initiale.

Après sa comptabilisation initiale, la composante « passif » de l'instrument financier composé est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt de référence étant variable, le taux d'intérêt effectif sera revu à chaque clôture.

La composante « capitaux propres » de l'instrument financier composé n'est pas réévaluée après sa comptabilisation initiale.

Les intérêts liés aux passifs financiers sont comptabilisés au compte de résultat.

#### (iv) Impôt différé

L'impôt différé est déterminé et comptabilisé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé : la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable, et les différences temporelles liées à des participations dans des filiales et des co-entreprises dans la mesure où il est probable qu'elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible. De plus, l'impôt différé n'est pas comptabilisé en cas de différence temporelle imposable générée par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture. Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et s'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes, mais qui ont l'intention de régler les actifs et les passifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net ou de réaliser les actifs et de régler les passifs d'impôt simultanément.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels la différence temporelle correspondante pourra être imputée.

En cas d'historique de pertes récentes, un actif d'impôt différé au titre de ces pertes fiscales ou crédits d'impôt non utilisés n'est comptabilisé que dans la mesure où il existe des différences temporelles imposables suffisantes ou d'autres indications convaincantes que le Groupe disposera de bénéfices imposables suffisants sur lesquels pourront être imputés les pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés. Lorsque tel est le cas, la norme impose d'indiquer le montant de l'actif d'impôt différé et la nature des éléments probants justifiant sa comptabilisation.

Les actifs d'impôt différé sont examinés à chaque date de clôture et sont réduits dans la proportion où il n'est plus désormais probable que des bénéfices imposables suffisants futurs sur lesquels pourront être imputés les pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés seront disponibles. Ces impôts différés ne font pas l'objet d'actualisation.

#### (d) Capital

##### ▪ Actions ordinaires

Les actions ordinaires sont classées en tant qu'instruments de capitaux propres. Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires ou d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, nets d'impôt.

##### ▪ Rachat d'instruments de capitaux propres (actions propres)

Si le Groupe rachète ses propres instruments de capitaux propres, le montant de la contrepartie payée y compris les coûts directement attribuables est comptabilisé net d'impôt, en diminution des capitaux propres. Les actions rachetées sont classées en tant qu'actions propres et déduites des capitaux propres.

Lorsque les actions propres sont vendues ou remises en circulation, le montant reçu est comptabilisé en augmentation des capitaux propres, et le solde positif ou négatif de la transaction est transféré en majoration ou minoration des résultats non distribués.

#### (e) Immobilisations corporelles

##### (i) Comptabilisation et évaluation

Une immobilisation corporelle est évaluée à son coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût d'acquisition comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif.

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes.

Les profits et pertes sur cession d'immobilisations corporelles sont déterminés en comparant le produit de cession avec la valeur comptable de l'immobilisation et sont comptabilisés pour leur valeur nette, dans les « autres produits » du compte de résultat.

##### (ii) Amortissement

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée pour chaque composant d'une immobilisation corporelle. Les actifs loués sont amortis sur la plus courte de la durée du contrat de location et de leur durée d'utilité à moins que le Groupe ait une certitude raisonnable qu'il deviendra propriétaire à la fin du contrat de location.

Les durées d'utilité estimées pour la période en cours et la période comparative sont les suivantes :

Nature	Méthode	Durée
Agencements des locaux et installations	Linéaire	10 ans
Mobiliers, Matériels de bureau et informatique	Linéaire	3 à 5 ans

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus à chaque clôture.

#### (f) Immobilisations incorporelles

##### (i) Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition résultent de l'acquisition des filiales, entreprises associées et coentreprises.

- Acquisitions réalisées à compter du 1er mai 2005  
S'agissant des acquisitions d'entreprises ayant eu lieu à compter du 1er mai 2005, l'écart d'acquisition représente la différence entre le coût d'acquisition et la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis. Lorsqu'il en résulte une différence négative (écart d'acquisition négatif), elle est comptabilisée immédiatement en résultat.

- Acquisitions d'intérêts minoritaires

L'écart d'acquisition résultant de l'acquisition d'intérêts minoritaires d'une filiale représente la différence entre le coût de l'investissement complémentaire et la valeur comptable des actifs nets acquis à la date d'échange.

- Evaluation ultérieure

L'écart d'acquisition est évalué à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur. Pour les besoins du test de dépréciation annuel, les écarts d'acquisitions sont affectés aux unités génératrices de trésorerie du Groupe.

##### (ii) Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles qui ont été acquises par le Groupe, ayant une durée d'utilité finie, sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Pour les immobilisations incorporelles acquises par le Groupe et ayant une durée d'utilité indéfinie, un test de dépréciation est réalisé à la date de clôture de chaque exercice.

##### (iii) Recherche et développement

Les dépenses de recherche supportées en vue d'acquies une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de développement, c'est-à-dire découlant de l'application des résultats de la recherche à un plan ou un modèle en vue de la production de produits et procédés nouveaux ou substantiellement améliorés, sont comptabilisées en tant qu'immobilisation si les coûts peuvent être mesurés

de façon fiable et si le groupe peut démontrer la faisabilité technique et commerciale du produit ou du procédé, l'existence d'avantages économiques futurs probables et son intention ainsi que la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement. Les dépenses ainsi portées à l'actif comprennent les coûts des matières, de la main d'œuvre directe et une quote-part appropriée des frais généraux. Les autres dépenses de développement sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

##### (iv) Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont activées seulement si elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'actif spécifique correspondant. Les autres dépenses, y compris les dépenses portant sur des marques générées en interne, sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

##### (v) Amortissement

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles, autres que l'écart d'acquisition, dès qu'elles sont prêtes à être mise en service. Les durées d'utilité estimées pour la période en cours et la période comparative sont les suivantes :

Nature	Méthode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 à 6 ans

#### (g) Actifs loués

Les contrats de location ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés en tant que contrats de location-financement. Dans ce cas, lors de la comptabilisation initiale, l'actif loué est comptabilisé pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Après comptabilisation initiale, l'actif est comptabilisé selon la méthode comptable applicable à ce type d'actif.

#### (h) Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les actifs non courants (ou groupe d'actifs et passifs destiné à être cédé) dont la valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue sont classés comme actifs détenus en vue de la vente. Immédiatement avant la classification de l'actif comme détenu en vue de la vente, les valeurs comptables des actifs (et de tous les actifs et passifs du groupe destiné à être cédé) sont évaluées selon les principes comptables du groupe. Ensuite, lors de la classification initiale comme détenus en vue de la vente, les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés sont comptabilisés au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Toute perte de valeur au titre d'un groupe destiné à être cédé est affecté d'abord au goodwill, puis aux autres actifs au prorata de leur valeur comptable, à l'exception toutefois des stocks, des actifs financiers, des actifs d'impôts différés, des actifs générés par des avantages du personnel et des immeubles de placement qui continuent d'être évalués selon les principes comptables du groupe qui leur sont applicables. Les pertes de valeur résultant du classement d'un actif (ou groupe d'actifs) comme détenu en vue de la vente sont comptabilisées en résultat. Les profits et pertes au titre des évaluations ultérieures sont traités de la même façon. Le profit comptabilisé ne peut pas excéder le cumul des pertes de valeur comptabilisées.

Une activité abandonnée est une composante de l'activité du groupe qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ou est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

La classification comme activité abandonnée a lieu au moment de la cession ou à une date antérieure lorsque l'activité satisfait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente. Un groupe destiné à être abandonné peut également satisfaire les critères pour être classé comme activité abandonnée.

### (i) Stocks

- **Matériel neuf**  
Ce matériel est valorisé au coût d'achat diminué des remises.
- **Matériel d'occasion**  
Ce matériel est valorisé par lot en fonction des coûts d'achats donnés à chacun des sous-constituants.
- **Matériel de maintenance**  
Ce matériel est valorisé au coût d'achat diminué des remises. Il est destiné à servir de pièce de rechange pour nos clients.

### (j) Dépréciation

#### ▪ Stocks

Les stocks sont dépréciés, le cas échéant, afin de les ramener à leur valeur nette probable de réalisation. En général, les dépréciations sont progressives en fonction notamment de l'ancienneté du matériel.

#### ▪ Actifs financiers

Un actif financier est examiné à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de perte de valeur. Le Groupe considère qu'un actif financier est déprécié s'il existe des indications objectives qu'un ou plusieurs événements ont eu un impact négatif sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif.

La perte de valeur d'un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre sa valeur comptable et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des actifs financiers.

Un test de dépréciation est réalisé, sur une base individuelle, pour chaque actif financier significatif. Les autres actifs sont testés par groupes ayant des caractéristiques de risques de crédit similaires.

Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat.

La perte de valeur est reprise si la reprise peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation.

Pour les actifs financiers évalués au coût amorti qui représentent des titres d'emprunts, la reprise est comptabilisée en résultat.

#### ▪ Actifs non financiers

Les valeurs comptables des actifs non financiers du Groupe, autres que les stocks et les actifs d'impôt différé sont examinées à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif a subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

Pour les écarts d'acquisition, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ou qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service, la valeur recouvrable est estimée à chaque date de clôture d'exercice.

Le Groupe OVERLAP considère que chaque entité du groupe constitue une unité génératrice de trésorerie. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie correspond à sa valeur d'utilité. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au taux, avant impôt, qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. L'écart d'acquisition consécutive à un regroupement d'entreprises est, pour les besoins des tests de dépréciation, affecté aux unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout écart d'acquisition affecté à l'unité génératrice de trésorerie, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un écart d'acquisition ne peut pas être reprise. Pour les autres actifs, le Groupe apprécie à chaque date de clôture s'il existe une indication que des pertes de valeurs comptabilisées au cours de périodes antérieures aient diminué ou n'existent plus.

Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable.

La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

#### (k) Avantages du personnel

En fonction des pays dans lequel le groupe exerce son activité, les salariés peuvent percevoir des indemnités lors de leur départ à la retraite.

Les engagements correspondants sont comptabilisés en fonction des droits acquis par les bénéficiaires sous forme de provisions.

Il s'agit de régimes à prestations définies. Un régime à prestations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi autre qu'un régime à cotisations définies.

L'obligation nette du Groupe au titre de régimes à prestations définies est évaluée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures ; ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle. Les coûts des services passés non comptabilisés et la juste valeur des actifs du régime sont ensuite déduits.

Le taux d'actualisation est égal au taux d'intérêt Bloomberg Composite AA 10 ans, à la date de clôture. Les calculs sont effectués tous les ans en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Lorsque les calculs de l'obligation nette conduisent à un actif pour le Groupe, le montant comptabilisé au titre de cet actif ne peut pas excéder le total (i) du coût des services passés non comptabilisés et (ii) de la valeur actualisée de tout remboursement futur du régime ou de diminutions des cotisations futures du régime.

Lorsque les avantages du régime sont améliorés, la quote-part des avantages complémentaires relatifs aux services passés rendus par les membres du personnel est comptabilisée en charges selon un mode linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Si les droits à prestations sont acquis immédiatement, le coût des avantages est comptabilisé immédiatement dans le compte de résultat.

Le Groupe comptabilise immédiatement en résultat la totalité des écarts actuariels au titre de régimes à prestations définies.

##### ▪ Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées en charges lorsque le Groupe est manifestement engagé, sans possibilité réelle de se rétracter, dans un plan formalisé et détaillé soit de licenciements avant la date normale de départ à la retraite, soit d'offres encourageant les départs volontaires en vue de réduire les effectifs.

Les indemnités de départs volontaires sont comptabilisées en charges si le Groupe a effectué une offre encourageant les départs volontaires, qu'il est probable que cette offre sera acceptée et que le nombre de personnes qui accepteront l'offre peut être estimé de façon fiable.

##### ▪ Avantages à court terme

Les obligations au titre des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et comptabilisées lorsque le service correspondant est rendu.

Un passif est comptabilisé pour le montant que le Groupe s'attend à payer au titre des plans d'intéressement et des primes réglés en trésorerie à court terme si le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite d'effectuer ces paiements en contrepartie de services passés rendus par le membre du personnel et que l'obligation peut être estimée de façon fiable.

##### ▪ Paiements en actions

La juste valeur déterminée à la date d'attribution des options accordées aux membres du personnel est comptabilisée en charges de personnel, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres, sur la période au cours de laquelle les membres du personnel acquièrent les droits d'une manière définitive. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre réel des options acquises.

La juste valeur du montant à régler à un membre du personnel au titre des droits à l'appréciation d'actions, qui sont réglés en trésorerie, est comptabilisée en charges en contrepartie d'une augmentation de passif, sur la période au cours de laquelle les membres du personnel acquièrent le droit au règlement de manière définitive. Le passif est réévalué à chaque date de clôture ainsi qu'à la date de règlement. Toute variation de la juste valeur du passif est comptabilisée en charges de personnel.

#### (l) Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, que l'obligation peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Le montant de la provision est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à ce passif.

#### (m) Produits

##### ▪ Ventes de biens

Les produits provenant de la vente de biens sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette des retours et ristournes, remises commerciales et rabais pour quantités.

Les produits sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur, que la recouvrabilité de la contrepartie est probable, que les coûts encourus ou à encourir associés et le retour possible des marchandises peuvent être évalués de façon fiable, que le Groupe n'est plus impliqué dans la gestion des biens et que le montant des produits peut être évalué de façon fiable. Le transfert des risques et avantages est apprécié en fonction des termes des contrats de vente.

- **Prestations de services**

Les produits provenant des prestations de services sont comptabilisés en résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation à la date de clôture. Le degré d'avancement est évalué par référence aux travaux exécutés.

- **Commissions perçues**

Lorsque le Groupe agit en qualité d'agent plutôt qu'en tant que mandant dans une transaction, les produits comptabilisés correspondent au montant net des commissions perçues par le Groupe.

La marge brute présentée au compte de résultat est égale à la différence entre le chiffre d'affaires et le coût d'achats des marchandises vendues.

### (n) Subventions publiques

Les subventions publiques sont présentées initialement en produits différés lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que le Groupe se conformera aux conditions attachées à ces subventions. Les subventions qui compensent des charges encourues par le Groupe sont comptabilisées de façon systématique en résultat sur la période au cours de laquelle les charges sont comptabilisées. Les subventions qui couvrent en totalité ou partiellement le coût d'un actif sont comptabilisées en résultat de façon systématique sur la durée d'utilité de l'actif.

### (o) Paiements au titre des contrats de location

Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location. Les avantages reçus font partie intégrante du total net des charges locatives et sont comptabilisés en charges sur la durée du contrat de location.

Les paiements minimaux au titre d'un contrat de location-financement sont ventilés entre charge financière et amortissement de la dette. La charge financière est affectée à chaque période couverte par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant à appliquer au solde de la dette restant dû. Les paiements conditionnels sont comptabilisés en modifiant les paiements minimaux sur la durée restant à courir du contrat lorsque l'ajustement du montant du loyer est confirmé.

### (p) Produits et charges financiers

Les escomptes obtenus des fournisseurs, comptabilisés en produits financiers dans les comptes individuels, sont reclassés en résultat d'exploitation en diminution du poste « achats consommés ».

Les produits financiers comprennent les intérêts sur les placements, les dividendes et les augmentations de juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Les produits provenant des intérêts sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont acquis. Les dividendes sont comptabilisés en résultat dès que le Groupe acquiert le droit à percevoir les paiements.

Les charges financières comprennent les intérêts sur les emprunts, les diminutions de juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat et les pertes de valeur comptabilisées au titre des actifs financiers. Tous les coûts de l'exercice relatifs aux emprunts sont comptabilisés en résultat.

Les profits et pertes de change sont enregistrés pour leur montant net.

### (q) Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt exigible est (i) le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et (ii) tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes. L'impôt supplémentaire qui résulte de la distribution de dividendes est comptabilisé lorsque les dividendes à payer sont comptabilisés au passif.

Suite à l'assujettissement en 2010 des entreprises françaises à deux nouvelles contributions en remplacement de la taxe professionnelle : la cotisation foncière des entreprises (C.F.E) et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (C.V.A.E.), le groupe a examiné les conséquences comptables qui en découlaient au regard des IFRS et décisions de l'IFRIC et en a tiré les conclusions suivantes :

La C.F.E présente des similitudes avec la taxe professionnelle et est donc comptabilisée en charges opérationnelles ; La C.V.A.E., de part sa méthode de calcul, entre dans le champ d'application de la norme IAS 12 et est donc comptabilisée en charges d'impôt.

**(r) Résultat par action**

Le Groupe présente un résultat par action de base et dilué pour ses actions ordinaires. Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours la période. Le résultat par action dilué est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, qui comprennent les obligations convertibles et les options sur actions attribuées aux membres du personnel.

**(s) Information sectorielle**

Un secteur opérationnel est une composante d'une entité :

1. qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d'acquérir des produits des activités ordinaires et d'encourir des charges (y compris des produits des activités ordinaires et des charges relatifs à des transactions avec d'autres composantes de la même entité) ;
2. dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et d'évaluer sa performance ;
3. et pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles.

Les secteurs peuvent être regroupés dès lors qu'ils présentent des caractéristiques économiques similaires. Selon ces critères, un secteur est une composante distincte du groupe qui est engagée soit dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier (secteur géographique), soit dans la fourniture de produits ou services liés (secteur d'activité), et qui est exposé à des risques et une rentabilité différents de ceux des autres secteurs.

Selon « l'approche de la direction », le groupe présente l'information sectorielle suivante :

- infrastructures et services d'intégration liés ;
- prestations de services ;
- financement.

## 4. Détermination de la juste valeur

Un certain nombre de méthodes comptables et d'informations, principalement dans le cadre de regroupement d'entreprises, nécessitent de déterminer la juste valeur d'actifs et de passifs financiers et non financiers. Les justes valeurs ont été déterminées pour des besoins d'évaluation ou d'informations à fournir, selon les méthodes suivantes. Des informations complémentaires sur les hypothèses retenues pour déterminer les justes valeurs sont indiquées, le cas échéant, dans les notes spécifiques à l'actif ou au passif concerné.

**(a) Immobilisations incorporelles**

La juste valeur des brevets et marques acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises repose sur les paiements actualisés de redevances estimés qui ont été évités du fait de l'acquisition du brevet ou de la marque. La juste valeur des autres immobilisations incorporelles repose sur les flux de trésorerie actualisés attendus de l'utilisation et de la vente éventuelle des actifs.

**(b) Immobilisations corporelles**

La juste valeur des immobilisations corporelles comptabilisées suite à un regroupement d'entreprises repose sur les valeurs de marché. La valeur de marché d'un immeuble est le montant estimé auquel cet actif pourrait être échangé à la date de l'évaluation, après des actions de marketing appropriées, entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale, en dehors de toute contrainte particulière. La valeur de marché des installations, équipements et agencements repose sur les prix de marché affichés pour des éléments similaires.

**(c) Stocks**

La juste valeur des stocks est déterminée sur la base des prix de vente estimés dans le cours normal de l'activité, diminués des coûts estimés d'achèvement et de vente, et d'une marge raisonnable pour rémunérer l'effort requis pour achever et vendre les stocks.

Une éventuelle provision pour dépréciation est constituée pour couvrir tout excédent de la valeur comptable par rapport à la valeur nette de réalisation ou en l'absence de perspective d'utilisation.

**(d) Créances clients**

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances identifiées comme douteuses font l'objet d'une provision spécifique, déterminée au cas par cas sur une appréciation individuelle, en fonction des garanties et des risques estimés.

**(e) Placement en titres de capitaux propres et d'emprunts**

La juste valeur des instruments financiers estimée à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des placements détenus jusqu'à leur échéance et des actifs financiers disponibles à la vente est déterminée par référence à leur cours acheteur coté à la date de clôture.

La juste valeur des placements financiers détenus jusqu'à leur échéance est déterminée uniquement pour les besoins de l'information financière.

**(f) Passifs financiers non dérivés**

La juste valeur, qui est déterminée pour les besoins des informations à fournir, repose sur la valeur des flux de trésorerie futurs générés par le remboursement du principal et des intérêts, actualisée aux taux d'intérêt du marché à la date de clôture. S'agissant de la composante « dette » des obligations à bons de souscription en actions, le taux d'intérêt du marché est déterminé par référence au taux contractuel en vigueur à la date de l'arrêté des comptes. En raison de sa variabilité, ce taux d'intérêt fera l'objet d'une ré-estimation à chaque arrêté des comptes jusqu'à l'extinction de la « composante dette ».

Pour les contrats de location-financement, le taux d'intérêt du marché est déterminé par référence à des contrats de location similaires.

**(g) Transactions dont le paiement est fondé sur des actions**

Dans le cadre de sa politique salariale, le groupe a mis en place des plans de stock options. Ces titres sont des droits d'acquisition d'actions de la société à un prix fixé à l'avance à une date ou une période déterminée, consentis à tout ou partie des salariés (ou mandataires sociaux).

La juste valeur des droits à l'appréciation d'actions est évaluée selon la formule de Black & Scholes.

Les données nécessaires à l'évaluation comprennent le prix des actions à la date d'évaluation, le prix d'exercice de l'instrument, la volatilité attendue (basée sur la volatilité moyenne pondérée historique, ajustée des modifications attendues consécutives à des informations publiques disponibles), la durée de vie moyenne pondérée des instruments (basée sur l'expérience et le comportement général des porteurs d'option), les dividendes attendus et le taux d'intérêt sans risque (basé sur les obligations d'Etat). Les conditions de service et de performance attachées aux transactions, qui ne sont pas des conditions de marché, ne sont pas prises en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

## 5. Gestion du risque financier

Le Groupe est exposé aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

- risque de crédit,
- risque de liquidité,
- risque de marché.

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques ci-dessus, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et de gestion des risques, ainsi que sa gestion du capital. Des informations quantitatives figurent à d'autres endroits dans les états financiers consolidés.

Il incombe au conseil d'administration de définir et superviser le cadre de la gestion des risques du Groupe. Le contrôle, la mesure et la supervision des risques financiers sont sous la responsabilité de la fonction financière, tant au niveau de chaque société qu'au niveau du groupe.

La politique de gestion des risques du Groupe a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels le Groupe doit faire face, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre, afin de gérer les risques et de veiller au respect des limites définies. La politique et les systèmes de gestion des risques sont régulièrement revus afin de prendre en compte les évolutions des conditions de marché et des activités du groupe. Le Groupe, par ses règles et procédures de formation et de gestion, vise à développer un environnement de contrôle rigoureux et constructif dans lequel tous les membres du personnel ont une bonne compréhension de leurs rôles et de leurs obligations.

La Direction veille à l'application par les managers des entités de la politique et des procédures de gestion des risques du Groupe, et examine l'adéquation du cadre de gestion des risques avec les risques auxquels le Groupe doit faire face. La Direction est assistée dans son rôle de surveillance par le contrôle de gestion, lequel assure un contrôle régulier des informations financières transmises par les filiales. Ces procédures sont appliquées de manière uniforme en raison de la mutualisation et de la centralisation des équipes informatiques et financières au sein de la holding. Toutes les décisions d'ordre stratégique sur la politique de couverture des risques financiers relèvent de la direction financière du groupe.

### ▪ Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients et des titres de placement.

### Clients et autres débiteurs

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Le profil statistique de la clientèle, incluant notamment le risque de défaillance par secteur d'activité et pays dans lequel les clients exercent leur activité est sans réelle influence sur le risque de crédit.

Environ 37% des produits du Groupe se rattachent à des ventes avec ses 20 premiers clients. Il n'y a pas non plus de concentration du risque de crédit au niveau géographique.

La Direction a défini une politique de crédit au terme de laquelle la solvabilité de chaque nouveau client fait l'objet d'une analyse individuelle avant qu'il ne puisse bénéficier des conditions de paiement et de livraison usuelles dans le Groupe.

Pour ce faire, le Groupe a recours à des notations externes, lorsqu'elles sont disponibles, et, dans certains cas, à des références bancaires. Pour une certaine typologie de clientèle, le groupe a recours à une société d'assurance crédit, laquelle garantit un niveau d'encours maximum déterminé par client. Des limites aux prises de commandes sont fixées pour chaque client au delà desquelles l'accord préalable de la Direction est requis. Ces limites sont revues régulièrement. Les clients qui ne satisfont pas aux exigences du Groupe en matière de solvabilité ne peuvent conclure des transactions avec le Groupe que dans le cas où ils règlent d'avance (tout au moins partiellement).

Le Groupe a subi peu de pertes sur cette période. Pour les besoins du suivi du risque de crédit, les clients sont regroupés en fonction de leurs profils de crédit (antériorité et existence de difficultés financières antérieures). Les clients qui sont identifiés comme étant à «risque élevé» sont soumis à des mesures restrictives, et pour lesquels les ventes futures doivent être soumises par avance à l'accord de la Direction.

Les ventes d'infrastructure sont assorties de clauses de réserve de propriété, afin qu'en cas d'impayé le Groupe dispose d'une sûreté. S'agissant des créances clients et autres débiteurs, le Groupe ne demande pas de garantie spécifique.

Le Groupe détermine un niveau de dépréciation qui représente son estimation des pertes encourues relatives aux créances clients et autres débiteurs ainsi qu'aux placements. Cette dépréciation correspond à des pertes spécifiques (encourues) liées à des risques significatifs individualisés.

#### Placements

Le Groupe limite son exposition au risque de crédit en investissant uniquement dans des titres liquides. La Direction ne s'attend donc pas à ce qu'une contrepartie fasse défaut.

#### Garanties

La politique du Groupe est de n'accorder des garanties financières qu'aux filiales détenues en totalité.

##### ▪ Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou «tendues», sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

Le Groupe suit avec attention le coût de ses produits et services ce qui l'aide à gérer ses besoins en flux de trésorerie. Généralement, le Groupe s'assure qu'il dispose d'un dépôt à vue suffisant pour faire face aux dépenses opérationnelles attendues, incluant les paiements nécessités par le service de sa dette. Ceci exclut l'impact potentiel de circonstances extrêmes, que l'on ne saurait raisonnablement prévoir.

Compte tenu de la levée de fonds de 12 millions d'euros par le biais de son opération O.B.S.A.A.R. réalisée fin décembre 2008, le Groupe ne recourt plus à ses lignes de crédit à court terme (facilité de caisses et cessions de créances).

Cet emprunt est assorti de d'engagements et de contraintes de respect de ratios, ci-après «covenants», dont le non respect pourrait entraîner l'exigibilité anticipée du prêt.

Ces ratios n'ayant pas été respectés au 31 mars 2009, la société et ses partenaires bancaires sont convenus d'un accord, le 22 décembre 2009, visant à réviser deux des ratios en échange d'une augmentation du taux d'intérêt qui passe alors d'Euribor - 1,51 points à Euribor - 0,8 point.

L'assemblée générale des titulaires d'obligations qui s'est tenue le 12 mars 2010 a adopté à l'unanimité cette clause du «term sheet».

Les «covenants» ainsi définis sont :

- du ratio de fonds propres : l'endettement financier net rapporté à la situation nette comptable de être inférieur ou égale à 1 ;
- du ratio de couverture : les charges financières nettes rapportées à l'excédent brut d'exploitation doit être inférieur ou égale à 0,35 ;
- de l'endettement à terme rapporté à la capacité d'auto-financement qui doit être inférieur ou égale à 4 ;
- de l'endettement financier net rapporté à l'excédent brut d'exploitation qui doit être inférieur à 4.

Dans le cadre de l'emprunt OBSAAR, les établissements bancaires ont sollicité le nantissement des actions de la société OVESYS Groupe OVERLAP, filiale à 100% du groupe.

Les obligataires porteurs d'O.B.S.A.A.R. réunis en assemblée générale le 30 septembre 2010 ont voté à l'unanimité contre l'exigibilité anticipée de cette dette ; la part à long terme de cet emprunt n'a donc pas fait l'objet de reclassement en part à court terme au 30 septembre 2010.

Une assemblée générale des obligataires se tiendra en septembre 2011 suite à la communication de l'attestation produite par les commissaires aux comptes sur les covenants et se prononcera sur l'exigibilité de la dette soit 7,2 M€.

De même BNP PARIBAS a confirmé à la direction d'OVERLAP Groupe ne pas exiger le remboursement anticipé de cet emprunt, dont les covenants n'avaient pas été respectés au 31 mars 2010. Le plan d'amortissement de cet emprunt prévoit un dernier remboursement en juillet 2011. Le montant restant dû de l'emprunt BNP au 31 mars 2011 s'élève à 59 K€.

##### ▪ Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêt et les prix des instruments de capitaux propres, affectent le résultat du Groupe ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité / risque.

### Risque de change

Le Groupe est exposé au risque de change sur les ventes et les achats qui sont libellés dans une monnaie autre que les monnaies fonctionnelles respectives des entités du Groupe, i.e. essentiellement l'euro (€) mais également le franc suisse (CHF) et le dollar(USD). Les monnaies dans lesquelles ces transactions sont essentiellement libellées sont l'euro et le franc suisse (CHF).

Au regard de l'importance des transactions en devises et des fluctuations portant sur les devises concernées, aucune position de couverture n'est jugée nécessaire.

Pour tous les autres actifs et passifs monétaires libellés dans une monnaie étrangère, le Groupe s'assure que son exposition nette est maintenue à un niveau acceptable, et, si nécessaire, achèterait ou revendrait des devises au comptant afin d'ajuster les déséquilibres passagers.

L'investissement du Groupe dans sa filiale suisse n'est pas couvert dans la mesure où le Groupe considère que la position de change correspondante est à long-terme par nature.

### Risque de taux d'intérêt

Jusqu'à la mise en place de la dette O.B.S.A.A.R., le Groupe avait adopté une politique visant à limiter l'exposition aux variations des taux d'intérêt des emprunts par la mise en place d'emprunts à taux fixes. A la clôture, les emprunts à taux variables représentent environ 40% du montant total emprunté (dette O.B.S.A.A.R. exclue). En outre, les taux des emprunts à taux variable sont limités à la hausse durant toute leur durée.

Les intérêts servis pour la part obligataire de l'emprunt O.B.S.A.A.R. font l'objet d'une rémunération au taux euribor 3 mois diminué de 0,8 point. Le taux initial d'euribor 3 mois minoré de 1,51 point a été renégocié, suite à l'accord conclu avec les banques, en conséquence du non respect des « covenants ».

A la clôture de l'exercice, le taux de référence est de 1,21% l'an, avant prise en compte de la minoration de la marge brute de 0,8 point.

Afin de se couvrir des variations futures de ce taux d'intérêt, et pour maintenir l'avantage du faible coût de cette dette, le groupe veille à l'opportunité de contracter des swaps de taux d'intérêt.

#### ▪ Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'activité. Le Conseil d'Administration prête attention au rendement des capitaux propres défini comme étant le résultat opérationnel divisé par les capitaux propres totaux (excluant les intérêts minoritaires). Il veille également au niveau des dividendes versés aux porteurs d'actions ordinaires.

A ce jour, les membres du personnel détiennent 14,4% des actions ordinaires.

Au 31 mars 2011, la rentabilité opérationnelle des capitaux propres est de 1,4%. Cette rentabilité était négative au 31 mars 2010, en raison de la perte opérationnelle. Le taux d'intérêt moyen pondéré sur les emprunts portant intérêt (à l'exclusion des passifs à intérêts implicites) est de 3,66% ; il était de 4,40% au 31 mars 2010.

En date du 16 juin 2011, Le groupe a annoncé une émission d'obligation à taux fixe annuel de 8% sur 6 ans (échéance juillet 2017). Le placement est ouvert aux investisseurs individuels et institutionnels. Le montant maximum de l'opération est fixé à 10 M€. La période de souscription prendra fin le 12 juillet 2011.

Au cours de cet exercice, le Groupe n'a pas modifié sa politique en ce qui concerne les objectifs et politiques de gestion des risques financiers.

En termes de gestion du capital, nous rappelons que :

Au 31 mars 2011, le capital social s'élevait à 4.507.680 €, composé de 3.756.400 actions de 1,20 € de valeur nominale. L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 septembre 2010 a approuvé la 7ème résolution relative à l'achat par la société de ses propres actions dans la limite de 10 % des actions composant son capital.

Nombre de titres rachetés au 31 mars 2011 : . . . . . 159.477

Prix moyen des titres rachetés : . . . . . 3,767 euros

Coût de réalisation du programme : . . . . . 600.802 euros

Pourcentage de capital auto-détenu

à ce titre, au 31 mars 2011 : . . . . . 4,23% du capital

Annulation de titres au cours des

24 derniers mois : . . . . . 236.083

Nombre de titres auto détenus : . . . . . 158.996

Durant l'exercice, le Groupe n'a pas modifié autrement sa politique en matière de gestion du capital. Ni la société, ni ses filiales, ne sont soumises, en vertu de règles extérieures, à des exigences spécifiques en matière de capital.

La direction du groupe porte aussi une grande attention au suivi de l'endettement net et du ratio d'endettement sur fonds propres.

Les ratios d'endettement sont les suivants :

en Keuros	31 mars 2011	31 mars 2010	31 mars 2009
Endettement net	13 522	16 717	18 311
Capitaux propres	21 495	22 200	27 562
Ratio d'endettement	0,629	0,753	0,664

## 6. Information sectorielle

Selon « l'approche de la direction », le groupe présente l'information sectorielle suivante :

- infrastructures et services d'intégration liés ;
- prestations de services.

L'activité financement présentant un caractère non stratégique pour le groupe, la société DIGLEASE est exclue du périmètre de consolidation.

L'information sectorielle répond aux principes de la communication d'une information financière sectorielle, d'une information sur les différentes lignes de produits et de services que propose une entité et sur les différentes zones géographiques. L'organisation interne du Groupe OVERLAP, l'analyse de sa rentabilité et de ses risques conduisent à présenter les secteurs d'activité en tant que premier niveau d'information sectorielle. Le deuxième niveau d'information sectorielle, par zone géographique, n'est pas applicable car la France représente la quasi intégralité de l'activité du groupe.

En milliers d'Euros	Intégration d'infrastructure			Services aux infrastructures			Financement		
	2010-2011	2009-2010 retraité	2009-2010 publié	2010-2011	2009-2010 retraité	2009-2010 publié	2010-2011	2009-2010 retraité	2009-2010 publié
Ventes d'infrastructures	133 582	126 388	121 058						4 406
Prestations de services	53 523	50 997	50 640	2 995	3 284	3 284			
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>187 105</b>	<b>177 386</b>	<b>171 698</b>	<b>2 995</b>	<b>3 284</b>	<b>3 284</b>			<b>4 406</b>
Autres produits			24		2	2			0
Charges opérationnelles par secteur	(184 128)	(177 625)	(172 159)	(4 121)	(4 071)	(4 071)			(4 386)
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>2 977</b>	<b>(239)</b>	<b>(437)</b>	<b>(1 126)</b>	<b>(785)</b>	<b>(785)</b>			<b>20</b>
Autres produits et charges opérationnels	(353)	(1 219)	(1 219)	(1)	0	0			27
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>2 624</b>	<b>(1 457)</b>	<b>(1 656)</b>	<b>(1 127)</b>	<b>(785)</b>	<b>(785)</b>			<b>46</b>
Produits financiers	10				0	0			3
Charges financières	(1 348)	(1 098)	(1 097)	(149)	(91)	(91)			(2)
<b>Résultat financier</b>	<b>(1 338)</b>	<b>(1 098)</b>	<b>(1 097)</b>	<b>(149)</b>	<b>(92)</b>	<b>(92)</b>			<b>1</b>
<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>1 286</b>	<b>(2 556)</b>	<b>(2 752)</b>	<b>(1 275)</b>	<b>(877)</b>	<b>(877)</b>			<b>48</b>
Impôts sur les bénéfices	88	(165)	(111)	(11)	(1)	(1)			0
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>1 374</b>	<b>(2 721)</b>	<b>(2 863)</b>	<b>(1 286)</b>	<b>(878)</b>	<b>(878)</b>			<b>47</b>
Bénéfice des activités abandonnées			142	3 358	(463)	(463)	(1 181)	47	
Part revenant aux minoritaires									
<b>Résultat du Groupe</b>	<b>1 374</b>	<b>(2 721)</b>	<b>(2 721)</b>	<b>2 072</b>	<b>(1 341)</b>	<b>(1 341)</b>	<b>(1 181)</b>	<b>47</b>	<b>47</b>

En milliers d'Euros	Charges non réparties			Consolidé		
	2010-2011	2009-2010 retraité	2009-2010 publié	2010-2011	2009-2010 retraité	2009-2010 publié
Ventes d'infrastructures				133 582	126 388	125 464
Prestations de services	18	57	57	56 536	54 338	53 980
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>18</b>	<b>57</b>	<b>57</b>	<b>190 118</b>	<b>180 726</b>	<b>179 444</b>
Autres produits					2	26
Charges opérationnelles par secteur	(1 202)	(1 640)	(1 640)	(189 450)	(183 336)	(182 257)
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>(1 183)</b>	<b>(1 584)</b>	<b>(1 584)</b>	<b>668</b>	<b>(2 608)</b>	<b>(2 786)</b>
Autres produits et charges opérationnels	(36)	(72)	(72)	(390)	(1 291)	(1 264)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(1 220)</b>	<b>(1 656)</b>	<b>(1 656)</b>	<b>278</b>	<b>(3 898)</b>	<b>(4 050)</b>
Produits financiers	615	464	464	625	464	467
Charges financières	(387)	(469)	(469)	(1 884)	(1 659)	(1 659)
<b>Résultat financier</b>	<b>228</b>	<b>(5)</b>	<b>(5)</b>	<b>(1 259)</b>	<b>(1 195)</b>	<b>(1 192)</b>
<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>(992)</b>	<b>(1 661)</b>	<b>(1 661)</b>	<b>(981)</b>	<b>(5 094)</b>	<b>(5 243)</b>
Impôts sur les bénéfices	(268)	139	139	(191)	(27)	28
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>(1 260)</b>	<b>(1 521)</b>	<b>(1 521)</b>	<b>(1 172)</b>	<b>(5 120)</b>	<b>(5 215)</b>
Bénéfice des activités abandonnées				2 177	(416)	(321)
Part revenant aux minoritaires						
<b>Résultat du Groupe</b>	<b>(1 260)</b>	<b>(1 521)</b>	<b>(1 521)</b>	<b>1 005</b>	<b>(5 536)</b>	<b>(5 536)</b>

(En milliers d'Euros)	Intégration d'Infrastructure		Services aux infrastructures		Financement		Holding		Intersecteur		Consolidé	
	31 mars 2011	31 mars 2010	31 mars 2011	31 mars 2010	31 mars 2011	31 mars 2010	31 mars 2011	31 mars 2010	31 mars 2011	31 mars 2010	31 mars 2011	31 mars 2010
Ecart d'acquisition net	8 988	8 988	1 030	706	0	588	0	0			10 018	10 282
Immobilisations incorporelles nettes	1 582	841	81	42	0	0	53	1			1 716	884
Immobilisations corporelles nettes	2 557	3 494	1 985	2 154	0	6	6	27			4 548	5 681
Autres actifs financiers courants	609	604	11	10	0	0	0	0			620	614
Impôts différés actifs - nets	6 768	6 546	264	703	0	86	376	371			7 408	7 705
<b>Actifs non courants</b>	<b>20 504</b>	<b>20 473</b>	<b>3 371</b>	<b>3 614</b>	<b>0</b>	<b>680</b>	<b>435</b>	<b>398</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>24 310</b>	<b>25 166</b>
<b>Actifs courants</b>	<b>72 983</b>	<b>60 000</b>	<b>1 129</b>	<b>1 607</b>	<b>0</b>	<b>948</b>	<b>12 442</b>	<b>11 385</b>	<b>(12 351)</b>	<b>(11 330)</b>	<b>74 203</b>	<b>62 611</b>
Actifs détenus en vue d'être cédés	0	924	0	7 390	316						316	8 314
<b>Total général actif</b>	<b>93 487</b>	<b>81 397</b>	<b>4 500</b>	<b>12 613</b>	<b>316</b>	<b>1 629</b>	<b>12 877</b>	<b>11 783</b>	<b>(12 351)</b>	<b>(11 330)</b>	<b>98 829</b>	<b>96 093</b>

(En milliers d'Euros)	Intégration d'Infrastructure		Services aux infrastructures		Financement		Holding		Intersecteur		Consolidé	
	31 mars 2011	31 mars 2010	31 mars 2011	31 mars 2010	31 mars 2011	31 mars 2010	31 mars 2011	31 mars 2010	31 mars 2011	31 mars 2010	31 mars 2011	31 mars 2010
Capital social							4 508	4 508			4 508	4 508
Primes d'émission							664	664			664	664
Réserves liées au capital							5 149	3 942			5 149	3 942
Réserves consolidées - part du Groupe	8 875	15 027	(956)	982	191	586	2 019	2 030			10 129	18 625
Ecart de conversion	39	(3)		0	0	0	0				39	(3)
Résultat net consolidé - part du Groupe	3 618	(3 927)	(1 339)	(1 528)	(1 181)	23	(92)	(105)			1 005	(5 536)
<b>Capitaux propres - part du Groupe</b>	<b>12 532</b>	<b>11 097</b>	<b>(2 295)</b>	<b>(546)</b>	<b>(991)</b>	<b>609</b>	<b>12 248</b>	<b>11 039</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>21 495</b>	<b>22 200</b>
Intérêts minoritaires											0	0
<b>Capitaux propres</b>	<b>12 532</b>	<b>11 097</b>	<b>(2 295)</b>	<b>(546)</b>	<b>(991)</b>	<b>609</b>	<b>12 248</b>	<b>11 039</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>21 495</b>	<b>22 200</b>
Passifs financiers non courants	359	811	435	629	0	4	8	16			802	1 460
Indemnités de départ à la retraite	669	698	99	109	0	1	5	6			773	814
Passifs d'impôts différés	0	0	0	0	0	0	0	0				
<b>Passifs non courants</b>	<b>1 028</b>	<b>1 509</b>	<b>534</b>	<b>738</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>13</b>	<b>22</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 574</b>	<b>2 274</b>
Passifs financiers courants	15 218	15 053	542	1 408	0	142	501	618			16 261	17 222
Autres dettes courantes	64 709	53 232	5 720	7 549	604	873	115	103	(12 351)	(11 330)	58 796	50 428
<b>Passifs courants</b>	<b>79 927</b>	<b>68 285</b>	<b>6 262</b>	<b>8 957</b>	<b>604</b>	<b>1 016</b>	<b>616</b>	<b>722</b>	<b>(12 351)</b>	<b>(11 330)</b>	<b>75 057</b>	<b>67 649</b>
Passifs détenus en vue d'être cédés	0	506		3 464	703						703	3 970
<b>Total général passif</b>	<b>93 487</b>	<b>81 397</b>	<b>4 500</b>	<b>12 613</b>	<b>316</b>	<b>1 629</b>	<b>12 877</b>	<b>11 783</b>	<b>(12 351)</b>	<b>(11 330)</b>	<b>98 829</b>	<b>96 093</b>

## 7. Acquisitions et cessions de filiales

Hormis la cession d'OVELIA réalisée le 18 juin 2010, le Groupe n'a pas réalisé d'acquisition ni d'autre cession au cours de cet exercice 2010-2011.

La filiale suisse, MIB Suisse est réintégrée dans le périmètre de consolidation. Sa mise en vente avait été décidée en juillet 2009. Le processus de cession n'ayant pu aboutir aux conditions fixées et compte tenu des bonnes performances de la société, la direction d'OVERLAP Groupe a décidé de mettre un terme à la vente de cette filiale.

En 2010/2011, MIB Suisse a réalisé un chiffre d'affaires de 9,4 M€ en progression de 65%.

La filiale DIGILEASE, dont l'activité est jugée non stratégique pour le groupe, est mise en vente et est exclue du périmètre de consolidation. En 2010/2011, DIGILEASE a réalisé un chiffre d'affaires de 2,2 M€ en recul de 49% par rapport à 2009/2010.

Conformément à IFRS 5, la Direction du Groupe a décidé d'isoler l'ensemble des éléments d'actifs et de passifs concernés dans l'état résumé de la situation financière, en une ligne « actifs destinés à être cédés » et de présenter une colonne « Exercice clos le 31 mars 2010 retraitée » des activités cédées et en cours de cession ou destinées à être cédées, au 31 mars 2011 dans l'Etat du Résultat Global et dans le tableau de flux de trésorerie consolidé.

## 8. Notes annexes au compte de résultat consolidé (en milliers d'Euros)

### 8.1. Produits

	31 mars 2011	31 mars 2010	Evolution en %
Infrastructure	133 597	126 388	5,70%
Services	56 521	54 338	4,00%
Financement	-	-	NA
<b>TOTAL</b>	<b>190 118</b>	<b>180 726</b>	<b>5,20%</b>

Les produits provenant des contrats de maintenance sont comptabilisés au prorata temporis lorsque le Groupe est responsable de la bonne exécution de la maintenance tout au long de la durée des contrats. Dans la grande majorité des cas, les constructeurs et/ou les éditeurs assurent les prestations de maintenance sans la moindre intervention du Groupe. Aussi les produits correspondants sont constatés dès la vente des contrats, quelle que soit leur durée.

### 8.2. Autres produits & autres charges

	31 mars 2011	31 mars 2010	Evolution en %
VNC immobilisations cédées	(17)	-	NA
Charges excep. sur opérations de gestion	(3)	(192)	-98%
Charges sur exercices antérieurs	(3)	(21)	-86%
<b>Total autres charges courantes</b>	<b>(23)</b>	<b>(213)</b>	<b>-89%</b>
Autres produits	62	127	NA
Subventions d'exploitation et investissement	42	102	-58%
Produits sur opérations de gestion	-	115	NA
Produits de cessions d'éléments d'actif	17	1	NS
Transferts de charges d'exploitation	17	10	71%
<b>Total autres produits courants</b>	<b>138</b>	<b>354</b>	<b>NA</b>
<b>TOTAL</b>	<b>115</b>	<b>142</b>	<b>NA</b>

### 8.3. Charges de personnel

	31 mars 2011	31 mars 2010	Evolution en %
Rémunérations du personnel	20 410	20 893	-2,40%
Charges sociales	9 786	10 070	-2,90%
<b>TOTAL</b>	<b>30 196</b>	<b>30 963</b>	<b>-2,50%</b>

### 8.4. Dotations et reprises des amortissements & provisions

	31 mars 2011	31 mars 2010	Evolution en %
Amortissements des Immobilisations incorporelles	(340)	(530)	-36%
Amortissements des Immobilisations corporelles	(667)	(670)	0%
Amortissements des immobilisations en location financement	(790)	(931)	-15%
Provisions pour stocks	(587)	(1 218)	-24%
Provisions pour créances douteuses	(215)	(17)	NS
Provisions pour risques (Prudhommes)	(203)	(193)	5%
Provisions pour risques (Litiges)	(4)	-	NA
Provision sur autres actifs	(9)	-	NA
Provision pour engagement de retraite	-	(82)	-100%
<b>Dotations d'exploitation</b>	<b>(2 815)</b>	<b>(3 641)</b>	<b>-8%</b>
Provisions pour créances douteuses	170	1 300	-87%
Provisions pour stocks	1 205	69	NS
Provision pour risques (Prud'hommes)	76	213	-21%
Provisions pour risques (Litiges)		45	140%
Provision pour engagement de retraite	41	-	NS
<b>Reprises d'exploitation</b>	<b>1 492</b>	<b>1 627</b>	<b>25%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>(1 323)</b>	<b>(2 014)</b>	<b>-34%</b>

### 8.5. Autres produits et charges opérationnels

	31 mars 2011	31 mars 2010	Evolution en %
Rémunérations du personnel	390	1 291	-70%
<b>TOTAL</b>	<b>390</b>	<b>1 291</b>	<b>160%</b>

Les rémunérations du personnel représentent les indemnités de départ versées et de préavis non effectués dans le cadre de la restructuration du groupe.

### 8.6. Résultat financier

	31 mars 2011	31 mars 2010	Evolution en %
Intérêts sur emprunts bancaires	(36)	(138)	-74%
Intérêts sur OBSAAR décaissés	(4)	(1)	NS
Intérêts sur OBSAAR non décaissés	(352)	(406)	-13%
Agios bancaires	(89)	(116)	-23%
Intérêts s/ financement factor	(150)	(172)	-12%
Intérêts s/ financement IFF	(139)	(275)	-49%
Intérêt s/ emprunt location financement	(219)	(240)	-9%
Intérêts s/ comptes courants		(11)	NS
Autres		(1)	NS
<b>Coût de l'endettement financier brut</b>	<b>(989)</b>	<b>(1 360)</b>	<b>-27%</b>
Produits nets sur cessions VMP	2	51	NA
<b>Produits de Trésorerie</b>	<b>2</b>	<b>51</b>	<b>NA</b>
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>(988)</b>	<b>(1 308)</b>	<b>-25%</b>

	31 mars 2011	31 mars 2010	Evolution en %
Pertes de change	(548)	(107)	NA
Autres	(7)		NA
<b>Autres charges financières</b>	<b>(555)</b>	<b>(107)</b>	<b>421%</b>
Gain de change	279	139	100%
Intérêt s/ autres créances sur participations	5	69	-93%
Autres		10	
<b>Autres produits financiers</b>	<b>284</b>	<b>219</b>	<b>30%</b>
<b>Autres produits et charges</b>	<b>(271)</b>	<b>112</b>	<b>-342%</b>

### 8.7. Charge d'impôt sur le résultat

a) Ventilation entre impôt exigible et impôt différé

	31 mars 2011	31 mars 2010	Evolution en %
Impôt au titre de l'exercice		-	NA
Crédit Impôt Recherche	459	-	NA
Crédit Impôt Famille	8	23	-65%
Autres impôts exigibles sur le résultat	(361)	(240)	51%
<b>Impôts courants</b>	<b>106</b>	<b>(217)</b>	<b>NA</b>
Liés aux variations de base	49	190	-74%
Impact d'impôts au titre d'exercices antérieurs	(345)	-	NA
<b>Impôts différés</b>	<b>(296)</b>	<b>190</b>	<b>N.S.</b>
<b>Total</b>	<b>(190)</b>	<b>(27)</b>	<b>N.S.</b>

b) Rapprochement entre le taux d'impôt effectif et le taux applicable

(en milliers d'euros)	2010-2011		2009-2010	
Résultat de la période		1 005		(5 215)
Charge d'impôt sur le résultat		191		28
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>1 296</b>		<b>(5 187)</b>
Taux d'impôt applicable à la Société	33,33%	432	33,33%	(1 729)
Impact des taux d'impôt des filiales à l'étranger	25,00%	135		-
Différences permanentes (charges non déd & produits non imposables)	-29,01%	(376)	-3,33%	173
Déficits non intégrés		-		-
Déficits non activés			-30,17%	1 584
Consommation des déficits reportables				-
	<b>14,74%</b>	<b>191</b>	<b>-0,05%</b>	<b>28</b>

### 9. Notes annexes au bilan consolidé

#### 9.1. Ecarts d'acquisition

Il n'y a pas eu de modifications des UGT ou groupes d'UGT au cours de cet exercice 2010-2011, en dehors la cession effective d'OVELIA et de la décision de céder la filiale DIGILEASE.

La direction du groupe a rassemblé depuis le 1er avril 2008 au sein d'OVESYS (ex OVERLAP SAS) ses activités d'infrastructures (regroupement d'OVERLAP SAS, MIBS SA, HEXALIS GO SAS et la partie intégration d'OVERLAP RESEAUX).

A la fin de l'année 2008, le groupe a poursuivi sa réorganisation interne par métiers en cédant les titres d'OVERLAP Réseaux détenus par OVESYS à sa filiale OVELIA.

Au 31 mars 2011, les goodwill sont affectés aux unités génératrices de trésorerie suivantes :

	31 mars 2010	Augmentation	Diminution	Reclassements IFRS5	31 mars 2011
OVESYS	8 988				8 988
SNC	77				77
DIGILEASE	588		(25)	(563)	-
EXTERINFO	558				558
ADITU	148	324			472
<b>Total des valeurs brutes</b>	<b>10 359</b>	<b>324</b>	<b>(25)</b>	<b>(563)</b>	<b>10 095</b>

	31 mars 2010	Dotations	Reprises	Reclassements IFRS5	31 mars 2011
SNC	(77)				(77)
DIGILEASE		(563)		563	-
Total des dépréciations	(77)	(563)	-	563	(77)
<b>Ecarts d'acquisition nets</b>	<b>10 282</b>				<b>10 018</b>

#### Test de dépréciation des UGT incluant des écarts d'acquisition

Pour les besoins des tests de dépréciation, l'écart d'acquisition est affecté aux divisions opérationnelles du Groupe qui représentent le niveau le plus bas auquel l'écart d'acquisition est suivi, pour les besoins de gestion interne.

Les valeurs comptables cumulées des écarts d'acquisition affectés à chaque division sont 10 018 K€.

Les écarts d'acquisition sont affectés en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Les tests de dépréciation sont conduits par UGT. Les UGT choisies correspondent aux structures juridiques : OVESYS, EXTERINFO, Aditu, DIGILEASE, et Systems Networks & Consulting.

La valeur d'entreprise a été confrontée à la valeur nette comptable du regroupement d'actif composant l'UGT. Les tests de dépréciation n'ont conduit à aucune dépréciation des écarts d'acquisition.

Préalablement au reclassement en actifs destinés à être cédés, chaque élément d'actif et de passif de la société DIGILEASE, a été évalué selon sa norme applicable. Le prix de cession net de frais attendu sera nettement inférieur à la valeur comptable du groupe d'actifs cédés ; une dépréciation à 100% a alors été constatée dans les comptes clos le 31 mars 2011, la valeur comptable des groupes d'actifs cédés représentant la plus faible des deux valeurs.

La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie (UGT) correspond à la valeur d'utilité. Elle est réalisée à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs sur la base des hypothèses suivantes :

- prévisions des années 2011-2014 à 2015-2016 approuvées par la direction.

Ces hypothèses sont déterminées par unité de reporting, sur la base de la connaissance du groupe des secteurs d'activité et des perspectives de croissance. Ces prévisions ont été élaborées à la fin du premier trimestre 2011 pour déterminer le plan d'affaires de l'exercice 2011-2012. Puis, pour les quatre périodes suivantes, des hypothèses de croissance distinctes pour chacune des sociétés du groupe ont été envisagées, chacune conformément à son propre potentiel de développement.

Ces hypothèses prennent également en compte l'expérience passée concernant le respect et l'atteinte des budgets ainsi que les raisons n'ayant pas permis d'atteindre les objectifs récents fixés ;

- les valeurs terminales sont calculées à l'horizon de 5 ans avec prise en compte d'un taux de croissance prudent et homogène pour l'ensemble des sociétés du groupe de 1,5% ;
- la détermination du taux d'actualisation prend en compte :
  - le taux sans risque,
  - la prime de risque,
  - ainsi que le bêta.

Le bêta retenu correspond au bêta moyen des bêtas identifiés dans des analyses sectorielles récentes pour des activités similaires à celles d'OVERLAP Groupe. L'utilisation d'un taux unique d'actualisation pour chaque division opérationnelle se justifie par un taux sans risque et une prime de risque identiques pour chacune de ces UGT.

Le taux d'actualisation retenu au 31 mars 2011 est de 10% comme pour les deux exercices précédents, étant précisé que les remboursements des emprunts réalisés au cours de cet exercice contribuent à la diminution du poids de la dette financière, ce qui attire ce taux vers 9%.

Ce taux a été estimé à partir du coût moyen pondéré du capital, déterminé en fonction d'une moyenne établie pour le secteur et basé sur un ratio d'endettement de 45% au taux d'intérêt de marché de 3,60%. Ce taux ne diffère pas de manière significative par rapport à l'exercice précédent. Cela s'explique notamment par la diminution du taux sans risque compensé par un accroissement de la prime de risque.

Le groupe a effectué des analyses de sensibilité aux différentes hypothèses qui ont donné les résultats suivants :

- une augmentation de 100 points de base du taux d'actualisation pour toutes les UGT serait sans impact sur la charge de dépréciation constatée au 31 mars 2011.
- une diminution de 50% ou de 100% du taux de croissance de l'activité prévue pour les quatre dernières années des plans d'affaires montre qu'une dépréciation pourrait être constatée si aucune mesure de réorganisation n'était alors appréhendée.
- Les taux de croissance retenus pour réaliser les prévisions des flux de trésorerie futures sont prudents. Ils prennent en compte l'environnement actuel sur la période court terme. Pour les années suivantes, ces taux sont basés sur des volumes d'affaires à croissance raisonnable.

## 9.2. Immobilisations incorporelles

	31 mars 2010	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	Reclassements IFRS5	31 mars 2011
Logiciels	1 852		43			1 896
Contrats spécifiques	1 628					1 628
Autres immobilisations incorporelles	365	149	17			531
Immobilisations en cours			1 109			1 109
<b>Valeurs brutes</b>	<b>3 845</b>	<b>149</b>	<b>1 169</b>	-	-	<b>5 163</b>
Logiciels	(1 756)		(61)			(1 817)
Contrats spécifiques	(873)		(246)			(1 119)
Autres immobilisations incorporelles	(333)	(137)	(41)			(511)
<b>Dotations nettes aux amortissements</b>	<b>(2 961)</b>	<b>(137)</b>	<b>(348)</b>	-	-	<b>(3 447)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>884</b>	<b>12</b>	<b>821</b>	-	-	<b>1 716</b>

Les immobilisations incorporelles ont une durée d'utilité déterminée, hormis le contrat spécifique acquis lors du regroupement d'entreprise.

Lors du rapprochement d'OVERLAP Groupe avec IB Group S.A., il a été convenu entre les parties, d'évaluer et de comptabiliser l'actif incorporel existant chez MIBS lié au maintien du contrat MIBS/AS Lease pendant une durée de 3 ans, correspondant à la durée du contrat. En effet, dans le cadre de la vente de ses matériels, MIBS est amené à proposer les solutions de financement d'AS Lease et reçoit en contrepartie une rémunération d'AS Lease sous la forme d'une rétrocession de marge, à un taux supérieur aux usages.

En conséquence, dans le cadre de l'identification de son écart d'acquisition, OVERLAP Groupe a activé ce contrat. Ce contrat fait l'objet d'une dépréciation à concurrence de l'excédent de marge perçu. De plus, ce contrat fait l'objet d'un test de dépréciation annuel à chaque date de clôture d'exercice.

Le contrat initial étant arrivé à échéance le 22 novembre 2010, des négociations ont été menées afin de maintenir une coopération entre les deux partenaires. En date du 23 décembre 2010, de nouvelles conditions maintenant cette relation d'affaires ont été conclues pour une nouvelle durée contractuelle de 4 ans renouvelable. Cela justifie du maintien de ce contrat à l'actif du bilan et de l'absence de dépréciation. Au 31 mars 2011, la valeur nette de ce contrat est comptabilisée pour 509 K€. Les immobilisations incorporelles en cours sont constituées des dépenses activables en vue de lancer des procédés ou des outils nouveaux et comprennent les coûts de main d'œuvre nécessaires à leur mise en place pour 384 K€.

Le montant global des dépenses de recherche et de développement comptabilisé en charges de l'exercice s'élève à 62 K€.

Le Groupe prépare son futur progiciel de gestion intégré dont les coûts identifiés à la clôture de l'exercice s'élèvent à 725 K€.

Les tests de dépréciations mis en œuvre sur les autres immobilisations incorporelles n'ont pas conclu à des dépréciations supplémentaires à comptabiliser pour cet exercice.

### 9.3. Immobilisations corporelles

#### Biens pris en location

Le Groupe a conclu un certain nombre de contrats de location-financement portant sur du matériel et équipements informatiques. Selon les termes de certains contrats, le Groupe dispose d'une option d'achat des équipements à des prix avantageux. Au 31 mars 2011, la valeur nette comptable des biens pris en location s'élève à 1.243 K€ (2009-2010 : 1.872 K€).

( En milliers d'Euros )	31 mars 2010	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	Reclassements IFRS5	31 mars 2011
Installations techniques	31					31
Autres immobilisations corporelles	5 945	183	413	(394)	43	6 190
Location Financement	4 053	191	213	(48)		4 409
<b>Immobilisations corporelles brutes</b>	<b>10 028</b>	<b>374</b>	<b>626</b>	<b>(442)</b>	<b>43</b>	<b>10 630</b>
Installations techniques	(31)					(31)
Autres immobilisations corporelles	(2 072)	(141)	(671)	35	(37)	(2 886)
Location Financement	(2 244)	(168)	(795)	42		(3 166)
<b>Amortissements sur immobilisations corporelles</b>	<b>(4 347)</b>	<b>(310)</b>	<b>(1 466)</b>	<b>77</b>	<b>(37)</b>	<b>(6 082)</b>
<b>Total</b>	<b>5 681</b>					<b>4 548</b>

#### Echéancier des paiements minimaux futurs au titre des contrats de location financement (en milliers d'euros) :

Exercice 2010-2011	inférieur 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	Total
Paiement des intérêts	64	34	-	98
Paiement du principal	663	647	-	1 310
<b>Total</b>	<b>727</b>	<b>681</b>	<b>-</b>	<b>1 408</b>

Exercice 2009-2010	inférieur 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	Total
Paiement des intérêts	99	81	-	180
Paiement du principal	1178	1136	-	2 314
<b>Total</b>	<b>1277</b>	<b>1217</b>	<b>-</b>	<b>2 494</b>

#### 9.4. Autres actifs financiers et autres actifs non courants

	31 mars 2010	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	Reclassements IFRS <sub>5</sub>	31 mars 2011
Participations non consolidées	32					32
Prêts au personnel	142		1			143
Dépôts et cautionnements versés	645			(30)	6	621
<b>Bruts</b>	<b>818</b>	-	<b>1</b>	<b>(30)</b>	<b>6</b>	<b>796</b>
Participations non consolidées	(51)					(51)
Prêts au personnel	(143)					(143)
Dépôts et cautionnements versés	(9)					(9)
<b>Dépréciations</b>	<b>(204)</b>	-	-	-	-	<b>(204)</b>
<b>Autres actifs financiers non courants</b>	<b>614</b>					<b>592</b>

Les participations non consolidées concernent des prises de participations non significatives.

Dans le cadre de la cession d'OVELIA, la somme de 300 K€ fait l'objet d'une garantie sous séquestre auprès du séquestre de l'ordre des avocats de Paris pour une durée de 3 ans. Cette garantie est dégressive par tranche de 100 K€ annuel. Cette garantie fait l'objet d'une dépréciation afin de couvrir le contrôle Urssaf en cours sur la société OVELIA.

	31 mars 2010	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	Reclassements IFRS <sub>5</sub>	31 mars 2011
Créances sur cessions d'immobilisations	-		200			200
Autres créances	-					-
<b>Total brut</b>	<b>-</b>	-	<b>200</b>	-	-	<b>200</b>
Créances sur cessions d'immobilisations	-		(172)			(172)
Autres créances	-					-
<b>Total dépréciation</b>	<b>-</b>	-	<b>(172)</b>	-	-	<b>(172)</b>
<b>Autres actifs non courants</b>	<b>-</b>	-	<b>28</b>	-	-	<b>28</b>

#### 9.5. Impôts différés

Les impôts différés liés aux déficits reportables de cet exercice s'élèvent à 813 K€.

Le résultat opérationnel courant du groupe est à nouveau profitable au 31 mars 2011. Le Groupe est confiant pour confirmer ce retournement au cours de l'année 2011-2012. La direction estime probable que le Groupe disposera suffisamment de bénéfices imposables au cours des cinq prochains exercices qui lui permettront de recouvrer l'intégralité des impôts différés constatés au 31 mars 2011.

Cette estimation est construite à partir des projections actualisées des flux de trésorerie établis par unité de reporting, dans les conditions similaires à celles définies au § 9.1 portant sur les tests de dépréciation des unités génératrices de trésorerie. En raison du contexte actuel, et aussi par mesure de prudence, la direction du groupe a décidé de ne pas activer ces déficits ni ceux de l'exercice précédent, avant d'avoir consommé ceux déjà comptabilisés au bilan.

Il n'y a pas d'autres déficits reportables non activés au 31 mars 2011.

La diminution des autres retraitements correspond à une régularisation relative aux exercices antérieurs.

	31 mars 2010	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	Reclassements IFRS5	31 mars 2011
Impôt différé - Actif lié aux :						
- Déficits reportables	7 027					7 027
- Indemnités de départ à la retraite	271			(14)		258
- Location-financement	23			(1)		22
- Différences temporaires	354			(136)		219
- Autres retraitements	28		82	(228)		(118)
<b>Impôt différé - Actif</b>	<b>7 704</b>	<b>-</b>	<b>82</b>	<b>(378)</b>	<b>-</b>	<b>7 408</b>
Impôt différé - Passif lié aux :						
- Indemnités de départ à la retraite						-
- Différences temporaires						-
- Autres retraitements						-
<b>Impôt différé - Passif</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Impôt différé - Net</b>	<b>7 704</b>	<b>-</b>	<b>82</b>	<b>(378)</b>	<b>-</b>	<b>7 408</b>

Parmi les actifs d'impôts différés concernant les déficits reportables, il demeure notamment ceux réalisés par les sociétés issues du périmètre d'IB Group S.A. et reprises dans le cadre de la fusion réalisée au cours de l'exercice 2007-2008. Le montant des déficits fiscaux apportés au 31 mars 2008 se répartissait ainsi :

	Base	Impôt différé
IB Group SA	12 032K€	4 010K€
MIBS	5 886K€	1 962K€
	17 918 K€	5 972 K€

Ces impôts différés actifs sont maintenus compte tenu des capacités bénéficiaires estimés du groupe pour les exercices futurs.

### 9.6. Stocks de marchandises et de maintenance

	31 mars 2010	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	Reclassements IFRS5	31 mars 2011
Stock de marchandises	2 323		(581)	(9)	3	1 736
Stock de maintenance	686		(679)		67	73
Stock de location	736		(576)			160
Stock d'encours	69	13	(82)			-
<b>Stocks bruts</b>	<b>3 815</b>	<b>13</b>	<b>(1 919)</b>	<b>(9)</b>	<b>70</b>	<b>1 969</b>
Stock de marchandises	(333)		(462)	333		(462)
Stock de maintenance	(677)		(7)	677	(67)	(73)
Stock de location	(195)		(125)	195		(125)
<b>Dépréciation des stocks</b>	<b>(1 205)</b>	<b>-</b>	<b>(937)</b>	<b>1 548</b>	<b>(67)</b>	<b>(661)</b>
<b>Total</b>	<b>2 609</b>	<b>-</b>	<b>(937)</b>	<b>1 548</b>	<b>(67)</b>	<b>1 308</b>

La variation de ce poste est liée à l'évolution courante de l'activité de cet exercice.

### 9.7. Clients et comptes rattachés

	31 mars 2011	31 mars 2010
Créances clients brutes	58 937	49 176
Dépréciation des créances clients	(1 339)	(1 332)
<b>Créances clients nettes</b>	<b>57 598</b>	<b>47 844</b>

L'exposition du Groupe au risque de crédit et au risque de change ainsi que les pertes de valeur relatives aux créances clients et autres débiteurs figurent en note 10.

### 9.8. Impôts courants et Autres actifs courants

	31 mars 2011	31 mars 2010
Créances sur l'état	3 489	2 763
Dépréciation des créances sur l'état	(7)	(7)
<b>Impôts courants</b>	<b>3 482</b>	<b>2 756</b>

	31 mars 2011	31 mars 2010
Fournisseurs débiteurs et avoirs à recevoir	3 536	3 970
Personnel et organismes sociaux	92	161
Créance sur IBM France Financement	1 729	2 164
Autres créances	2 277	336
Charges constatées d'avance	402	808
Ecart de conversion actif	104	-
<b>Autres actifs courants</b>	<b>8 140</b>	<b>7 439</b>

### 9.9. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31 mars 2011	31 mars 2010
Valeurs mobilières de placement	-	-
Valeurs mobilières de placement nettes	-	-
Disponibilités	3 540	1 964
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>3 540</b>	<b>1 964</b>
Concours bancaires courants	(40)	(58)
Dette factor	(8 368)	(5 689)
<b>Trésorerie nette</b>	<b>(4 868)</b>	<b>(3 783)</b>

### 9.10. Capital et réserves

Les principaux actionnaires de la Société sont Monsieur Georges HOROKS qui détient 35,9% du capital social et Monsieur Eric LIEURE qui détient 7,3% du capital social. L'Appel Public à l'Épargne représente 45,5% du capital. La part détenue par le Groupe en autocontrôle est de 4,2% du capital.

#### a) Tableau de variation du capital et des réserves

Date	Nature de l'opération	Prix de souscription	Montant de l'augmentation/ réduction du capital	nombre d'actions émises	Montant cumulé du capital social	Nombre cumulé d'actions
19-mars-99	Création société	200 F	2 000 000 F	10 000	2 000 000 F	10 000
30/oct./01	Augmentation de capital par incorporation de réserves		669 F		2 000 669 F	10 000
30/oct./01	Conversion du capital en euros				305 000 €	10 000 (i)
28/sept./05	Division du nominal				305 000 €	2 000 000 (ii)
28/sept./05	Augmentation de capital par incorporation de réserves		695 000 €		1 000 000 €	2 000 000 (iii)
01/déc./05	Augmentation de capital en numéraire par appel public à l'épargne	8,40 €	127 500 €	255 000	1 127 500 €	2 255 000
06/janv./06	Augmentation de capital en numéraire réservée aux salariés	6,72 €	24 156 €	48 311	1 151 656 €	2 303 311
30/oct./06	Augmentation de capital par apport de titres	0,50 €	27 478 €	54 955	1 179 133 €	2 358 266
25/oct./07	Plan d'attribution gratuite d'actions		144 000 €	720 000	1 323 133 €	3 078 266
22/nov./07	Fusion avec IB Group S.A.		3 424 757 €	20 661 185	4 747 890 €	23 739 451 (iv)
19/juin./08	Plan d'attribution gratuite d'actions		10 400 €	52 000	4 758 290 €	23 791 451 (v)
26/sept./08	Annulation des actions auto-détenues rachetées dans le cadre du programme du 24 mai 2000		(53 311) €	(266 553)	4 704 980 €	23 524 898
01/déc./08	Plan d'attribution gratuite d'actions		4 000 €	20 000	4 708 980 €	23 544 898
01/déc./08	Annulation des actions auto-détenues rachetées dans le cadre du programme 22 nov. 2007		(4 000) €	(20 000)	4 704 980 €	23 524 898
29/avr./09	Regroupement des actions par 6				4 704 980 €	3 920 816 (vi)
11/juin./09	Annulation des actions auto-détenues rachetées dans le cadre du programme 26 sept. 2008		(980) €	(816)	4 704 000 €	3 920 000
09-juil-09	Annulation des actions auto-détenues rachetées dans le cadre du programme 26 sept. 2008		(196 320) €	(163 600)	4 507 680 €	3 756 400
1/oct./09	Augmentation de capital suite à la souscription au plan d'options		90 000 €	75 000	4 597 680 €	3 831 400
1/oct./09	Annulation des actions auto-détenues rachetées dans le cadre du programme 26 sept. 2008		(90 000) €	(75 000)	4 507 680 €	3 756 400

(i) Valeur nominale 30,50 €.

(ii) Valeur nominale 0,1525 €.

(iii) Valeur nominale 0,50 €.

(iv) Valeur nominale 0,1658 €.

(v) Valeur nominale 0,20 €.

(vi) Valeur nominale 1,20 €

b) Capital social et primes d'émission

	Actions ordinaires		Droits de vote		Actions indisponibles	
	31 mars 2011	31 mars 2010	31 mars 2011	31 mars 2010	31 mars 2011	31 mars 2010
En circulation à l'ouverture (après regroupement des actions par 6)	3 756 400	3 920 816	5 373 765	5 387 756	12 000	128 667
Annulation d'actions		(239 416)				
Emission en rémunération d'apport						
Elimination des actions de l'absorbée						
Reprise du capital de l'absorbante						
Souscription aux plans d'options		75 000				
Attribution gratuite d'actions						(116 667)
Variations d'actions « au porteur »			(22 233)	(13 992)		
<b>En circulation à la clôture</b>	<b>3 756 400</b>	<b>3 756 400</b>	<b>5 351 532</b>	<b>5 373 765</b>	<b>0</b>	<b>12 000</b>

Le Groupe a également émis des options sur actions (cf. note 9.14).

Les actions à droit de vote double concernent les actions nominatives détenues depuis plus de 2 ans.

Au 31 mars 2011, le capital social était composé de 1.993.855 actions ordinaires (au 31 mars 2010 : 2.861.252) et de 1.762.545 actions à droit de vote double (au 31 mars 2010 : 895.148). Toutes les actions ont une valeur nominale de 1,20 €. Toutes les actions émises ont été entièrement libérées.

Les porteurs d'actions ordinaires ont droit à des dividendes lorsqu'ils sont décidés, et bénéficient d'un droit de vote par action aux assemblées générales.

Les porteurs d'actions à droits de vote double reçoivent un dividende identique et aux mêmes conditions que celui attribué aux porteurs d'actions ordinaires. Le droit de vote double compte pour toute décision prise en assemblée générale (ordinaire ou extraordinaire).

Toutes les actions donnent droit aux actifs résiduels de la Société.

S'agissant des actions de la Société détenues par le Groupe (voir ci-dessous), tous les droits sont suspendus jusqu'à ce que ces actions soient remises en circulation.

Les honoraires consécutifs à la mise en place de l'opération O.B.S.A.A.R lancée en décembre 2008 se sont élevés à 506 K€. Une part de ces dépenses (328 K€) est clairement identifiée comme des travaux consacrés à la détermination de la future composante capitaux propres, les bons de souscription. Selon la norme IAS 32 paragraphes 35 et 37, les frais d'émission considérés comme des coûts de transaction, bien qu'ils soient relatifs à une transaction future sur capitaux propres, doivent être comptabilisés directement en diminution des capitaux propres. Dans l'éventualité où les porteurs de bons n'exerceraient pas leurs droits de souscription, ces frais d'émission seront comptabilisés en charges, tels que le prévoit cette norme dans le cadre des coûts d'une transaction portant sur les capitaux propres qui est abandonnée.

En conséquence, ces honoraires ont été imputés sur la prime d'émission.

c) Actions propres

La réserve relative aux actions propres comprend le coût des actions de la Société détenues par le Groupe. Au 31 mars 2011, le Groupe détenait 158.996 actions de la Société (au 31 mars 2010 : 172.931).

### 9.11. Résultat par actions

Le résultat de cet exercice se conclut sur un bénéfice de 1.005 K€. Au 31 mars 2010, le résultat de l'exercice était de (5.536 K€).

#### a) Résultat de base par actions

Le résultat de base par action au 31 mars 2011 a été calculé en divisant la perte nette attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et d'un nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de 3.586.246 (31 mars 2010 : 3.874.228), comme détaillé ci-après :

	31 mars 2011	31 mars 2010
Actions ordinaires à l'ouverture	3 756 400	3 920 816
Actions auto-détenues	(170 154)	(156 088)
Options sur actions exercées et/ou attribution d'actions		72 000
Actions annulées dans le cadre de la fusion		
Actions émises		37 500
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires à la clôture</b>	<b>3 586 246</b>	<b>3 874 228</b>
Résultat net part du groupe des activités poursuivies	(1 171 886)	(5 215 154)
Résultat net de base par actions	(0,33 €)	(1,35 €)
Résultat net d'impôt des activités en cours de cession	2 176 843	(320 854)
Résultat net de base par actions	0,61 €	(0,08 €)

#### b) Résultat dilué par actions

Le résultat dilué par action au 31 mars 2011 a été calculé en divisant la perte nette attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et d'un nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, ajusté des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, de 6.086.246 (31 mars 2010 : 6.374.228), comme détaillé ci-après :

	31 mars 2011	31 mars 2010
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaire (de base)	3 586 248	3 874 228
Impact potentiel de l'exercice des options sur actions		
Impact potentiel de l'exercice des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables	2 500 000	2 500 000
Impact potentiel de l'exercice des attributions d'actions		
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires dilué à la clôture</b>	<b>6 086 246</b>	<b>6 374 228</b>
Résultat net part du groupe des activités poursuivies	(1 171 886)	(5 215 154)
Résultat net par action après dilution	(0,19) €	(0,82) €
Résultat net d'impôt des activités en cours de cession	2 176 843	(320 854)
Résultat net par action après dilution	0,36 €	(0,05) €

Au 31 mars 2011, il n'existe plus de plan d'attribution d'action ni de plan de souscription d'actions en cours et susceptibles d'apporter des droits potentiels.

9.12. Emprunts et endettement financier net

	31 mars 2011	31 mars 2010
Prêts bancaires garantis	168	323
Dettes financières diverses	-	-
Passifs relatifs à des contrats de location financement	633	1 136
<b>Passifs financiers non courants</b>	<b>801</b>	<b>1 459</b>
Part courante des prêts bancaires garantis	7 159	10 296
Part courante des passifs relatifs à des contrats de location financement	677	1 179
Dettes financières diverses	16	
Facilité bancaire non garantie	8 408	5 747
<b>Passifs financiers courants</b>	<b>16 261</b>	<b>17 222</b>

a) Endettement financier net

	31 mars 2010	Variations	31 mars 2011	
Emprunts et dettes à + 1 an à l'origine	10 619	(3 291)	7 328	
Emprunts et dettes à - 1 an à l'origine	-	-	-	
Emprunts et dettes financières diverses	-	16	16	
Emprunts en location-financement	2 315	(1 005)	1 310	
<b>Endettement Financier Brut</b>	<b>D</b>	<b>12 934</b>	<b>(4 280)</b>	<b>8 654</b>
Trésorerie brute	A	1 964	1 576	3 540
Concours bancaires courants	B	(5 747)	(2 661)	(8 408)
Trésorerie	C= A + B	(3 783)	(1 085)	(4 868)
<b>Endettement Financier Net</b>	<b>D - C</b>	<b>16 717</b>	<b>(3 195)</b>	<b>13 522</b>

b) Passifs financiers

La présente note fournit des informations sur les termes contractuels des emprunts portant intérêts et évalués au coût amorti, conclus par le Groupe. Pour plus d'informations sur l'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt, au risque de change et de liquidité, se reporter à la note 10.

### c) Termes et échéancier de remboursement des dettes

Les termes et conditions des emprunts en cours sont les suivants :

Dettes financières bancaires (en K€)	Durée	Origine	Taux	Valeur nominale au 31 mars 2011	Valeur comptable au 31 mars 2011	Valeur nominale au 31 mars 2010	Valeur comptable au 31 mars 2010
Société Générale 790.000 €	6 ans	05/07/2004	Fixe 3,75%	-	-	37	37
Société Générale 876.000 €	5 ans	20/03/2006	Fixe 4,10%	-	-	159	159
Société Générale 1.000.000 €	5 ans	12/06/2006	Fixe 4,20%	37	37	252	253
BRED 600.000 €	5 ans	15/09/2006	Variable	30	30	150	150
BNP PARIBAS 800.000 €	5 ans	06/08/2006	Fixe 4,30%	59	59	230	231
FORTIS 496.000 €	5 ans	15/12/2006	Fixe 4,80%	82	82	187	187
Société Générale 320.000 €	5 ans	03/12/2007	Variable	96	96	160	160
Société Générale 321.000 €	5 ans	26/02/2008	Variable	128	128	193	193
BRED 2.000.000 €	2 ans	30/04/2008	Fixe 5,55%	-	-	88	88
O.B.S.A.A.R.	5 ans	31/12/2008	Variable	7 200	6 687	9 600	8 734
IFF 754.436 €	9 mois	28/09/2009	Fixe 9,27%	-	-	77	89
DLL 398.550 €	3 ans	30/11/2009	Fixe 7,97%	209	209	338	338
				7 841	7 328	11 471	10 619

La valeur comptable prend en compte les intérêts non échus.

Le groupe a procédé le 23 décembre 2008 à l'émission d'un emprunt obligataire de 12.000.000 d'euros représenté par 24.000 obligations à bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables d'une valeur nominale de 500 euros. La composante dette a fait l'objet d'une valorisation à sa juste valeur, conformément à la norme IAS 32.32.

Produits de l'émission obligataire	12.000 K€
Remboursement en novembre 2009	(2.400) K€
Montant comptabilisé en capitaux propres	(1.200) K€
Frais liés à l'émission concernant :	
la composante dette	(177) K€
Intérêts courus	863 K€

Valeur comptable du passif au 31 mars 2011 . . . . . 6.687 K€

Le montant de 1.200 K€ correspond aux bons de souscription d'actions comptabilisés en capitaux propres.

En application de la recommandation de l'Autorité des Marchés Financiers (A.M.F.) du 29 octobre 2008, le reclassement des dettes en passif courant, pour 3.423 K€, a été maintenu au 31 mars 2011, pour l'ensemble des emprunts dont les covenants n'ont pas été respectés.

### d) Passifs relatifs aux contrats de location-financement

Les échéances des passifs relatifs aux contrats de location-financement sont les suivantes :

	31 mars 2011	31 mars 2010
A moins d'1 an	634	1 178
Entre 1 et 5 ans	676	1 137
A plus de 5 ans	-	-
	<b>1 310</b>	<b>2 315</b>

### 9.13. Avantages au personnel

Il n'existe pas d'autre avantage au personnel que la provision pour indemnité de départ à la retraite (IDR) dont le montant s'élève à 773 K€ au 31 mars 2011.

Les engagements d'OVERLAP en matière de retraite proviennent des régimes conventionnels de fin de carrière en France.

Les engagements de retraite font l'objet d'une évaluation, selon la méthode rétrospective (Conforme à la norme IAS 19 « Projected Unit Credit Method »). Cette méthode détermine le coût des prestations attribuables aux bénéficiaires d'un régime au titre des années de services effectuées jusqu'à la date de l'évaluation de l'engagement (la date de clôture). Le coût des prestations constituées ainsi calculé est ensuite modulé en fonction des hypothèses de mortalité et de rotation du personnel, d'une probabilité de départ à 67 ans et de la politique sociale.

Ces engagements font l'objet d'une provision comptabilisée en provision pour risques et charges incluant les écarts actuariels.

Les hypothèses prises en compte pour le calcul actuariel sont :

- Tables de mortalité : les tables retenues sont :
  - Pour les hommes : table INSEE 2006-2008 sexe masculin
  - Pour les femmes : table INSEE 2006-2008 sexe féminin
- Taux de rotation du personnel : rotation moyenne de 14%.
- Evolution des salaires : progression annuelle des salaires de 2% pour l'ensemble des salariés.
- Taux d'actualisation : Taux Bloomberg composite (AA) à 10 ans au 31 mars 2011.

	2010-2011	2009-2010
Taux d'actualisation	4,55%	4,11%
Taux d'augmentation des salaires	2%	2%
Taux de charges sociales	48%	48%

Evolution de la dette actuarielle au cours de l'exercice :

	31 mars 2010	Variation de périmètre	Impact résultat	Reclassements IFRS5	31 mars 2011
Engagements de retraite	854	(302)	(40)	302	814
Actifs de couverture	(40)		(1)		(41)
<b>Provisions non courantes</b>	<b>814</b>	<b>(302)</b>	<b>(41)</b>	<b>302</b>	<b>773</b>

Le groupe a souscrit depuis 2005 deux contrats d'assurance en vue de couvrir les indemnités de fin de carrière à verser à l'ensemble du personnel des sociétés OVERLAP Groupe et OVESYS.

Le support de ces contrats d'assurance ne constitue pas une source d'incertitude au rendement de ces actifs.

### 9.14. Produits différés

Les produits différés classés en passif courant se composent des produits constatés d'avance. Il n'y a pas de passif non courant différé.

Dans le cadre spécifique des marchés publics, les ventes sont réputées faites lorsque l'installation et son fonctionnement ont été validés par le client. En conséquence, les ventes non acquises sont déduites du chiffre d'affaires, dans l'attente de cette validation. L'augmentation de ce poste est principalement constituée par les commandes conclues dans le cadre d'un contrat pluriannuel de marché public.

Une subvention publique a été attribuée en 2005 au Groupe à travers sa filiale ADITU. La subvention d'un montant de 795 K€ a servi à financer les installations informatiques nécessaires à son activité (conception, réalisation et exploitation d'une plate-forme mutualisée de services numériques). Ces matériels informatiques sont exploités depuis le milieu de l'année 2005 et la subvention comptabilisée en produits différés est amortie sur la durée d'utilité de ces matériels. Cette subvention est totalement amortie au 31 mars 2011.

## 9.15. Provisions

	31 mars 2010	Variation de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Reclassements IFRS5	31 mars 2011
Litiges prud'hommaux	231	(120)	203	(45)	(30)	120	359
Autres litiges	99		4			(99)	4
Pertes de change			104				104
Autres risques							-
<b>Provisions courantes</b>	<b>330</b>	<b>(120)</b>	<b>311</b>	<b>(45)</b>	<b>(30)</b>	<b>21</b>	<b>466</b>
Engagements de retraite	814			(344)		302	773
<b>Provisions non courantes</b>	<b>814</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(344)</b>	<b>-</b>	<b>302</b>	<b>773</b>
<b>Provisions</b>	<b>1 144</b>	<b>(120)</b>	<b>311</b>	<b>(389)</b>	<b>(30)</b>	<b>323</b>	<b>1 239</b>

Les provisions non courantes sont constituées de l'évaluation des droits des salariés pour leur départ à la retraite.

Le dénouement des provisions pour litiges est attendu au cours de l'exercice 2011-2012.

L'activité « financement » du groupe était réalisée jusqu'au 31 mars 2011 par la filiale DIGILEASE. Cette société a pour objet de proposer principalement aux clients d'OVESYS des solutions de financement de leurs investissements. A ce titre, DIGILEASE a un rôle d'intermédiaire entre la société qui fournit l'investissement et le refinancier, un établissement financier.

Au cours l'exercice 2009-2010, certains refinanceurs et DIGILEASE ont été attirés devant le tribunal de grande instance, suite à la demande formulée par trois clients de résiliation des contrats de vente de matériels, et conséquemment de résolution des contrats de location souscrits auprès de DIGILEASE. La société a activé son assurance en responsabilité civile afin de se prémunir du risque éventuel de débours, au cas où elle serait condamnée à quelque versement que ce soit.

Depuis la publication du rapport financier semestriel au 30 septembre 2010, de nouveaux clients ont attirés la société devant le tribunal élevant la valeur des investissements en cause à 1.756 K€.

En janvier 2011, le courtier d'OVERLAP l'a informé que l'une de ses compagnies d'assurance refusait la prise en charge de ces dossiers au titre de la responsabilité civile.

Le 11 mars 2011 un jugement de Cour d'Appel a condamné DIGILEASE à payer au refinancier le montant de la condamnation (0,5 M€) suite à l'appel en garantie de ce dernier. En avril 2011, un second jugement a débouté les demandeurs à l'encontre de DIGILEASE (1,0 M€). Une transaction a été conclue le 20 mai 2011 avec le principal refinancier afin d'éteindre toutes futures condamnations éventuelles mettant en cause ce dernier.

En tenant compte de cette transaction, le risque total sur ces litiges est provisionné dans les comptes clos au 31 mars 2011 pour 671 K€.

Par ailleurs, le Groupe n'a pas d'éléments nouveaux depuis la dernière publication des comptes annuels, dans le cadre du litige initié en 2000 par les ex-actionnaires de la société ENTIA consulting à l'encontre de la société Syslab (fusionnée depuis avec la société ADVANTEL pour devenir OVELIA Groupe OVERLAP) pour lequel la Société OVELIA Groupe OVERLAP a été assignée le 16 février 2010. A l'origine de ce litige, le management de la société Syslab n'avait comptabilisé aucune provision, dans la mesure où l'expertise au soutien de la demande n'était pas contradictoire et ne pouvait donc pas lui être opposable. Le Groupe maintient cette position depuis le rachat de la société Syslab (devenue OVELIA).

Le conseil à l'origine de ce litige est toujours en charge de ce dossier, pour assurer à présent la défense du Groupe, en concertation avec les cédants de la société Syslab, lesquels ont consenti une garantie d'actif et de passif, le jour de la transaction.

En l'absence d'événements nouveaux intervenus sur ce dossier depuis la dernière publication des comptes annuels, la société estime ne rien avoir à provisionner concernant ce litige.

Les sociétés Vidalia et Vidalia Telecom ont assigné le 4 mai 2010, OVESYS devant le Président du tribunal de commerce de Lyon aux fins de voir désigner un expert. Cette demande fait suite à l'insatisfaction de Vidalia d'une plateforme créée, mise en service et maintenue par OVESYS, par le biais d'un sous-traitant Cosmocom. OVESYS a assigné à son tour Cosmocom. Vidalia estime avoir subi un préjudice d'un montant de 532K€.

Aux termes d'une ordonnance en date du 16 juin 2010, le tribunal a nommé un expert qui a rendu un pré rapport favorable à OVESYS. Dans ce contexte, la Direction estime ne rien avoir à provisionner concernant ce litige.

### 9.16. Autres dettes courantes

(en milliers d'euros)	31 mars 2011	31 mars 2010
Clients créditeurs et avoirs à établir	3 542	1 713
Créances sur IBM France Financement	909	-
Dettes sur associés	-	159
Créditeurs divers	32	218
<b>Autres dettes courantes</b>	<b>4 482</b>	<b>2 090</b>

## 10. Instruments financiers

### 10.1. Risque de crédit

#### a) Exposition au risque de crédit

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit. L'exposition maximale au risque de crédit à la date de clôture est la suivante:

(en milliers d'euros)	Valeur comptable	
	31 mars 2011	31 mars 2010
Actifs financiers disponibles à la vente	Néant	Néant
Placements détenus jusqu'à leur échéance		
Prêts et créances		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 540	1 964
Swap de taux d'intérêts utilisés comme couverture : Actifs	Néant	Néant
Contrats de change à terme utilisés comme couverture : Actifs	Néant	Néant
Autres contrat de change à terme	Néant	Néant
	<b>3 540</b>	<b>1 964</b>

L'exposition maximale au risque de crédit concernant les créances commerciales à la date de clôture, analysées par zones géographiques, est la suivante :

(en milliers d'euros)	Valeur comptable	
	31 mars 2011	31 mars 2010
Marché intérieur	57 414	49 176
Zone euro		
Suisse	1 523	
Etats-Unis		
Autres zones	Néant	Néant
	<b>58 937</b>	<b>49 176</b>

L'exposition maximale au risque de crédit concernant les créances commerciales à la date de clôture n'est constituée que des clients finaux.

La valeur comptable des créances commerciales comptabilisées au titre du client le plus important du Groupe, un client situé sur le territoire national, s'élève à 21,5 M€ pour cet exercice.

### b) Pertes de valeur

L'antériorité des créances commerciales à la date de clôture s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	31 mars 2011		31 mars 2010	
	Brut	Dépréciation	Brut	Dépréciation
Non échues	49 869		44 727	
Echues depuis 90 jours	5 045		2 472	
Echues depuis plus de 90 jours et moins de 180 jours	2 039	(35)	430	
Echues depuis plus de 180 jours et moins de 360 jours	556	(84)	277	(62)
Echues depuis plus d'un an	1 427	(1 220)	1 270	(1 270)
	<b>58 937</b>	<b>(1 339)</b>	<b>49 176</b>	<b>(1 332)</b>

Les dépréciations de créances commerciales ont évolué de la façon suivante au cours de l'exercice :

(en milliers d'euros)	31 mars 2011	31 mars 2010
Solde à l'ouverture		1 332
Perte nette de valeur comptabilisée	7	(186)
Mouvement de périmètre		
Solde à la clôture	1 339	1 332

Il n'y a pas de dépréciation à constater sur les placements détenus jusqu'à leur échéance.

Pour les créances commerciales et les titres de placement détenus jusqu'à leur échéance, des comptes de dépréciations sont utilisés pour comptabiliser les pertes de valeur à moins que le Groupe soit persuadé qu'aucun recouvrement n'est possible ; dans ce cas, le montant considéré comme irrécouvrable est porté directement en diminution de l'actif financier.

Au 31 mars 2011, le Groupe n'a pas comptabilisé de dépréciation globale sur ses créances commerciales ou ses titres de placement détenus jusqu'à leur échéance (au 31 mars 2010 : néant).

### 10.2. Risque de liquidité

Les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers s'analysent comme suit (y compris les paiements d'intérêts et hors impact des accords de compensation) :

Au 31 mars 2011

(en milliers d'euros)	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	A moins d'un an	D'un an à 5 ans	Plus de 5 ans
<b>Passifs financiers non dérivés</b>					
Prêts bancaires garantis	7 344	3 753	7 177	168	
Passifs relatifs à des contrats de location-financement	1 310	676	676	633	
Facilité bancaire garantie	Néant				
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	58 329	58 329	58 329		
Découverts bancaires	8 408	8 408	8 408		
<b>Passifs financiers dérivés</b>					
	Néant				
	<b>75 391</b>	<b>71 166</b>	<b>74 590</b>	<b>801</b>	

Au 31 mars 2010

(en milliers d'euros)	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	A moins d'un an	D'un an à 5 ans	Plus de 5 ans
<b>Passifs financiers non dérivés</b>					
Prêts bancaires garantis	10 619	10 296	10 296	323	
Passifs relatifs à des contrats de location-financement	2 315	1 179	1 179	1 136	
Facilité bancaire garantie	Néant				
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	50 098	50 098	50 098		
Découverts bancaires	5 747	5 747	5 747		
<b>Passifs financiers dérivés</b>					
	Néant				
	<b>68 779</b>	<b>67 320</b>	<b>67 320</b>	<b>1459</b>	

### Covenants

**Contrat BNP Codevi** : La dernière échéance de cet emprunt est le 13 juillet 2011.

Covenants	Ratios	31/03/2011	31/03/2010	31/03/2009	31/03/2008
Endettement / Situation nette comptable	< ou = 1	0,20	0,34	0,43	0,12
Endettement / Marge brute d'autofinancement	< ou = 3	2,49	5,06*	6,82*	0,65
Résultat d'exploitation / Charges financières nettes (Trésorerie + créances à court terme)	> 4	0,36*	- 3,39*	0,19*	5,24
	> 1	0,99*	0,93*	1,18	1,10

\* ces ratios ne sont pas respectés

Le montant restant dû de l'emprunt BNP au 31 mars 2011 s'élève à 59 K€.

### Emprunt OBSAAR

Covenants	Ratios (revis le 22/12/09)	31/03/2011	31/03/2010	Ratios	31/03/2009	31/03/2008
Endettement financier net/Fonds propres	< ou = 1	0,63	0,41	< ou = 1	0,66	n.a
Endettement à terme / Capacité d'autofinancement*	< ou = 4	2,30	5,73*	< ou = 4	6,22*	n.a
Charges financières nettes / Excédent brut d'exploitation	< ou = 0,35	0,67*	1,41*	< ou = 0,30	0,99*	n.a
Endettement financier net / Excédent brut d'exploitation	< ou = 4,0	7,21*	10,82*	< ou = 3,5	8,74*	n.a

\* ces ratios ne sont pas respectés au 31 mars 2010 ni au 31 mars 2009

Au 31 mars 2011, les ratios R3 et R4 ne sont pas respectés.

En application de la recommandation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) du 29 décembre 2008, les dettes bancaires concernées par le non respect des covenants conclus, ont été maintenues en passif courant au 31 mars 2011, pour un montant de 3.423 K€. Il appartiendra à l'assemblée générale des obligataires de se prononcer sur la non exigibilité anticipée des obligations concernées.

Une assemblée générale des obligataires se tiendra en septembre 2011 suite à la communication de l'attestation produite par les commissaires aux comptes sur les covenants et se prononcera sur l'exigibilité du solde de la dette soit 7,2 M€.

Les autres emprunts mentionnés dans le paragraphe 9.12. font l'objet de covenants basés sur les comptes individuels.

### 10.3. Risque de change

#### a) Exposition au risque de change

(en milliers d'euros)	Au 31 mars 2011		Au 31 mars 2010	
	Euro	Chf	Euro	Chf
Créances commerciales	57 414	1 523	49 176	
Prêts bancaires garantis	(7 328)		(10 606)	
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	(41 305)	(1 425)	(37 225)	
<b>Exposition bilancielle brute</b>	<b>8 781</b>	<b>98</b>	<b>1 345</b>	
Contrats de change à terme	Néant		Néant	
<b>Exposition bilancielle nette</b>	<b>8 781</b>	<b>98</b>	<b>1 345</b>	

Les cours de change suivants ont été appliqués au cours de l'exercice pour les principales devises :

(en euros)	Cours moyen		Cours de clôture	
	31 mars 2011	31 mars 2010	31 mars 2011	31 mars 2010
1 Usd	0,75728	0,70854	0,70930	0,74330
1 Chf	0,74794	0,66619	0,76970	0,69850
1 Mad	0,09038	0,08930	0,08885	0,08996

#### b) Analyse de la sensibilité

Une augmentation, ou une diminution de 10% de l'euro par rapport aux devises dollar, franc suisse et dinar marocain au 31 mars 2011, n'aurait pas eu de conséquence ni sur les capitaux propres ni sur le résultat, à raison des faibles montants concernés.

### 10.4. Risque de taux d'intérêt

#### a) Principales caractéristiques

A la date de clôture les principales caractéristiques en matière de taux d'intérêt des instruments de taux sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	Valeur comptable	
	31 mars 2011	31 mars 2010
<b>Instruments à taux fixe</b>		
Actifs financiers	3 540	1 964
Passifs financiers	(387)	(1 355)
	<b>3 153</b>	<b>609</b>
<b>Instruments à taux variables</b>		
Passifs financiers	(6 941)	(8 726)
	<b>(3 788)</b>	<b>(8 117)</b>

#### b) Analyse de sensibilité de la juste valeur pour les instruments à taux fixe

Le Groupe ne comptabilise aucun actif financier à taux fixe à la juste valeur par le biais du résultat, et ne désigne aucun dérivé (swaps de taux d'intérêt) comme instrument de couverture dans le cadre d'une comptabilité de couverture de juste valeur. Ainsi, une variation des taux d'intérêt à la date de clôture n'aurait aucun impact sur le résultat.

Une variation de 100 points de base des taux d'intérêt aurait eu pour conséquence une hausse ou diminution des capitaux propres de 10 K€.

**c) Analyse de sensibilité des flux de trésorerie pour les instruments à taux variable**

Une variation de 100 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture aurait eu pour conséquence une hausse (diminution) du résultat à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables, en particulier les cours de change, sont supposées rester constantes.

(impact en milliers d'euros)

	Résultat	
	Hausse de 100 pb	Baisse de 100 pb
Instruments à taux variable	(178)	178

**10.5. Justes valeurs**

**a) Justes valeurs versus valeurs comptables**

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés à leurs valeurs probables de réalisation ; il n'y a donc pas de différence entre leurs valeurs comptables et leurs juste valeurs.

**b) Taux d'intérêt utilisés pour déterminer la juste valeur**

Les taux d'intérêt utilisés pour actualiser, le cas échéant, les flux de trésorerie futurs sont déterminés en fonction de la courbe des taux d'intérêt sans risque à la date de clôture, majorés d'une prime appropriée prenant en compte le risque de crédit. Ces taux sont les suivants :

	31 mars 2011	31 mars 2010
Prêts et emprunts	4,20% - 7,97%	3,50% - 7,97%
Contrats de location	5,50% - 13,80%	5,50% - 7,9%

**11. Contrats de location simple**

L'échéance des loyers liés aux contrats de location simple non résiliables se détaille ainsi :

(en milliers d'euros)	31 mars 2011	31 mars 2010
A moins d'un an	1 765	3 767
De un à cinq ans	4 038	4 574
A plus de cinq ans	5 803	8 341

Pour déterminer la classification des contrats, le Groupe a évalué si les contrats correspondaient clairement à une location simple ou à une location-financement. En premier lieu, il n'est pas prévu de transfert de propriété de ces contrats. Deuxièmement, comme d'une part le loyer réglé au propriétaire est augmenté régulièrement en fonction du niveau des loyers du marché et que, d'autre part, le Groupe ne finance pas les valeurs résiduelles, le Groupe a considéré que le propriétaire conservait la quasi-totalité des risques et des avantages liés aux biens loués. Sur la base de ces critères qualitatifs, le Groupe a conclu que les contrats avaient le caractère de location simple.

### 12. Activités cédées ou destinées à être cédées

#### Résultat des activités destinées à être cédées

Le détail du compte de résultat reclassé en activités à être cédées est le suivant :

(En milliers d'Euros)	Du 1er avril au 31 mars 2011	Du 1er avril au 31 mars 2010
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>4 548</b>	<b>19 395</b>
Achats consommés	(2 404)	(6 713)
<b>Marge brute</b>	<b>2 145</b>	<b>12 682</b>
Autres produits et charges d'exploitation		
Charges externes	(240)	(1 457)
Personnel	(1 703)	(10 631)
Taxes	(81)	(399)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	10	(240)
Autres produits et charges d'exploitation	(681)	32
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>(552)</b>	<b>(11)</b>
Autres produits et charges opérationnels		
Autres produits opérationnels		
Autres charges opérationnelles	(588)	(271)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(1 139)</b>	<b>(283)</b>
Coût de l'endettement financier net	(1)	(64)
Autres produits et charges financières	7	65
<b>Résultat net avant impôts</b>	<b>(1 133)</b>	<b>(283)</b>
Charge d'impôt	(13)	(133)
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>(1 146)</b>	<b>(416)</b>
Résultat net d'impôt des activités en cours de cession	1 146	416
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Les impacts du retraitement IFRS 5 sur le compte de résultat au 31 mars 2011 sont les suivants

(En milliers d'Euros)	Du 1er avril au 31 mars 2011 avant IFRS 5	Activités cédées ou en cours de cession	Arrêt des Amortissements (1)	Eliminations (2)	Du 1er avril au 31 mars 2011 PUBLIE
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>194 528</b>	<b>(4 548)</b>	<b>0</b>	<b>138</b>	<b>190 118</b>
Achats consommés	(148 766)	2 404		(2)	(146 364)
<b>Marge brute</b>	<b>45 762</b>	<b>(2 145)</b>	<b>0</b>	<b>136</b>	<b>43 754</b>
<i>Autres produits et charges d'exploitation</i>					
Charges externes	(10 056)	240		(83)	(9 899)
Personnel	(31 899)	1 703			(30 196)
Taxes	(1 866)	81			(1 784)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	(1 314)	(10)			(1 323)
Autres produits et charges d'exploitation	(513)	681		(53)	115
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>116</b>	<b>552</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>668</b>
<i>Autres produits et charges opérationnels</i>					
Autres produits opérationnels					
Autres charges opérationnelles	(978)	588			(390)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(861)</b>	<b>1 139</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>279</b>
Coût de l'endettement financier net	(989)	1		(1)	(988)
Autres produits et charges financières	(264)	(7)		1	(271)
<b>Résultat net avant impôts</b>	<b>(2 114)</b>	<b>1 133</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(980)</b>
Charge d'impôt	(204)	13			(191)
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>(2 318)</b>	<b>1 146</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(1 172)</b>
Résultat net d'impôt des activités en cours de cession	3 323	(1 146)			2 177
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>1 005</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 005</b>

(1) : Correspond à l'impact de l'arrêt des amortissements des actifs reclassés en activités destinées à être cédées. Ce montant est non significatif sur la période.

(2) : Correspond aux éliminations intragroupes entre les activités destinées à être cédées et le reste de groupe.

Les impacts du retraitement IFRS 5 sur le compte de résultat au 31 mars 2010 auraient été les suivants :

(En milliers d'Euros)	Du 1er avril au 31 mars 2010 avant IFRS 5	Activités cédées ou en cours de cession	Arrêt des Amortissements (1)	Eliminations (2)	Du 1er avril au 31 mars 2010 RETRAITE
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>199 227</b>	<b>(19 395)</b>	<b>0</b>	<b>894</b>	<b>180 726</b>
Achats consommés	(145 125)	6 713		(276)	(138 688)
<b>Marge brute</b>	<b>54 102</b>	<b>(12 682)</b>	<b>0</b>	<b>618</b>	<b>42 038</b>
<i>Autres produits et charges d'exploitation</i>					
Charges externes	(10 689)	1 457		(681)	(9 913)
Personnel	(41 594)	10 631			(30 963)
Taxes	(2 296)	399			(1 897)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	(2 254)	240			(2 014)
Autres produits et charges d'exploitation	57	(32)		117	142
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>(2 674)</b>	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>55</b>	<b>(2 608)</b>
<i>Autres produits et charges opérationnels</i>					
Autres produits opérationnels					
Autres charges opérationnelles	(1 507)	271		(55)	(1 291)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(4 182)</b>	<b>283</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(3 898)</b>
Coût de l'endettement financier net	(1 326)	64		(42)	(1 304)
Autres produits et charges financières	132	(65)		42	109
<b>Résultat net avant impôts</b>	<b>(5 376)</b>	<b>281</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(5 094)</b>
Charge d'impôt	(160)	133			(27)
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>(5 536)</b>	<b>415</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(5 120)</b>
Résultat net d'impôt des activités en cours de cession		(416)			(416)
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>(5 536)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(5 536)</b>

(1) : Correspond à l'impact de l'arrêt des amortissements des actifs reclassés en activités destinées à être cédées. Ce montant est non significatif sur la période.

(2) : Correspond aux éliminations intragroupes entre les activités destinées à être cédées et le reste de groupe.

Le détail de l'état de résumé de la situation financière reclassé en actifs détenus en vue de la vente et passifs associés est le suivant :

( En milliers d'Euros )		Exercice clos le 31 mars 2011
<b>Actif</b>		
	Ecarts d'acquisition - net	0
	Immobilisations incorporelles - net	
	Immobilisations corporelles - net	
	Autres actifs financiers non courants	
	Actifs d'impôts différés	
	<b>Actifs non courants</b>	<b>0</b>
	Actif courant	
	Stocks - net	
	Clients - net de provision pour dépréciation	222
	Impôts courants	74
	Autres actifs courants	7
	Trésorerie et équivalents de trésorerie	12
	<b>Actifs courants</b>	<b>316</b>
	Actifs destinés à être cédés	
	<b>Total général Actif</b>	<b>316</b>
<b>Passif</b>		
	Capital social	3
	Réserves et bénéfices non distribués	792
	Ecarts de conversion	
	Résultat de l'exercice	(1 181)
	<b>Capitaux Propres part du groupe</b>	<b>(387)</b>
	Intérêts minoritaires	
	<b>Capitaux Propres</b>	<b>(387)</b>
	Passifs financiers non-courant	
	Indemnité de départ à la retraite	
	Passifs d'impôts différés	
	<b>Passifs non courants</b>	<b>0</b>
	Passifs financiers courant	
	Fournisseurs d'exploitation	8
	Fournisseurs d'immobilisations	
	Impôts courants	17
	Personnel et organismes sociaux	6
	Produits constatés d'avance	0
	Provisions courantes	121
	Autres dettes courantes	551
	<b>Passifs courants</b>	<b>703</b>
	Passifs destinés à être cédés	
	<b>Total général Passif</b>	<b>316</b>

Les impacts du retraitement IFRS 5 sur l'état résumé de la situation financière au 31 mars 2011 sont les suivants :

( En milliers d'Euros )	Du 1er avril au 31 mars 2011 avant IFRS 5	Activités cédées ou en cours de cession	Arrêt des amortissements (1)	Eliminations (2)	Du 1er avril au 31 mars 2011 publié
<b>Actif</b>					
Ecarts d'acquisition - net	10 018				10 018
Immobilisations incorporelles - net	1 716				1 716
Immobilisations corporelles - net	4 548				4 548
Autres actifs financiers non courants	592				592
Autres actifs financiers courants	28				28
Actifs d'impôts différés	7 408				7 408
<b>Actifs non courants</b>	<b>24 309</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>24 310</b>
Actif courant					
Stocks - net	1 308				1 308
Clients - net de provision pour dépréciation	57 821	(222)			57 598
Impôts courants	3 556	(74)			3 482
Autres actifs courants	8 282	(8)			8 274
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 552	(12)			3 540
<b>Actifs courants</b>	<b>74 519</b>	<b>(316)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>74 203</b>
Actifs détenus en vue de la vente		316			316
<b>Total général actif</b>	<b>98 828</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>98 829</b>
<b>Passif</b>					
Capital social	4 508				4 508
Réserves et bénéfices non distribués	16 915				16 915
Actions propres détenues	(972)				(972)
Ecarts de conversion	39				39
Résultat net consolidé, part du groupe	1 005				1 005
<b>Capitaux Propres part du groupe</b>	<b>21 495</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>21 495</b>
Intérêts minoritaires					
<b>Capitaux propres</b>	<b>21 495</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>21 495</b>
Passifs financiers non-courant	801				801
Indemnité de départ à la retraite	773				773
Passifs d'impôts différés					
<b>Passifs non courants</b>	<b>1 574</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 574</b>
Passifs financiers courant	16 261				16 261
Provisions courantes	587	(121)			466
Fournisseurs d'exploitation	42 647	(8)			42 639
Fournisseurs d'immobilisations	91				91
Impôts courants	4 587	(17)			4 570
Personnel et organismes sociaux	5 954	(6)			5 948
Produits constatés d'avance	599				599
Autres dettes courantes	5 033	(551)			4 482
<b>Passifs courants</b>	<b>75 759</b>	<b>(703)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>75 057</b>
Passifs associés aux actifs détenus en vue de la vente		703			703
<b>Total général passif</b>	<b>98 828</b>	<b>(0)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>98 829</b>

### 13. Actifs et passifs éventuels

Le Groupe n'a identifié aucun actif ni passif éventuel non provisionné à la date d'arrêt des comptes, ni postérieurement.

### 14. Parties liées

#### 14.1. Opérations avec les principaux dirigeants

##### Prêts aux administrateurs

Aucune avance ni crédits n'ont été accordés aux membres des organes de direction.

##### Rémunération des principaux dirigeants

#### a) Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

		Exercice 2010-2011	Exercice 2009-2010
Georges HOROKS Président du Conseil d'Administration et Directeur Général	Rémunérations dues au titre de l'exercice	290 000 €	290 000 €
	Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
	Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Stéphane DELIRY Administrateur et Directeur Général Délégué	Rémunérations dues au titre de l'exercice	265 000 €	275 000 €
	Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
	Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Eric LIEURE Administrateur et Directeur Général Délégué	Rémunérations dues au titre de l'exercice	129 800 €	129 800 €
	Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
	Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Michel ROLLAND Administrateur et Secrétaire Général	Rémunérations dues au titre de l'exercice	210 000 €	200 000 €
	Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
	Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant

### b) Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

(montants en euros)	Exercice 2010-2011 (12 mois)		Exercice 2009-2010 (12 mois)	
	dus	versés	dus	versés
	Rémunération fixe	240 000	240 000	240 000
Georges HOROKS Président du Conseil d'Administration et Directeur Général	Rémunération variable de l'exercice	65 000	50 000	50 000
	Rémunération exceptionnelle			63 803
	Jetons de présence			
	Avantages en nature (Véhicule)		1 990	2 110
	Rémunération fixe	225 000	225 000	225 000
Stéphane DELIRY Administrateur et Directeur Général Délégué	Rémunération variable de l'exercice	65 000	40 000 (*)	50 000
	Rémunération exceptionnelle			53 013 (*)
	Jetons de présence			
	Avantages en nature (garantie chômage)		6 886	6 523
	Avantages en nature (Véhicule)		3 147	1 386
	Rémunération fixe	109 800	109 800	109 800
Eric LIEURE Administrateur et Directeur Général Délégué	Rémunération variable de l'exercice	25 000	20 000	20 000
	Jetons de présence			
	Avantages en nature (garantie chômage)		7 714	9 394
	Avantages en nature (Véhicule)		2 904	3 408
	Rémunération fixe	150 000	150 000	150 000
Michel ROLLAND Administrateur et Secrétaire Général	Rémunération variable de l'exercice	65 000	60 000 (**)	50 000
	Rémunération exceptionnelle			85 000 (**)
	Jetons de présence			
	Avantages en nature (Véhicule)		55	55

La rémunération variable est déterminée individuellement sur la base de critères quantitatifs (objectifs de chiffre d'affaires et de résultat opérationnel) et qualitativement mesurables selon des considérations stratégiques propres à chaque exercice (intégration de nouvelles entités dans le groupe, évolution de notre positionnement stratégique, dynamisation des process internes, ...).

(\*) dont acompte perçu sur la rémunération variable de l'exercice en cours : 40 000 € en 2010-2011 et 50 000 € en 2009-2010.  
(\*\*) dont acompte perçu sur la rémunération variable de l'exercice en cours : 10 000 € en 2010-2011.

Par ailleurs, en sus des indemnités légalement dues à Monsieur Stéphane DELIRY et dans l'hypothèse où Monsieur Georges Horoks, ou sa famille céderaient plus de 50% des actions d'OVERLAP Groupe qu'ils détiennent à ce jour, qu'il cesserait ses fonctions de Président Directeur Général et qu'un nouveau Président Directeur Général était nommé, mettant ainsi un terme au mandat de Directeur général délégué de Monsieur Stéphane DELIRY, ce dernier pourrait prétendre au versement d'une indemnité correspondant à une année de rémunération brute (fixe plus variable).

Le versement de cette indemnité serait soumis au respect de la condition suivante : perception par Stéphane Deliry au cours des trois exercices précédents son départ d'au moins 75 % de la rémunération variable maximale à laquelle il pouvait prétendre, déterminée sur la base des dispositions du paragraphe relatif à la rémunération variable ci-dessus.

Cette indemnité entrant dans le champ d'application des articles L 225 - 38 et suivants du Code de Commerce et en application de l'article L225-42-1 du Code de Commerce a été soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale du 28 septembre 2008 et fait l'objet d'une publicité sur le site internet de notre société.

#### 14.2. Tableau sur les jetons de présence

Membres du Conseil d'Administration	Jetons de présence versés en 2010-2011	Jetons de présence versés en 2009-2010
Georges HOROKS		
Stéphane DELIRY		
Eric LIEURE	Néant	Néant
Michel ROLLAND		
<b>Total</b>		

#### 14.3. Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social

Néant.

#### 14.4. Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Néant.

#### 14.5. Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social

Néant.

#### 14.6. Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social

Néant.

#### 14.7. Transactions avec les parties liées

OVESYS S.A.S. a conclu un bail commercial avec la S.C.I. du Moulin des Bruyères dont certains actionnaires sont communs, notamment Messieurs Georges HOROKS, Stéphane DELIRY, Michel ROLLAND et Eric LIEURE actionnaires et administrateurs d'OVERLAP Groupe S.A., portant sur un immeuble de 4.700 m<sup>2</sup> plus un parking pour 60 voitures, siège social d'OVERLAP Groupe S.A. et de la plupart de ses filiales.

Le bail est consenti pour une durée de 9 années à compter du 6 avril 2007, avec faculté de donner congé à l'expiration de chaque période triennale.

Toutefois compte tenu des travaux réalisés par le bailleur à la demande d'OVERLAP S.A., le bail est d'une durée ferme de 6 ans, OVESYS S.A.S. ayant renoncé au congé de la première période triennale.

Le loyer annuel s'élève à 1.247 K€ (au 31 mars 2010 : 1.241 K€) (hors charges locatives) et correspond aux conditions normales de marché.

Les transactions avec la SCI du Moulin des Bruyères sont les suivantes :

	31 mars 2011	31 mars 2010
1. Prêts et garanties données		
Garanties données aux sociétés non intégrées		-
2. Achats et ventes de biens et services		
Ventes		-
Achats	1 247 K€	1 241 K€
Charges financières		-
3. Créances et dettes réciproques		
Créances d'exploitation		K€
Dettes d'exploitation		
Créances financières	296 K€	296 K€

Tous les soldes relatifs aux parties liées ont été déterminés sur la base de conditions de concurrence normale et doivent être réglés en trésorerie dans les six mois qui suivent la date de clôture. Aucun des soldes ne fait l'objet d'une garantie.

### 15. Engagements hors bilan

#### 15.1. Nantissements

Néant

#### 15.2. Engagements donnés et reçus (en milliers d'euros)

Engagements donnés	Engagements	
	31 mars 2011	31 mars 2010
Nantissement par OVESYS S.A.S. de 100% des actions de la société EXTERINFO auprès de la Fortis Banque comme garantie d'un prêt de 496.000 €	37	37
Nantissement par les établissements bancaires ayant participé à l'opération OBSAAR de 100% des actions d'OVESYS S.A.S.	12 725	12 725
Dans le cas d'emprunts bancaires souscrits par OVESYS S.A.S, engagement par OVERLAP Groupe S.A. de ne pas céder les actifs d'OVERLAP, sauf dans le cadre de sa gestion courante.	1 496	1 496
Promesse unilatérale d'achat des actions de la société ADITU garantie par une caution d'OVESYS S.A.S. auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS		60
Caution solidaire entre IBM France financement et ADITU	20	20
Garantie sans limite aucune consentie par la société OVESYS S.A.S. à la société OVELIA Groupe OVERLAP (cédée le 18 juin 2010) dans le cadre du litige « Société ENTIA », contre toute conséquence dommageable conduisant à une condamnation de la société OVELIA Groupe OVERLAP.		
Caution d'OVERLAP Groupe S.A. pour le compte de la société OVESYS Groupe OVERLAP, pour son département MIBS pour des encours fournisseurs		
Garantie d'actif et de passif plafonnée dans le cadre de la cession des titres OVELIA	580	580
Caution Société Générale pour le compte d'OVESYS au profit de la SCPI NOTA-PIERRE		
<b>Total</b>	<b>14 883</b>	<b>14 918</b>

Engagements reçus	Engagements	
	31 mars 2011	31 mars 2010
Garantie d'actif et de passif dans le cadre de l'acquisition des titres SYSLAB	600	600
Garantie d'actif et de passif dans le cadre de l'acquisition des titres DIGILEASE SYSTEM	50	50
Garantie d'actif et de passif dans le cadre de l'acquisition des titres EXTERINFO		150
Caution Société Générale pour le compte d'OVESYS au profit d'IBM France Financement	2 000	3 000
<b>Total</b>	<b>2 650</b>	<b>3 800</b>

#### 15.3. Droit individuel à la formation

Conformément aux dispositions de la loi n° 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle, les sociétés françaises du groupe OVERLAP accordent à leurs salariés un droit individuel d'une durée de vingt heures minimum par année civile cumulable sur une durée maximale de six ans. Au terme de ce délai, et à défaut de son utilisation, l'ensemble des droits restera plafonné à cent vingt heures.

Ces droits s'élèvent au 31 décembre 2011 à 25.250 heures (au 31 décembre 2010 : 23.948 heures).

## 16. Evènements post clôture

Le groupe a mis fin par accord à l'amiable conclu au mois de juin 2011, à un litige avec l'un de ses partenaires et renouvelé ses accords commerciaux avec ce même partenaire. La conclusion de ce litige aura un impact positif sur la trésorerie du groupe et le résultat opérationnel courant du 1er semestre 2011/2012.

## 17. Honoraires versés aux commissaires aux comptes au titre de l'exercice clos le 31 mars 2011

	Cabinet Vachon				Cabinet Audit et Diagnostic				Cabinet Deloitte & Associés			
	Montant (HT)		%		Montant		%		Montant		%	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
<b>Audit</b>												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (b)												
Emetteur (1)	63 000 €	63 000 €	97%	97%	39 000 €	39 000 €	32%	29%	39 000 €	39 000 €	34%	32%
Filiales intégrées globalement					72 000 €	82 500 €	60%	62%	72 000 €	82 500 €	62%	67%
Autres diligences et prestations directement liés à la mission des commissaires aux comptes (c)												
Emetteur	2 000 €	2 000 €	3%	3%	2 000 €	2 000 €	2%	1%	2 000 €	2 000 €	2%	2%
Filiales intégrées globalement	- €	- €			7 597 €	10 000 €	6%	7%	2 500 €	- €	2%	
Sous-Total	65 000 €	65 000 €	100%	100%	120 597 €	133 500 €	100%	100%	115 500 €	123 500 €	100%	100%
<b>Autres prestations rendus par les réseaux aux filiales intégrées globalement (d)</b>												
Juridique, fiscal, social	- €	- €			- €	- €			- €	- €		
Autres (si > 10% des honoraires d'audit)												
Sous-Total	- €	- €	0%	0%	- €	- €	0%	0%	- €	- €	0%	0%
<b>TOTAL</b>	<b>65 000 €</b>	<b>65 000 €</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>120 597 €</b>	<b>133 500 €</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>115 500 €</b>	<b>123 500 €</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

(a) Concernant la période à considérer, il s'agit des prestations effectuées au titre d'un exercice comptable prises en charge au compte de résultat.

(b) Y compris les prestations des experts indépendants ou membres du réseau du commissaire aux comptes, auxquels celui-ci a recours dans le cadre de la certification des comptes.

(c) Cette rubrique reprend les diligences et prestations directement liées rendues à l'émetteur ou à ses filiales :  
- par le commissaire aux comptes dans le respect des dispositions de l'article 10 du code de déontologie,  
- par un membre du réseau dans le respect des dispositions des articles 23 et 24 du code de déontologie.

## 18. Comptes sociaux au 31 mars 2011

Les comptes sociaux d'OVERLAP Groupe sont disponibles sur simple demande au siège social de la Société. Conformément aux recommandations de l'AMF, OVERLAP Group a décidé de ne pas présenter de comptes sociaux résumés dans son document de référence.

## VI. Informations complémentaires

### 1. Date des dernières informations financières

Le dernier exercice s'achève le 31 mars 2011. En conséquence, les informations financières vérifiées ne remontent pas à plus de dix-huit mois de la date d'enregistrement du présent document.

### 2. informations financières intermédiaires et autres

#### 2.1. Rappel des informations trimestrielles (non auditées)

##### a) Communication du 1<sup>er</sup> trimestre - du 1<sup>er</sup> avril 2010 au 30 juin 2010 (le 5 août 2010)

Le chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> trimestre 2009/2010 d'OVERLAP Groupe s'établit à 41,1 M€ contre 43,1 M€ au 1<sup>er</sup> trimestre 2009/2010, en baisse de moins de 5%, à périmètre comparable.

OVERLAP Groupe a cédé OVELIA le 18 juin 2010 et est en cours de cession de MIB Suisse. Ces deux sociétés sont donc exclues du périmètre dans ce communiqué

Chiffre d'affaires consolidé par activité

en M€	30-juin-10		30-juin-09		Variation
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	
Infrastructures	29,6	72%	30,1	70%	-1,7%
Services	10,3	25%	10,5	24%	-1,9%
Financement	1,2	3%	2,5	6%	-52,0%
<b>Total C.A.</b>	<b>41,1</b>		<b>43,1</b>		<b>-4,6%</b>

Dans un marché hésitant, la vente d'Infrastructures se maintient à un niveau satisfaisant, affichant un volume d'affaires de 29,6 M€, alors qu'il s'élevait à 30,1 M€ pour la période de référence.

Concernant les Services, l'action menée par la direction d'OVERLAP Groupe a permis d'ores et déjà d'améliorer la productivité, puisqu'avec un effectif réduit, le chiffre d'affaires Services est stable à 10,3 M€ (vs 10,5 M€). La contribution des Services au chiffre d'affaires du groupe progresse (+ 1 point) et représente 25% de l'activité réalisée par le groupe.

#### Objectifs

La Direction Générale d'OVERLAP Groupe est confiée dans la réalisation de son objectif de chiffre d'affaires de 200 M€ pour l'exercice 2010/2011, contre 180 M€ pour l'exercice précédent, à périmètre identique.

Le deuxième trimestre devrait d'ailleurs conforter cette confiance dans un retour à la croissance, le portefeuille de commandes étant significativement supérieur à celui de la même période, l'an dernier (+ 5,4 M€).

Cette croissance s'appuiera en particulier sur la dynamique des Services notamment les Services à valeur ajoutée réalisés par les consultants du groupe. Ce type de prestations répond en effet de façon très pertinente aux besoins des clients en matière de rationalisation et de modernisation de leurs infrastructures (consolidation, virtualisation, « green IT », etc.), dont la demande est très forte.

L'évolution du type des services délivrés ainsi qu'une optimisation des ressources techniques visant à un moindre recours à la sous-traitance, devraient permettre à l'activité Services de contribuer à l'amélioration de la rentabilité du groupe.

Cette amélioration est perceptible dès ce trimestre puisque le taux de marge brute progresse de plus d'un point par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre de l'an dernier.

Au total, l'accroissement de la marge brute conjugué à une maîtrise des charges devraient conduire le groupe à renouer avec la rentabilité dès cet exercice.

Enfin, rappelons que la cession d'OVELIA, le 18 juin, a amélioré la trésorerie du groupe à hauteur de 5,5 M€. La plus-value de cession de cette filiale a quant à elle un impact significatif sur le résultat du groupe.

##### b) Communication du 1<sup>er</sup> semestre - du 1<sup>er</sup> avril 2010 au 30 septembre 2010 (le 15 novembre) : chiffre d'affaires

- OVERLAP Groupe, un CA semestriel en baisse, mais des perspectives qui redeviennent positives :
- Retard des ventes de mainframes IBM, mais augmentation des ventes de services à valeur ajoutée
- Pour l'exercice fiscal complet, retour attendu de la croissance du CA et de la rentabilité

## Activité du 2<sup>ème</sup> trimestre

En K€	30-sept-10	% Chiffre d'affaires	30-sept-09	% Chiffre d'affaires
Infrastructures	22 866	65%	28 508	69%
Services	12 025	34%	12 132	29%
Financement	342	1%	531	2%
<b>Total C.A.</b>	<b>35 234</b>	<b>100%</b>	<b>41 171</b>	<b>100%</b>

Le chiffre d'affaires consolidé du 2<sup>ème</sup> trimestre 2010/2011, ressort à 35,2 M€, contre 41,1 M€ pour la même période de l'exercice précédent après retraitement des filiales cédées et en cours de cession.

La baisse du chiffre d'affaires est due presque exclusivement au retard des ventes des nouveaux modèles de serveurs mainframe IBM qui a impacté négativement l'activité Infrastructures (- 5,6 M€).

## Activité du 1<sup>er</sup> semestre

Pour rappel, la cession de la société OVELIA est intervenue le 18 juin 2010.

Des négociations portant sur la cession de la filiale MIB Suisse sont toujours en cours.

A des fins de comparabilité avec la période de référence, la contribution de ces deux filiales au 30 septembre 2009 est retraitée en actif destiné à être cédé.

En K€	Chiffre d'affaires S1 2010/2011	%	Chiffre d'affaires S1 2009/2010	%
Infrastructures	52 455	68,8%	58 582	69,6%
Services	22 280	29,2%	22 584	26,8%
Financement	1 513	2,0%	3 030	3,6%
<b>Total C.A.</b>	<b>76 248</b>	<b>100%</b>	<b>84 196</b>	<b>100,0%</b>

Le chiffre d'affaires consolidé du 1<sup>er</sup> semestre s'établit à 76,2 M€ contre 84,2 M€ au 1<sup>er</sup> semestre de l'année précédente, en recul de 9,4 % (- 8,9 M€) à périmètre comparable. L'activité Infrastructures est en baisse de 10,5% (- 6,1 M€). L'activité Services reste stable et sa part dans le chiffre d'affaires progresse de 2,4 points, passant de 26,8 % à 29,2 %. Pour autant, les lignes de services à forte valeur ajoutée (intégration, déploiement, conseil, architecture et infogérance) sont en progression de 12,4 %, à périmètre comparable elles s'élèvent à 10,9 M€ contre 9,7 M€ au 30 septembre 2009.

Cette progression démontre la pertinence de la stratégie de développement des services à valeur ajoutée, qui conduit à l'amélioration du niveau de marge brute de l'entreprise.

Bien que les comptes ne soient pas encore définitivement arrêtés (les procédures d'examen limité des commissaires aux comptes sur les comptes semestriels du groupe sont en cours à la date de publication de ce communiqué), les principaux points suivants sont attendus :

- une marge brute en progression d'un point à 24% (vs 30 septembre 2009 retraité),
- une réduction des charges opérationnelles de près de 1,5 M€ (vs 30 septembre 2009 retraité),
- une plus-value de déconsolidation d'OVELIA de 3,5 M€ suite à sa cession.

Ces différents éléments contribueront à une amélioration très significative du résultat net consolidé au 30 septembre 2010, confortant ainsi l'objectif de la direction du groupe d'un retour rapide à la rentabilité.

## Perspectives et objectifs à fin mars 2011

Les perspectives actuelles de commandes permettent d'augurer d'un 3<sup>ème</sup> trimestre en forte croissance et donc d'une amélioration sensible du résultat opérationnel d'ici fin décembre.

En effet, le report des commandes des nouveaux modèles de serveurs mainframe IBM, ainsi que le gain de nouveaux marchés publics auront un effet significatif sur l'activité Infrastructures.

Parallèlement, l'activité Services bénéficiera de cette progression des ventes d'infrastructures et toutes les lignes de services devraient être en croissance au 2<sup>nd</sup> semestre, notamment l'infogérance, source de chiffre d'affaires et de marge récurrents.

Les incertitudes qui pèsent sur la reconnaissance, au 31 mars 2011 du chiffre d'affaires résultant des commandes prises cette année, dans le cadre de marchés publics, incitent la direction du groupe à la prudence. Aussi la société révisé-t-elle à la baisse son objectif de chiffre d'affaires pour l'exercice 2010/2011, le portant de 200 M€ à 190 M€, ce qui représentera, néanmoins, une croissance de plus de 5 % par rapport à l'exercice précédent.

Ainsi, la poursuite des efforts engagés depuis plusieurs mois en matière de réduction des charges, la croissance du chiffre d'affaires attendue, l'augmentation de la marge brute liée à la progression des Services à valeur ajoutée, ainsi que la plus-value de cession d'OVELIA devraient permettre à OVERLAP Groupe de renouer avec un résultat bénéficiaire au 31 mars 2011.

### c) Communication du 1er semestre - du 1<sup>er</sup> avril 2010 au 30 septembre 2010 (le 7 décembre) : résultats semestriels

- Résultat net positif, grâce à la plus-value de cession d'OVELIA
- Résultat opérationnel courant stable, malgré la baisse du chiffre d'affaires

#### Résultats semestriels\* consolidés (chiffres audités)

(1er avril 2010 – 30 septembre 2010)

\* résultats présentés hors MIB Suisse en cours de cession, conformément à la norme IFRS 5

En K€	Au 30/09/2010	Au 30/09/2009 retraité
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>76 248</b>	<b>84 197</b>
Marge brute	18 307	19 287
Charges d'exploitation	(20 560)	(21 390)
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>(2 253)</b>	<b>(2 103)</b>
Autres charges opérationnelles	(240)	(878)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(2 494)</b>	<b>(2 981)</b>
Coût de l'endettement financier net & autres charges financières	(602)	(641)
<b>Résultat net avant IS</b>	<b>(3 096)</b>	<b>(3 622)</b>
Résultat net des activités poursuivies	(3 061)	(3 411)
Résultat des activités cédées ou destinées à être cédées	3 614	(243)
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>553</b>	<b>(3 654)</b>

\* cette colonne présente les chiffres du 1er semestre 2009 à périmètre comparable (retraités de ceux d'OVELIA et de MIB Suisse).

#### Comparaison avec le 1er semestre 2009 - 2010

Le résultat opérationnel courant se maintient malgré un CA en baisse, grâce à l'amélioration du taux de marge brute et à la baisse simultanée du niveau des charges.

Le taux de marge brute est en progression de plus d'un point; il passe de 22,9 % à 24 %.

Les charges opérationnelles totales sont en baisse de 6,6%; elles diminuent de 22,3 M€ à 20,8 M€.

Presque tous les postes de charges sont en réduction.

Ces effets constatés sont le fruit de la stratégie mise en œuvre depuis début 2009 d'abaissement progressif du point mort.

Au cours de ce semestre, celui-ci a été ramené à 89,1 M€ (vs 100 M€ au 30 septembre 2009).

Au total, malgré la baisse de 9,4% du C.A., grâce aux efforts engagés et à la plus-value de déconsolidation d'OVELIA suite à sa cession, le résultat net progresse de - 3 654 K€ à + 553 K€.

### Objectifs et perspectives

La priorité du management reste un retour à un résultat opérationnel courant positif au 31 mars 2011 qui passera notamment par la poursuite du développement de l'activité Services et le maintien de la politique de réduction des charges.

L'accroissement significatif du volume des ventes au second semestre devrait compenser la faiblesse du premier et conduire à une croissance du chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 5 %.

Cette croissance retrouvée participera au retour à la rentabilité opérationnelle.

Le groupe poursuit son désendettement ; pour mémoire, l'endettement financier brut a décréu significativement de 6 M€ au cours des 12 derniers mois, passant de 17,7 M€ à 11,7 M€.

Pour financer son développement, la Direction Générale maintient son objectif de renforcement à court terme de la structure financière du groupe.

### d) Communication du 3<sup>ème</sup> trimestre - du 1<sup>er</sup> octobre 2010 au 31 décembre 2010 (le 8 février)

OVERLAP Groupe renoue avec la croissance au 3<sup>ème</sup> trimestre 2010/2011 : forte progression de + 23% du chiffre d'affaires à 57,5 M€.

Confirmation de l'objectif de croissance annuelle proche de +5%

OVERLAP Groupe, n°1 français de l'intégration et de la gestion d'infrastructures informatiques haut de gamme, publie son chiffre d'affaires au titre du 3<sup>ème</sup> trimestre 2010/2011 (1er octobre 2010 - 31 décembre 2010). OVELIA, filiale cédée le 18 juin 2010, et MIB Suisse, filiale en cours de cession, sont exclus du périmètre de consolidation sur l'ensemble de l'exercice 2010/2011 (1er avril 2010 - 31 mars 2011).

En M€ (Données non audités)	2010/2011	2009/2010	Variation
Chiffre d'affaires 1er trimestre	41,0	43,1	-4,7%
Chiffre d'affaires 2ème trimestre	35,2	41,2	-14,4%
Chiffre d'affaires 3ème trimestre	57,5	46,8	22,7%
<b>Total C.A.</b>	<b>133,7</b>	<b>131,1</b>	<b>2,1%</b>

NB : Les données 2009/2010 et 2010/2011 sont établies conformément à la norme IFRS 5 suite à la cession de la filiale OVELIA le 18 juin 2010 et de la cession en cours de la filiale MIB Suisse qui ne sont donc plus consolidées. En conséquence, les chiffres d'affaires 2009/2010 diffèrent de ceux publiés au cours de l'exercice précédent qui incluaient la contribution d'OVELIA. MIB Suisse n'était pas consolidé lors du précédent exercice.

## Forte croissance de toutes les activités du groupe au 3<sup>ème</sup> trimestre 2010/2011

Au 3<sup>ème</sup> trimestre de son exercice 2010/2011, OVERLAP Groupe a renoué avec une forte progression de ses activités en enregistrant un chiffre d'affaires consolidé de 57,5 M€, en croissance de + 22,7% à périmètre comparable par rapport à la même période de l'exercice précédent.

Chacune des activités du groupe a contribué à cette forte croissance trimestrielle :

### Activité Infrastructures : + 25,7 % au 3<sup>ème</sup> trimestre 2010/2011

Comme déjà évoqué, l'annonce anticipée de la commercialisation des nouveaux modèles de serveurs mainframe IBM avait fortement pénalisé l'activité des trimestres précédents.

Leur disponibilité a ainsi permis d'accroître sensiblement les ventes d'Infrastructures au 3<sup>ème</sup> trimestre 2010/2011, avec un chiffre d'affaires qui s'établit à 41,4 M€ en croissance trimestrielle de + 25,7%. Le trimestre écoulé a notamment été marqué par la signature de plusieurs contrats significatifs pour la fourniture de serveurs mainframe auprès de plusieurs clients historiques du groupe.

### Activité Services : + 15,7% au 3<sup>ème</sup> trimestre 2010/2011

Stable au 1<sup>er</sup> semestre, l'activité Services a enregistré une croissance significative au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre, avec un chiffre d'affaires de 15,3 M€ en hausse de + 15,7%.

Les lignes de services à forte valeur ajoutée (conseil, architecture, intégration et infogérance) ont poursuivi sur leur dynamique de croissance, avec + 21,4% de croissance pour le seul 3<sup>ème</sup> trimestre contre + 12,1% au 1<sup>er</sup> semestre. Dans un marché des services IT contrasté et toujours confronté à une demande ralentie, cette progression continue, trimestre après trimestre, confirme la pertinence stratégique du positionnement d'OVERLAP Groupe sur des offres métiers telles que la virtualisation des infrastructures, le green IT ou le cloud computing.

Au 3<sup>ème</sup> trimestre 2010/2011, la répartition du chiffre d'affaires consolidé d'OVERLAP Groupe par activité est la suivante :

En M€ (Données non auditées)	2010/2011	2009/2010
Infrastructures	41,4 72%	32,9 71%
Services	15,3 27%	13,3 28%
Financement	0,7 1%	0,6 1%

## Retour de la croissance : + 2,1% sur 9 mois

A l'issue des 9 premiers mois de l'exercice 2010/2011, le chiffre d'affaires d'OVERLAP Groupe s'élève à 133,7 M€, en augmentation de + 2,1% à périmètre comparable. Ainsi, cette progression significative des ventes au 3<sup>ème</sup> trimestre 2010/2011 permet à OVERLAP Groupe d'afficher désormais une croissance sur les 9 premiers mois de l'exercice. Au 31 décembre 2010, la répartition du chiffre d'affaires par activité est la suivante :

En M€ (Données non auditées)	2010/2011	2009/2010
Chiffre d'affaires 9 mois	133,7	131,1
Infrastructures	93,9 70%	94,5 70%
Services	37,6 28%	35,8 27%
Financement	2,2 2%	3,6 3%

## Perspectives : confirmation de l'objectif annuel de croissance

Fin décembre, OVERLAP Groupe a procédé, conformément à l'échéancier, au remboursement de l'échéance de 2,4 M€ de sa dette obligataire OBSAAR (Obligations à Bons de Souscription et/ou Achat d'Actions Remboursables), poursuivant ainsi son désendettement bancaire. Le groupe maintient son objectif de renforcement à court terme de sa structure financière afin de se donner les moyens de poursuivre un développement dynamique.

En outre, OVERLAP Groupe rappelle que les BSAAR (code ISIN : FR0010681569 - code mnémo : OVGBS) émis dans le cadre de l'OBSAAR ont fait l'objet d'une admission aux négociations sur le marché NYSE Euronext à Paris à compter de la séance de bourse du 31 décembre 2010. Depuis cette date, les BSAAR sont librement négociables et exerçables au gré de leurs porteurs.

Le retour à la croissance de toutes les activités constaté au 3<sup>ème</sup> trimestre devrait se poursuivre au 4<sup>ème</sup> trimestre et permettre à OVERLAP Groupe de compenser, comme anticipé, le faible niveau d'activité de la première moitié de l'exercice. Cette perspective permet au groupe de confirmer son objectif de croissance du chiffre d'affaires de l'ordre de + 5% sur l'ensemble de l'exercice 2010/2011.

L'accroissement des volumes de ventes conjugué aux efforts d'abaissement des charges entrepris depuis près de deux ans, permettent d'anticiper une amélioration sensible du résultat opérationnel au 2<sup>nd</sup> semestre 2010/2011 par rapport au 1<sup>er</sup> semestre. En outre, bénéficiant de la plus-value de cession de la filiale OVELIA, OVERLAP Groupe confirme son objectif d'un retour à un résultat net bénéficiaire sur l'ensemble de l'exercice, qui sera clos le 31 mars.

### e) Communication du chiffre d'affaires 2010/2011 (le 12 mai)

Chiffre d'affaires 2010/2011 de 190,1 M€ en croissance de + 5,2%

OVERLAP Groupe, n°1 français de l'intégration et de la gestion d'infrastructures informatiques haut de gamme, publie son chiffre d'affaires consolidé au titre de son exercice 2010/2011 (1er avril 2010 - 31 mars 2011). Conformément aux normes IFRS, ce chiffre d'affaires consolidé tient compte des évolutions suivantes :

- Sortie du périmètre de consolidation d'OVELIA, filiale cédée le 18 juin 2010 ;
- Exclusion du périmètre de consolidation de DIGILEASE, filiale de financement, pour laquelle la décision de cession a été arrêtée en raison de son caractère non stratégique. En 2010/2011, DIGILEASE a réalisé un chiffre d'affaires de 2,2 M€ en recul de 49% par rapport à 2009/2010 ;
- Réintégration dans le périmètre de consolidation de la filiale MIB Suisse, dont la mise en vente avait été décidée en juillet 2009. Le processus de cession n'ayant pu aboutir aux conditions fixées et compte tenu des bonnes performances de la société, la direction d'OVERLAP Groupe a décidé de mettre un terme à la vente de cette filiale. En 2010/2011, MIB Suisse a réalisé un chiffre d'affaires de 9,4 M€ en progression de 65%.

En M€ - données non auditées - Normes IFRS	2010/2011	2009/2010 à périmètre comparable	Variation	2009/2010 ancien périmètre
Chiffre d'affaires 9 mois	137,8	131,1	+5,1%	131,0
Chiffre d'affaires 4 <sup>ème</sup> trimestre	52,3	49,2	+6,3%	48,4
Chiffre d'affaires annuel	190,1	180,7	+5,2%	179,4

NB : Les données 2010/2011 et 2009/2010 ancien périmètre sont établies conformément à la norme IFRS 5 en tenant compte des évolutions de périmètre.

### Croissance solide du chiffre d'affaires au 4<sup>ème</sup> trimestre de l'exercice : + 6,3%

Au 4<sup>ème</sup> trimestre de son exercice 2010/2011, OVERLAP Groupe enregistre un chiffre d'affaires consolidé de 52,3 M€, soit une progression solide de + 6,3% par rapport à la même période de l'exercice précédent à périmètre comparable. Le retour de la croissance de toutes les activités constaté au 3<sup>ème</sup> trimestre s'est poursuivi au 4<sup>ème</sup> trimestre :

### Activité Infrastructures : + 8,7% au 4<sup>ème</sup> trimestre 2010/2011

Le groupe a poursuivi l'accroissement de ses ventes au 4<sup>ème</sup> trimestre, avec un chiffre d'affaires de 33,6 M€. Cette progression est toutefois moindre qu'au cours du trimestre précédent qui avait bénéficié d'un effet de rattrapage lié à la commercialisation des nouveaux serveurs mainframe IBM.

### Activité Services : + 2,6% au 4<sup>ème</sup> trimestre 2010/2011

OVERLAP Groupe a réalisé un chiffre d'affaires services de 18,7 M€ au cours de son 4<sup>ème</sup> trimestre 2010/2011, en croissance + 2,6% comparé à la même période l'an dernier. Les lignes de services à forte valeur ajoutée (conseil, architecture, intégration et infogérance) ont poursuivi leur développement avec 6,6 M€ au 4<sup>ème</sup> trimestre contre 5,7 M€ au 3<sup>ème</sup> trimestre du même exercice.

### Croissance annuelle de 5,2% en 2010/2011, dont 15,6% sur le seul 2<sup>nd</sup> semestre

Sur l'ensemble de l'exercice 2010/2011, le chiffre d'affaires consolidé d'OVERLAP Groupe s'est donc établi à 190,1 M€, en croissance de + 5,2% à périmètre comparable. Sur la base du périmètre de consolidation du début d'exercice (hors OVELIA et MIB Suisse mais avec DIGILEASE), le chiffre d'affaires s'élève à 183,0 M€, en progression de + 2,0%.

Avec une progression de + 15,6% des ventes au seul 2<sup>nd</sup> semestre, le groupe a renoué en 2010/2011 avec la saisonnalité historique qui le caractérisait avant la crise, avec près de 60% du chiffre d'affaires réalisé au cours de la seconde moitié de l'exercice. Comme escompté, cette saisonnalité a permis au groupe de compenser le plus faible niveau d'activité du 1<sup>er</sup> semestre et de renouer avec la croissance sur l'ensemble de l'exercice. La répartition du chiffre d'affaires annuel 2010/2011 est la suivante :

En M€ - données non auditées - Normes IFRS	2010/2011	2009/2010 à périmètre comparable
<b>Chiffre d'affaires 9 mois</b>	<b>190,1</b>	<b>180,7</b>
Infrastructures	133,6	126,4
	70%	70%
Services	56,5	54,3
	30%	30%

Les résultats annuels 2010/2011 seront publiés au plus tard le 30 juin 2011.

## Adhésion au code de gouvernement d'entreprise de MiddleNext

Par décision de son Conseil d'administration, OVERLAP Groupe annonce son adhésion au Code MiddleNext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes. Parallèlement, et conformément au Code MiddleNext, le Conseil d'administration s'est doté d'un règlement intérieur afin d'inscrire la conduite de la direction du groupe dans le cadre des règles en vigueur garantissant le respect des principes du gouvernement d'entreprise.

### f) Communication des résultats annuels 2010/2011 (le 30 juin)

OVERLAP renoue avec la croissance et les bénéfices. Le Conseil d'administration d'OVERLAP Groupe, n°1 français de l'intégration et de la gestion d'infrastructures informatiques haut de gamme, s'est réuni le 29 juin 2011 pour arrêter les comptes annuels consolidés au 31 mars 2011 résumés ci-dessous. Les procédures d'audit des comptes sont en cours.

Conformément à la norme IFRS 5, ces résultats annuels tiennent compte des évolutions de périmètre suivantes :

- Sortie du périmètre de consolidation d'OVERLIA, filiale cédée le 18 juin 2010 ;
- Exclusion du périmètre de consolidation de DIGILEASE, filiale de financement, pour laquelle la décision de cession a été arrêtée en raison de son caractère non stratégique ;
- Réintégration dans le périmètre de consolidation de la filiale MIB Suisse, dont la mise en vente avait été décidée en juillet 2009. Le processus de cession n'ayant pu aboutir aux conditions fixées et compte tenu des bonnes performances de la société, la direction d'OVERLAP Groupe a décidé de mettre un terme à la vente de cette filiale. En 2010/2011, MIB Suisse a réalisé un chiffre d'affaires de 9,4 M€ en progression de 65%.

En M€	2010/2011	2009/2010 périmètre comparable	Variation	2009/2010 publié
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>190,1</b>	<b>180,7</b>	<b>5,2%</b>	<b>179,4</b>
Marge brute	43,8	42,0	4,2%	41,3
Taux de marge brute	23,0%	23,2%		23,0%
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>0,7</b>	<b>(2,6)</b>	<b>+3,3M€</b>	<b>(2,8)</b>
Résultat opérationnel	0,3	(3,9)	+4,2M€	(4,1)
Coût de l'endettement financier net & autres éléments financiers	(1,3)	(1,2)		(2,2)
Résultat des activités cédées ou en cours de cession	2,2	(0,4)		(0,3)
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>1,0</b>	<b>(5,5)</b>	<b>+6,5M€</b>	<b>(5,5)</b>

NB : Les données 2010/2011 et 2009/2010 publiées sont établies conformément à la norme IFRS 5 en tenant compte des évolutions de périmètre. Des comptes annuels 2009/2010 à périmètre comparable sont présentés afin de permettre une lecture comparative des comptes.

### Croissance annuelle de 5,2% en 2010/2011

Sur l'ensemble de l'exercice 2010/2011, le chiffre d'affaires consolidé d'OVERLAP Groupe s'est établi à 190,1 M€, en croissance de + 5,2% à périmètre comparable. L'exercice écoulé a été marqué par le retour à une saisonnalité de l'activité plus proche de la saisonnalité historique, avec un 2nd semestre en nette reprise, en croissance de 15,6%, tant dans les infrastructures que pour les activités de services.

### Amélioration de 3,3 M€ du résultat opérationnel courant 2010/2011

Ce retour à la croissance conjugué aux efforts d'abaissement des charges a, comme escompté, permis au groupe de renouer avec la rentabilité au cours de l'exercice. Ainsi, la progression de 1,7 M€ de la marge brute associée au recul de 1,6 M€ des charges d'exploitation, et notamment des charges de personnel à hauteur de 0,8 M€, ont permis au résultat opérationnel courant de s'établir à 0,7 M€, contre une perte de 2,6 M€ en 2009/2010 (à périmètre comparable).

Après prise en compte des autres charges opérationnelles, d'un montant net de 0,4 M€ lié aux dernières mesures d'économies menées au cours de l'exercice (contre 1,3 M€ un an plus tôt), le résultat opérationnel s'est élevé à 0,3 M€, contre une perte opérationnelle de 3,9 M€ l'an dernier.

### Résultat net part du groupe de 1,0 M€, en hausse de 6,6 M€ sur un an

La cession de la filiale OVERLIA a permis au groupe de bénéficier d'une plus value de cession de 3,5 M€. Pour rappel, la cession d'OVERLIA avait été conclue en juin 2010 sur la base d'une valeur d'entreprise de 5,8 M€. En outre, compte tenu de la décision prise en fin d'exercice de céder DIGILEASE, filiale de financement, le groupe a enregistré une dépréciation comptable de 1,2 M€ dans ses comptes au 31 mars 2011. Après prise en compte de ces différents éléments, le résultat net part du groupe s'est établi à 1,0 M€ à l'issue de l'exercice 2010/2011, en amélioration de 6,5 M€ par rapport à la perte nette de 5,5 M€ en 2009/2010.

### Réduction de 4,3 M€ de l'endettement financier en 2010/2011

En 2010/2011, OVERLAP Groupe a enregistré un cash-flow d'exploitation solide de 1,7 M€, avec une hausse maîtrisée, de 0,2 M€, du besoin en fonds de roulement dans un contexte de reprise de la croissance.

Ces flux d'activité et les flux nets liés aux opérations d'investissement à hauteur de 2,9 M€, grâce notamment à la plus value de cession d'OVERLIA, ont permis au groupe de poursuivre son désendettement financier. L'endettement financier brut est ainsi passé, en un an, de 12,9 M€ au 31 mars 2010 à 8,7 M€ à la clôture de l'exercice 2010/2011. Le groupe a notamment procédé au remboursement de la seconde échéance de sa dette obligataire OBSAAR (Obligations à Bons de Souscription et/ou Achat d'Actions Remboursables) pour 2,4 M€ en décembre 2010.

Au final, l'endettement financier net (incluant la dette liée au factor) a ainsi été ramené de 16,7 M€ à 13,5 M€. Sur la base de capitaux propres consolidés de 21,5 M€ au 31 mars 2011, l'endettement financier net représente désormais 63% des fonds propres du groupe.

### 2011/2012 : une nouvelle impulsion pour OVERLAP Groupe

L'exercice 2010/2011 a marqué la fin de la crise pour OVERLAP Groupe. Au cours des deux dernières années, le groupe s'est attaché à refondre son organisation commerciale et technique tout en adaptant sa structure de coût afin de restaurer durablement sa rentabilité. L'ensemble de ces actions étant aujourd'hui finalisées, OVERLAP Groupe entend désormais bénéficier pleinement de la reprise du marché des infrastructures informatiques et renouer durablement avec une croissance rentable.

Dans ce but, OVERLAP Groupe a lancé, le 17 juin 2011, une émission obligataire ouverte au public d'un montant maximum de 10 M€ et d'une durée de 6 ans au taux fixe annuel de 8%. Cette levée de fonds vise, en priorité, à financer l'accélération de la croissance organique du groupe au cours des prochaines années ainsi qu'à le doter de ressources financières permettant de saisir des opportunités de croissance externe.

Après deux années consécutives de recul de ses effectifs (349 collaborateurs au 31 mars 2011 contre 467 au 31 mars 2010 - dont 110 personnes chez OVERLIA - et 541 au 31 mars 2009), le groupe entend renouer avec une politique de recrutement plus dynamique, en visant au moins 40 recrutements sur l'exercice. Ces recrutements seront quasi exclusivement dédiés à accompagner la croissance du groupe sur les services à forte valeur ajoutée (conseil, architecture, intégration et infogérance).

Sur le plan de la croissance externe, OVERLAP Groupe souhaite renforcer ses positions dans les services à forte récurrence (services managés, infogérance, cloud computing), notamment afin d'accélérer la montée en puissance du data center dont le groupe s'est doté depuis 2009 et pour lequel il a consacré près de 2,5 M€ d'investissements depuis 2 ans.

### Objectifs 2011/2012 : poursuite de la croissance et de l'amélioration de la rentabilité

En 2011/2012, le groupe se fixe pour objectif de poursuivre sa croissance organique et d'y associer au moins une opération de croissance externe. Sur le plan des résultats, l'objectif d'OVERLAP Groupe est de confirmer l'amélioration de ses ratios de rentabilité.

Par ailleurs, le groupe annonce qu'il a mis fin par un accord à l'amiable, conclu au mois de juin, à un litige avec l'un de ses partenaires et renouvelé ses accords commerciaux avec ce même partenaire. La conclusion de ce litige, dont les termes demeurent confidentiels, aura un impact positif sur la trésorerie du groupe et le résultat opérationnel courant du 1er semestre 2011/2012.

### g) Communication 1er trimestre 2011/2012 - du 1er avril 2011 au 30 juin 2011 (le 12 août 2011)

Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2011/2012 : 37,3 M€

OVERLAP Groupe, le n°1 français de l'intégration et de la gestion d'infrastructures informatiques haut de gamme, publie son chiffre d'affaires consolidé au titre du 1er trimestre de l'exercice 2011/2012 (1er avril 2011 - 30 juin 2011).

En M€ Données non auditées - normes IFRS	30-juin-11	2010/2011 à périmètre comparable	Variation	2010/2011 publié
Infrastructures	24,3	31,1	-22,0%	29,6
Services	13,0	10,3	+26,3%	10,3
Financement	-	-	-	1,2
<b>Chiffre d'affaires du 1er trimestre</b>	<b>37,3</b>	<b>41,4</b>	<b>-10%</b>	<b>41,1</b>

NB : Du fait de la cession du fonds de commerce de la filiale de financement DIGILEASE en juillet 2011, cette dernière a été exclue du périmètre de consolidation du groupe pour les exercices 2011/2012 et 2010/2011, conformément à la norme IFRS 5. Le projet de cession de la filiale MIB Suisse ayant été abandonné, le chiffre d'affaires de MIB Suisse est réintégré.

OVERLAP Groupe a réalisé un chiffre d'affaires trimestriel consolidé de 37,3 M€, en recul de 10,0% par rapport à la même période de l'exercice précédent. L'évolution de ce chiffre d'affaires se décompose comme suit :

## Activité Infrastructures : - 22,0%

Les ventes d'Infrastructures se sont élevées à 24,3 M€ contre 31,1 M€ au cours du premier trimestre 2010/2011. Le groupe avait notamment bénéficié l'an dernier d'un plus grand nombre d'affaires ponctuelles importantes au cours du 1er trimestre.

A l'image du précédent exercice, l'exercice 2011/2012 devrait être marqué par la saisonnalité historique qui caractérise le groupe, avec un chiffre d'affaires Infrastructures nettement supérieur au 2nd semestre qu'au cours de la première moitié de l'année. En conséquence, l'évolution du chiffre d'affaires Infrastructures sur ce 1er trimestre 2011/2012 n'est pas représentative de celle que le groupe affichera sur l'ensemble de l'exercice.

## Activité Services : + 26,3%

OVERLAP Groupe a réalisé un chiffre d'affaires Services de 13,0 M€ au cours du 1er trimestre 2011/2012, en croissance de + 26,3% par rapport à la même période de l'an dernier. Cette forte progression provient avant tout d'une augmentation sensible des services de maintenance.

Pour 2011/2012, OVERLAP Groupe rappelle qu'il s'est fixé pour objectif de poursuivre sa croissance organique, principalement dans l'activité Services, d'y associer au moins une opération de croissance externe afin de renforcer ses positions dans les services à forte récurrence (services managés, infogérance, cloud computing) ; et de confirmer l'amélioration de ses ratios de rentabilité.

Le début de l'exercice a également été marqué par un renforcement sensible de la situation financière d'OVERLAP Groupe de part :

- le succès de l'émission obligataire, lancée au mois de juin, qui a permis de lever 5,2 M€ ;
- la conclusion en juin d'un accord à l'amiable qui a mis fin à un litige avec l'un de ses partenaires qui aura un impact positif sur la trésorerie du groupe et sur le résultat opérationnel courant au 1er semestre 2011/2012 ;
- la cession du fonds de commerce de la filiale de financement DIGILEASE qui aura également un impact positif sur la trésorerie au 1er semestre 2011/2012.

## 2.2. Informations financières intermédiaires auditées

Au cours de cet exercice 2010-2011, OVERLAP Groupe a publié des informations financières intermédiaires au 30 septembre 2010. Cette information auditée a fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, lequel est disponible sur le site « bourse » du groupe.

## 3. Politique de distribution de dividendes

L'Assemblée Générale du 29 septembre ne proposera pas de distribution de dividendes.

Tableau des dividendes par action

Le tableau ci-dessous est communiqué à titre d'information, sur ce qu'aurait été les distributions de dividendes des années passées sur la base de l'actionnariat depuis la réalisation de la fusion avec IB Group.

	2010-2011	2009-2010	2008-2009	2007-2008	2006-2007	2005-2006
Résultat distribué	0	0	0	713 743	353 740	92 134
Nombre d'actions historique	3 756 400	3 756 400	23 524 898	23 739 451	2 358 266	2 303 311
Dividende unitaire	0,000	0,000	0,000	0,030	0,150	0,040
Nombre d'actions à ce jour	3 756 400	3 756 400	23 524 898	23 739 451	23 739 451	23 739 451
Dividende unitaire	0,000	0,000	0,000	0,030	0,015	0,004

Les dividendes non réclamés sont prescrits, conformément à l'article L. 27 du code, du domaine de l'Etat, au profit de l'Etat à l'issue d'un délai de 5 ans.

### 4. Procédures judiciaires et d'arbitrages

Conformément au point 20.8 de l'annexe I du Règlement européen n° 809/2004, il convient d'indiquer, pour une période couvrant au moins les douze derniers mois, que le groupe n'a connaissance d'aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, ni aucune autre procédure qui est en suspens ou dont il est menacé, autre que celle présentée au paragraphe 3.9, et qui pourrait avoir eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du groupe.

### 5. Changement significatif de la situation financière ou commerciale

#### Report du projet de transfert vers Alternext

L'Assemblée Générale Mixte s'est régulièrement tenue le 30 septembre 2010, au siège du groupe, à Courbevoie, sous la présidence de Monsieur Georges HOROKS, Président-Directeur Général d'OVERLAP Groupe.

Toutes les résolutions soumises aux actionnaires ont été approuvées, à l'exception de la résolution n° 8, concernant le projet de transfert de cotation de ses titres du Compartiment C de NYSE Euronext, vers le marché de négociation Alternext.

Cette possibilité de transfert avait été annoncée par un communiqué en date du 20 septembre 2010.

Par cette opération, la direction générale d'OVERLAP Groupe pensait trouver un meilleur équilibre entre les contraintes réglementaires acceptables pour des sociétés de taille moyenne et la nécessité de transparence dont les investisseurs ont besoin.

Des travaux parlementaires récents ont conduit le Conseil d'Administration, réuni le matin même, à demander à l'Assemblée Générale Mixte de reporter ce projet et de rejeter cette résolution.

En effet, le texte initial du projet de loi de régulation bancaire et financière, prévoyait notamment, sur le marché Alternext, l'alignement du régime des rachats d'actions sur celui du marché dit «réglementé».

Toutefois, un amendement a été adopté en commission visant à ne pas permettre aux sociétés cotées sur Alternext de détenir leurs propres actions, pour d'autres motifs que le contrat de liquidité.

Il est important de préciser qu'OVERLAP Groupe est détenteur (à la date de réunion de cette Assemblée Générale) de 4,6% de ses propres actions, a émis des BSAAR qui pourront être exercés en échange d'actions existantes, et souhaite rester libre d'utiliser ces titres dans les conditions prévues lors de leur acquisition lesquelles ne se réduisent pas au seul contrat de liquidité.

Le Conseil d'Administration a donc adopté une décision, demandant au Président d'expliquer aux actionnaires réunis en Assemblée Générale que, sans avoir changé d'avis quant à l'idée même de ce transfert, il pensait plus pertinent d'attendre la fin des travaux parlementaires et des délibérations sur ce texte. C'est ainsi que le Conseil d'Administration a proposé à l'Assemblée Générale de voter le rejet de la résolution n°8 de transfert sur Alternext.

MiddleNext a informé ses adhérents de son action visant à étendre les objectifs du programme de rachat d'actions à toutes les possibilités offertes sur Euronext. Le groupe attend toute novation sur ce sujet avant de prendre une décision quant à son transfert ou non vers Alternext.

## VII. Autres informations sur la situation patrimoniale, comptable et financière de l'entreprise

### 1. Capital social

#### 1.1. Capital social

Le capital social s'élève à 4.507.680 euros divisé en 3.756.400 actions d'une seule catégorie de 1,20 euros de valeur nominale, chacune entièrement libérées.

Toute modification du capital social ou des droits attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

#### 1.2. Rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et de clôture de l'exercice.

Il n'existe aucune action non représentative du capital.

#### 1.3. Autocontrôle

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 septembre 2010 a approuvé la 7<sup>ème</sup> résolution relative à l'achat par la société de ses propres actions dans la limite de 10 % des actions composant son capital.

Compte rendu de l'exécution de ce programme au 31 mars 2011 :

- Nombre de titres rachetés au 31 mars 2011 : . . . 159.477
- Prix moyen des titres rachetés : . . . . . 3.767 euros
- Coût de réalisation du programme : . . . . 600.802 euros
- Pourcentage de capital auto-détenu à ce titre, au 31 mars 2011 : . . . . . 4,23% du capital
- Annulation de titres au cours des 24 derniers mois : . . . . . 236.083
- Nombre de titres auto détenus : . . . . . 158.996

A la date de ce document, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement dans le contrôle du Groupe.

#### 1.4. Opérations sur titres

Au 31 mars 2011, le nombre d'actions propres est de 158.996 soit 4,2% du capital.

#### Programme de rachat d'actions :

- Autorisation du programme : Assemblée Générale du 30 septembre 2010
- Mise en œuvre : 14 février 2011 (décision de mise en œuvre du Conseil d'administration du 20 janvier 2011)
- Titres concernés : actions OVERLAP Groupe (code ISIN : FR0010759530)

#### Répartition par objectif des titres détenus

Les titres de capital détenus sont destinés aux objectifs suivants :

- Remise d'actions à titre de paiement ou d'échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe
- Animation du cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité AFEI
- Annulation des titres, dans le cadre de la politique financière de la société
- Obligations de délivrance d'actions contractées à l'occasion :
  - (a) de l'émission de titres donnant accès au capital ;
  - (b) des programmes d'options d'achat d'actions de la société consentis aux salariés et aux mandataires sociaux du groupe ;
  - (c) de l'attribution d'actions gratuites aux salariés et aux mandataires sociaux du groupe ;
  - (d) de l'attribution ou de la cession d'actions aux salariés du groupe dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise.

## Objectifs du programme par ordre de priorité croissante

Les achats seront réalisés aux fins :

- de la remise d'actions à titre de paiement ou d'échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- de respecter les obligations de délivrance d'actions contractées à l'occasion :
  - (a) de l'émission de titres donnant accès au capital ;
  - (b) des programmes d'options d'achat d'actions de la société consentis aux salariés et aux mandataires sociaux du groupe ;
  - (c) de l'attribution d'actions gratuites aux salariés et aux mandataires sociaux du groupe ;
  - (d) de l'attribution ou de la cession d'actions aux salariés du groupe dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise ;
- de l'annulation, dans le cadre de la politique financière de la société, des titres ainsi rachetés ;
- d'assurer la liquidité du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie admise par l'AMF et confié à un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante.

## Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristique des titres que la Société se propose d'acquérir et prix maximum d'achat

La présente opération concerne les actions de la société OVERLAP Groupe (code ISIN : FR0010759530).

- Part maximale : 10% du nombre des actions composant le capital social, étant précisé que cette limite s'applique à un montant du capital qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à l'assemblée du 30 septembre 2010.
- Compte tenu des actions déjà auto détenues, le nombre maximal susceptible d'être acquis est de 232 617 actions
- Montant maximal de l'opération : 1 000 000 euros.
- Le prix maximum d'achat de chaque action est fixé à 14 €.
- La part du programme de rachat pouvant être effectuée par transaction de blocs n'est pas limitée.

## Durée du programme de rachat

- Durée de programme : 18 mois à compter de l'assemblée générale du 30 septembre 2010, soit le 28 mars 2012.

## 1.5. Capital social autorisé non émis

En Euros	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé (en €)	Utilisations des délégations réalisées les années précédentes	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau (en €)
Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du DPS	30/09/2010	30/11/2012	12 000 000	-	-	12 000 000
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS	30/09/2010	30/11/2012	12 000 000	-	-	12 000 000
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS par une offre visée au paragraphe II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier	30/09/2010	30/11/2012	20% du capital social par an	-	-	20% du capital social par an
Plafond global des autorisations ci-dessus	30/09/2010		20 000 000			20 000 000
Autorisation d'augmenter le montant de chacune des émissions avec ou sans droit préférentiel de souscription	30/09/2010	30/11/2012	15% de l'émission initiale	-	-	-
Autorisation d'augmenter le capital social dans le cadre des dispositions de l'article L.225-129-1 du Code de commerce, à une augmentation du capital social dans les conditions prévues aux articles L.3332-18 et suivants du Code du travail	30/09/2010	30/11/2012	1 200 000			1 200 000

### 1.6. Titres non représentatifs du capital

#### Options de souscriptions d'actions

Au 31 mars 2011, il n'existe plus de plan d'attribution d'action ni de plan de souscription d'actions en cours et susceptibles d'apporter des droits potentiels.

#### BSAAR

En décembre 2008, pour restructurer sa dette et financer son développement, OVERLAP Groupe a procédé à l'émission d'un emprunt de 12 Millions d'euros représenté par 24 000 Obligations à Bons de Souscription et/ou d'Acquisition d'Actions Remboursables. Chaque obligation émise était assortie de 625 BSAAR soit au total 15 000 000 de BSAAR. Ces BSAAR ont fait l'objet d'une cotation sur NYSE Euronext à compter du 31/12/2010, sous le libellé OVGBSAAR2015.

#### Principales caractéristiques des BSAAR

Code ISIN	FR0010681569
Prix d'Exercice	6,48 euros
Parité d'Exercice	1 action nouvelle ou existante portant jouissance courante pour 6 BSAAR
Durée	7 ans
Période d'exercice	du 31 décembre 2010 jusqu'au 29 décembre 2015 inclus
Remboursement anticipé à 0,01 €	Au gré de la Société, à compter du 30/12/2013 jusqu'au 29/12/2015 inclus, si le produit du cours de l'action et de la Parité d'Exercice excède 250% du Prix d'Exercice, soit 16,20 euros.
Nombre d'actions susceptibles d'être émises par exercice de la totalité des BSAAR	Sous réserve d'ajustements éventuels, 2.500.000 actions
Rachat des BSAAR au gré de la Société en bourse ou hors bourse ou par offre publique	La Société se réserve le droit de procéder à tout moment, sans limitation de prix ni de quantité, à des rachats de gré à gré, en bourse ou hors bourse de BSAAR, ou à des offres publiques d'achat ou d'échange de BSAAR.

Compte tenu des 15.000.000 BSA en circulation, le nombre total d'actions susceptibles d'être émises à la suite de l'éventuel exercice de la totalité de ces titres est de 2.500.000 actions représentant au total environ 6,65% du capital d'OVERLAP, post exercice.

#### Obligations

En juillet 2011, OVERLAP Groupe a émis un emprunt obligataire de 5 200 400 €, répartis en 52 004 obligations au prix unitaire de 100 €.

Les coupons seront versés trimestriellement (2 € par trimestre et par obligation) le 20 du premier mois de chaque trimestre ou, si le 20 n'est pas un jour ouvré, le jour ouvré suivant. Ainsi, le premier versement d'intérêts sera effectué le jeudi 20 octobre 2011.

Ces obligations ont fait l'objet d'une cotation sur NYSE Euronext à compter du 21/07/2011, sous le libellé OVGAA.

#### Principales caractéristiques des obligations

Code ISIN	FR0011021237
Valeur nominale	100 euros
Durée	6 ans
Taux de rendement actuariel brut	8,24% à la date de règlement des obligations (en l'absence d'amortissement anticipé).
Fréquence de paiement	Trimestriel. Les dates de paiement des intérêts seront les 20 octobre, 20 janvier, 20 avril, et 20 juillet, de chaque année (ou le premier jour ouvré suivant la date en question si cette date n'est pas un jour ouvré)
Amortissement anticipé	La Société pourra à partir de la troisième date anniversaire de l'émission (soit le 20/07/2014), à son seul gré, à toute date de paiement d'intérêts trimestriels, procéder au rem-boursement anticipé intégral ou partiel au pair des obligations restant en circulation. Les porteurs percevront normalement le coupon couru à cette date. Les obligations ainsi remboursées seront annulées.

# Chapitre VII Autres informations sur la situation patrimoniale, comptable et financière de l'entreprise

## 1.7. Evolution du capital social depuis la création du groupe

Date	Nature de l'opération	Prix de souscription	Montant de l'augmentation/ réduction du capital	nombre d'actions émises	Montant cumulé du capital social	Nombre cumulé d'actions
19-mars-99	Création société	200 F	2 000 000 F	10 000	2 000 000 F	10 000
30/oct./01	Augmentation de capital par incorporation de réserves		669 F		2 000 669 F	10 000
30/oct./01	Conversion du capital en euros				305 000 €	10 000 (i)
28/sept./05	Division du nominal				305 000 €	2 000 000 (ii)
28/sept./05	Augmentation de capital par incorporation de réserves		695 000 €		1 000 000 €	2 000 000 (iii)
01/déc./05	Augmentation de capital en numéraire par appel public à l'épargne	8,40 €	127 500 €	255 000	1 127 500 €	2 255 000
06/janv./06	Augmentation de capital en numéraire réservée aux salariés	6,72 €	24 156 €	48 311	1 151 656 €	2 303 311
30/oct./06	Augmentation de capital par apport de titres	0,50 €	27 478 €	54 955	1 179 133 €	2 358 266
25/oct./07	Plan d'attribution gratuite d'actions		144 000 €	720 000	1 323 133 €	3 078 266
22/nov./07	Fusion avec IB Group S.A.		3 424 757 €	20 661 185	4 747 890 €	23 739 451 (iv)
19/juin./08	Plan d'attribution gratuite d'actions		10 400 €	52 000	4 758 290 €	23 791 451 (v)
26/sept./08	Annulation des actions auto-détenues rachetées dans le cadre du programme du 24 mai 2000		(53 311) €	(266 553)	4 704 980 €	23 524 898
01/déc./08	Plan d'attribution gratuite d'actions		4 000 €	20 000	4 708 980 €	23 544 898
01/déc./08	Annulation des actions auto-détenues rachetées dans le cadre du programme 22 nov. 2007		(4 000) €	(20 000)	4 704 980 €	23 524 898
29/avr./09	Regroupement des actions par 6				4 704 980 €	3 920 816 (vi)
11/juin./09	Annulation des actions auto-détenues rachetées dans le cadre du programme 26 sept. 2008		(980) €	(816)	4 704 000 €	3 920 000
09-juil-09	Annulation des actions auto-détenues rachetées dans le cadre du programme 26 sept. 2008		(196 320) €	(163 600)	4 507 680 €	3 756 400
1/oct./09	Augmentation de capital suite à la souscription au plan d'options		90 000 €	75 000	4 597 680 €	3 831 400
1/oct./09	Annulation des actions auto-détenues rachetées dans le cadre du programme 26 sept. 2008		(90 000) €	(75 000)	4 507 680 €	3 756 400

(i) Valeur nominale 30,50 €.

(ii) Valeur nominale 0,1525 €.

(iii) Valeur nominale 0,50 €.

(iv) Valeur nominale 0,1658 €.

(v) Valeur nominale 0,20 €.

(vi) Valeur nominale 1,20 €

## 2. Actes constitutifs et statuts

### 2.1. Objet social (article 3 des statuts)

OVERLAP Groupe a pour objet, en France et dans tous pays: «la prise de participations sous quelque forme qu'elles soient, dans toute société ou entité juridique, la gestion desdites participations, la prestation de services dans le cadre de celles-ci, ainsi que l'accomplissement de toutes opérations, civiles ou commerciales, liées à l'objet social de ces participations, et plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, publicitaires ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement audit objet ou susceptibles d'en faciliter le développement, le tout tant pour elle-même que pour le compte de tiers ou en participation sous quelque forme que ce soit, notamment par voie de création de sociétés, de souscriptions, de commandites, de fusion ou absorption, d'avances, d'achats ou de ventes de titres et droits sociaux, de cession ou location de tout ou partie de ses biens et droits mobiliers et immobiliers ou par tout autre mode.»

### 2.2. Clauses statutaires particulières

Répartition statutaire des bénéfices (article 22 des statuts)  
«Sur le bénéfice de chaque exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, sont tout d'abord prélevées les sommes à porter en réserve en application de la Loi. Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la Loi ou des statuts, et augmenté du report bénéficiaire. Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale détermine la part attribuée aux actionnaires sous forme de dividende et prélève les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau. L'Assemblée Générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions.

Les modalités de mise en paiement des dividendes en numéraire sont fixées par l'Assemblée Générale ou, à défaut, par le Conseil d'Administration.»

Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes  
Assemblées Générales. Droits de vote. Droits de vote multiples (article 21 des statuts)

**a)** Les assemblées d'actionnaires sont convoquées dans les conditions fixées par la Loi. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu suivant les indications figurant dans les avis de convocation.

**b)** Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et de la propriété de ses actions sous la forme, soit d'une inscription nominative, soit du dépôt aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation du certificat d'un intermédiaire agréé constatant l'indisponibilité des actions jusqu'à la date de l'assemblée. Ces formalités doivent être accomplies trois jours calendaires avant la date de réunion de l'Assemblée Générale.

Tout actionnaire peut voter par correspondance. Toutefois, tout vote par correspondance parvenu au groupe moins de trois jours avant la date de l'assemblée n'est pas pris en compte.

Un actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire justifiant d'un mandat.

**c)** Lors de chaque assemblée, il est tenu une feuille de présence et il est établi un procès verbal de la réunion. Le bureau comprend un Président et deux scrutateurs. Il désigne un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil.

**d)** Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix, sauf les exceptions prévues par la loi.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent est attribué :

- à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis au moins deux ans au nom du même actionnaire,
- dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Ce droit de vote double cessera de plein droit pour toute action transférée en propriété ou convertie au porteur. Néanmoins, n'interrompt pas le délai de deux ans ci-dessus fixé et conserve le droit acquis, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible.

**e)** La compétence des Assemblées Ordinaires, Extraordinaires ou Spéciales est celle prévue par la loi. Les Assemblées Générales délibèrent, en fonction de leur nature, dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions légales qui les régissent.»

Seuils statutaires (article 13 des statuts)

«Tout actionnaire, personne physique ou morale agissant seule ou de concert, venant à détenir, directement ou indirectement, une fraction de 2,5 % au moins du capital ou des droits de vote du groupe, ou tout multiple entier de ce pourcentage, doit en informer le groupe.

L'information doit être communiquée au groupe dans un délai de 15 jours à compter de la date de franchissement du seuil de participation par lettre recommandée AR adressée au siège social.

Dans chaque déclaration, le déclarant devra certifier que la déclaration faite comprend bien tous les titres et droits de vote détenus directement ou indirectement, ou possédés au sens des articles L 233-7 et suivants du Code de Commerce.

L'obligation de déclaration s'applique également lors du franchissement à la baisse de chaque seuil d'une fraction de 2,5 % du capital ou des droits de vote.

A défaut d'avoir été déclarés dans les conditions ci-dessus énoncées, les actions ou les droits de vote excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privés du droit de vote dans les assemblées d'actionnaires qui se tiendraient jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification, si le défaut de déclaration a été constaté et si un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 2,5 % du capital ou des droits de vote en font la demande, consignée dans le procès verbal de l'Assemblée Générale.

Les présentes dispositions s'appliquent sans faire obstacle aux dispositions de l'article L 233-7 du Code de Commerce.»

Titres au porteur identifiables (article 13 des statuts)

Groupe OVERLAP peut, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, recourir à la procédure du titre au porteur identifié (TPI).

### 3. Contrats importants

Les sociétés du Groupe n'ont conclu aucun contrat important pouvant être considéré comme en dehors du cadre normal des affaires.

### 4. Transactions avec les parties liées

Le dirigeant atteste que le loyer facturé par la SCI du Moulin des Bruyères à la société OVERLAP est conforme au prix du marché. L'évolution du loyer depuis la dernière expertise indépendante du 2 avril 2007 suit l'indice IRL publié par l'INSEE.

### 5. Informations provenant des tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts

Nous n'avons aucune information provenant de tiers à joindre au présent document.

## 6. Documents accessibles au public

Date d'émission	Support	Type	Objet
17/mai/10	Site OVERLAP Groupe	Communiqué	Chiffre d'affaires du 4ème trimestre 2009 / 2010
01/juin/10	Site OVERLAP Groupe	Communiqué	Altarea choisit EXTERINFO pour l'hébergement de son informatique de production
22/juin/10	Site OVERLAP Groupe	Communiqué	Officialisation de la cession d'OVELIA
29/juin/10	Site OVERLAP Groupe	Communiqué	Résultats de l'exercice 2009/2010 et perspectives
30/juil/10	Site OVERLAP Groupe	Communiqué	Rapport financier 2009/2010 en ligne
06/août/10	Site OVERLAP Groupe	Communiqué	Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2010/2011
15/09/2010	Site OVERLAP Groupe	Communiqué	Communiqué au titre de l'information réglementée
20/sept/10	Site OVERLAP Groupe	Communiqué	OVERLAP Groupe soumettra à sa prochaine Assemblée Générale son projet de transfert du compartiment C de Nyse Euronext sur Alternext
27/sept/10	Site OVERLAP Groupe	Communiqué	La Maison de Valerie confie à OVERLAP Groupe la supervision, le pilotage et le support de son SI Generix
28/sept/10	Site OVERLAP Groupe	Communiqué	Document de référence 2009/2010 en ligne
04/oct/10	Site OVERLAP Groupe	Communiqué	Report de la résolution n°8 relative au transfert vers Alternext
16/nov/10	Site OVERLAP Groupe	Communiqué	Chiffre d'affaires du 1er semestre 2010/2011
07/dec/11	Site OVERLAP Groupe	Communiqué	Résultats du 1er semestre 2010/2011
29/dec/10	Site OVERLAP Groupe	Communiqué	Cotation des BSAAR OVERLAP Groupe
11/janv/11	Site OVERLAP Groupe	Communiqué	Bilan semestriel du contrat de liquidité contracté avec ODDO Corporate Finance
08/fev/11	Site OVERLAP Groupe	Communiqué	Chiffre d'affaires du 3ème trimestre 2010/2011
17/fev/11	Site OVERLAP Groupe	Communiqué	Descriptif du programme de rachat d'actions
12/mai/11	Site OVERLAP Groupe	Communiqué	Chiffre d'affaires 2010/2011
16/juin/11	Site OVERLAP Groupe	Communiqué	Emission d'obligations à taux fixe annuel de 8% pendant 6 ans
30/juin/11	Site OVERLAP Groupe	Communiqué	Résultats annuels 2010/2011
11/juil/11	Site OVERLAP Groupe	Communiqué	OVERLAP Groupe accompagne la société MONIN avec son offre de Cloud Computing Public
19/juil/11	Site OVERLAP Groupe	Communiqué	Emprunt obligataire : OVERLAP Groupe lève 5,2 M€
25/juil/11	Site OVERLAP Groupe	Communiqué	Cession de l'activité de la filiale DIGILEASE
28/juil/11	Site OVERLAP Groupe	Communiqué	Rapport financier 2010/2011 en ligne
12/août/11	Site OVERLAP Groupe	Communiqué	Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2011/2012

## 7. Informations sur les participations

L'organigramme du groupe vous est communiqué au paragraphe 3.2.

Le détail des filiales détenues se présente ainsi :

Nom des filiales	Pays d'origine	% de contrôle	Activité
OVESYS	France	100%	Vente d'infrastructures et de services liés
M.I.B. Suisse	Suisse	100%	
ADITU	France	100% *	Infogérance
EXTERINFO	France	100%	

\* EXTERINFO a acquis auprès de la CDC 30% du capital de ADITU le 7 décembre 2010 portant ainsi sa participation à 100%.

### VIII. Annexes

Annexe 1	Résultat et autres éléments caractéristiques de la société au cours des 5 derniers exercices
Annexe 2	Rapport du Président sur le contrôle interne Rapport des CAC sur le Rapport du Président sur le contrôle interne
Annexe 3	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées
Annexe 4	Prévisions de communication financière
Annexe 5	Charte de qualité
Annexe 6	Tableau de concordance avec le schéma du règlement communautaire n° 809/2004

## Annexe 1 : Résultat et autres éléments caractéristiques de la société au cours des 5 derniers exercices

(Décret n°67-236 du 23-03-1967)

	31-mars-2011	31-mars-2010	31-mars-2009	31-mars-2008	31-mars-2007	31-mars-2006
<b>Capital en fin d'exercice</b>						
a) Capital social	4 507 680	4 507 680	4 704 980	4 747 890	21 287 652	21 287 652
b) Nombre d'actions	3 756 400	3 756 400	23 524 898	23 739 451	8 869 855	8 869 855
<b>Opérations et résultat de l'exercice</b>						
Chiffre d'affaires HT	4 366 223	4 741 399	4 735 936	4 157 423	1 960 000	2 280 000
Résultat avant IS, participation des salariés, amortissements et provisions	115 534	(978 603)	(5 383 667)	(58 888 986)	(253 779)	(379 050)
Impôt sur les bénéfices	(8 236)		(573 763)	(1 528 189)	(273 168)	(118 650)
Résultat après IS, participation des salariés, amortissements et provisions	24 711	(555 252)	(417 120)	6 575 540	(3 210 622)	(345 781)
<b>Résultat par action</b>						
Résultat après IS, mais avant amortissements et provisions	0,03	(0,26)	(0,20)	(2,42)	0,00	(0,03)
Résultat après IS, amortissements et provisions	0,01	(0,15)	(0,02)	0,28	(0,36)	(0,04)
Dividende attribué à chaque action				0,03		
<b>Personnel</b>						
Effectif moyen des salariés	45	48	44	40	13	12
Montant de la masse salariale	2 901 842	3 079 960	3 062 559	2 620 912	939 094	1 115 810
Montants versés au titre des avantages sociaux	1 378 585	1 434 707	1 352 006	1 145 544	423 592	468 831

## Annexe 2 : Rapport du Président sur le contrôle interne Rapport des CAC sur le Rapport du Président sur le contrôle interne

### **OVERLAP Groupe**

Société Anonyme  
au capital de 4.507.680 Euros  
Siège social : Le Cristallin, 9 rue du Moulin des Bruyères  
92411 Courbevoie Cedex  
R.C.S. Nanterre B 422 153 361

### **RAPPORT DU PRESIDENT SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AINSI QUE DES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE AU 31 MARS 2011**

Mesdames, Messieurs,

En vertu des articles L. 225-37 alinéa 6 du Code de Commerce, «le Président du Conseil d'Administration rend compte, dans un rapport joint au rapport de gestion, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société».

En outre, ce rapport indique « les éventuelles limitations que le Conseil d'Administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général ».

Le Président assume la responsabilité de l'existence de ce rapport et de la réunion des informations nécessaires à son établissement.

Le Conseil d'administration du 17 mars 2011 a adhéré au Code Middlenext et s'est doté d'un règlement intérieur.

## Partie I : Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

### Introduction : Rappel du mode d'organisation de la Direction Générale

En vertu d'une délibération en date du 13 octobre 2005, le Conseil d'Administration a opté pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général de la société.

La Direction Générale de la Société est donc assumée par le Président du Conseil d'Administration, Monsieur Georges Horoks.

Le Conseil a également nommé deux Directeurs Généraux Délégués :

- Monsieur Eric Lieure le 22 septembre 2009
- Monsieur Stéphane Deliry le 4 juin 2008

## 1. Composition du Conseil d'Administration

### 1.1. Président du Conseil d'Administration

- Monsieur Georges Horoks.

Le Président représente le Conseil d'Administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

### 1.2. Membres du Conseil d'administration

La durée du mandat de chaque administrateur est de six années.

Membres	Date de nomination	Durée du mandat	Date d'échéance du mandat	Fonctions exercées dans la société
Georges HOROKS	Assemblée Générale Mixte 22/11/2007	Pour la durée du mandat restant à courir de l'administrateur démissionnaire	AGO statuant sur les comptes clos le 31 mars 2013	Directeur Général CA du 22 novembre 2007
Stéphane DELIRY	Assemblée Générale Mixte 22/11/2007	Pour la durée du mandat restant à courir de l'administrateur démissionnaire	AGO statuant sur les comptes clos le 31 mars 2011	Directeur Général Délégué CA du 4 juin 2008
Michel ROLLAND	Assemblée Générale Mixte 22/11/2007	Pour la durée du mandat restant à courir de l'administrateur démissionnaire	AGO statuant sur les comptes clos le 31 mars 2011	Secrétaire Général
Eric LIEURE	Assemblée Générale Mixte 22/11/2007	Pour la durée du mandat restant à courir de l'administrateur démissionnaire	AGO statuant sur les comptes clos le 31 mars 2011	Directeur Général Délégué CA du 29 juin 2010

Georges Horoks dirige OVERLAP Groupe depuis son rachat en 1999. Il a fortement fait croître le groupe et s'attache désormais à en améliorer la rentabilité, en réorientant le groupe vers le développement des services. Pour rappel, Georges Horoks a accumulé une expérience de près de 40 années dans le secteur informatique avec notamment des responsabilités importantes chez Hitachi Data Systems en France, en qualité de Président Directeur Général.

Stéphane Deliry a rejoint le groupe en 2001 et a occupé différents postes de Direction. Au cours de ces 10 années, Stéphane Deliry a progressivement vu ses responsabilités croître, jusqu'à sa nomination comme Directeur Général Délégué du groupe et Directeur Général de sa principale filiale OVESYS.

Michel Rolland a occupé ces trente dernières années des responsabilités importantes et notamment celles de Directeur Général. Il a rejoint OVERLAP Groupe fin 1998 pour prendre la responsabilité de la Direction Administrative et Financière et a accompagné depuis lors son développement. Il occupe aujourd'hui les fonctions de Secrétaire Général. Il est également gérant de la filiale de Financement DIGILEASE

Eric Lieure a rejoint le groupe en 1996 et a occupé différentes fonctions de direction. En tant que Directeur Général Délégué en charge du développement, il a la responsabilité du Marketing, de la Communication, de certains partenariats, notamment Logiciels et du Développement Durable.

### 1.3. Nombre d'actions qui doivent être détenues par les Administrateurs

En vertu de l'article 14 des Statuts, chaque administrateur est titulaire d'au moins une action de la Société.

### 1.4. Nombre d'Administrateurs indépendants

Une résolution prévoit lors de la prochaine assemblée générale du 29 septembre 2011 de nommer un administrateur indépendant.

### 1.5. Nombre d'Administratrices

Une résolution prévoit lors de la prochaine assemblée générale du 29 septembre 2011 de nommer une administratrice.

### 1.6. Nombre d'Administrateurs élus par les salariés

Le Conseil d'Administration ne compte pas d'administrateur représentant les salariés, étant précisé que les Statuts de la Société ne prévoient pas la possibilité pour des administrateurs élus par les salariés de siéger au Conseil d'Administration avec voix délibérative et que le seuil de détention d'au moins 3 % du capital social prévu par l'article L. 225-23 du Code de Commerce pour la nomination obligatoire d'administrateurs représentant les salariés n'est pas atteint à la clôture de l'exercice.

### 1.7. Fonctions exercées par les Administrateurs

Monsieur Georges Horoks est au 31 mars 2011 :

- Président de la Société OVESYS Groupe OVERLAP SAS,
- Président de la société EXTERINFO SAS
- Gérant des SCI du Moulin des Bruyères, GJ 2M, GMH Roquette et Enfants de La Baule.
- Président de la société MIB Suisse

Les autres mandats exercés au cours des 5 dernières années ont été les suivants:

- Président de la Société Hexalis Groupe OVERLAP SAS
- Président de la Société OVELIA Groupe OVERLAP SAS
- Président de la société OVERLAP Réseaux SAS
- Président Directeur Général de la société MIBS Infrastructure et Services (SA)
- Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la Société Syslab SA ,
- Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la Société Syslab EAS SA,

Monsieur Eric Lieure est au 31 mars 2011 :

- Gérant de la SCI Eole

Les autres mandats exercés au cours des 5 dernières années ont été les suivants:

- Administrateur de la société OVESYS Groupe OVERLAP (ex OVERLAP SA)

Monsieur Stéphane Deliry est au 31 mars 2011 :

- Directeur général de la société OVESYS Groupe OVERLAP SAS

Les autres mandats exercés au cours des 5 dernières années ont été les suivants:

- Administrateur de la société Hexalis Groupe OVERLAP
- Administrateur de la société Syslab EAS
- Administrateur de la société MIBS Infrastructures et Services

Monsieur Michel Rolland est au 31 mars 2011 :

- Gérant de la Société à responsabilité limitée, DIGILEASE

Les autres mandats exercés au cours des 5 dernières années ont été les suivants:

- Représentant de la Société OVERLAP SA, administratrice de la Société Hexalis Groupe OVERLAP SA,
- Administrateur de la société Syslab SA

## 2. Règlement intérieur du Conseil d'Administration

Le conseil d'administration s'est doté d'un règlement intérieur en date du 17 mars 2011.

## 3. Fonctionnement du Conseil d'Administration

### 3.1. Objectifs

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche du groupe et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et aux vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur doit recevoir les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut obtenir auprès de la Direction Générale tous les documents qu'il estime utiles.

### 3.2. Comités

Compte tenu notamment de la taille du groupe et du nombre restreint d'administrateurs, le Conseil d'administration n'a pas encore mis en place de comités spécialisés au sein du Conseil d'administration mais le fera avec la nomination des nouveaux administrateurs prévue lors de la prochaine assemblée générale.

### 3.3. Comptes et Audit

La direction financière du groupe prépare mensuellement un état du résultat d'exploitation pour chacune des filiales du groupe. Ces rapports sont construits avec les dirigeants de chacune des entités et/ou des pôles d'activité. Ceux-ci sont utilisés pour suivre les budgets établis concernant l'exercice en cours puis pour l'élaboration des plans d'affaires par la direction financière.

Ces rapports sont présentés périodiquement à la Direction Générale du groupe, qui veille à la réalisation des objectifs.

Les plans d'affaires des exercices 2011-2012 à 2015-2016 font partie de l'arrêté des comptes par le Conseil d'administration du 29 juin 2011. Ces rapports sont présentés régulièrement à la Direction Générale du groupe, qui s'assure ainsi du maintien des objectifs.

Les comptes de la Société sont établis par la Direction Administrative et Financière d'OVERLAP Groupe, sous la direction de son Secrétaire Général.

Le collège des commissaires aux comptes du groupe procède à l'audit des comptes dans le cadre de sa mission légale.

### 3.4. Rémunération des administrateurs

Les rémunérations des mandataires sociaux sont du même niveau que celles du secteur informatique, à postes équivalents.

Elles se composent d'une partie fixe et d'une partie variable. La partie fixe représente entre 70 et 80 % de la rémunération globale à objectifs atteints.

La partie variable (entre 20 et 30 % à objectifs atteints) est basée sur un certain nombre d'objectifs (3 ou 4), parmi lesquels figurent toujours des objectifs de croissance et d'amélioration de la rentabilité, se conjuguant ainsi avec les intérêts du groupe.

En plus de l'avantage en nature relatif à l'attribution d'un véhicule pour les mandataires sociaux, les directeurs généraux délégués bénéficient aussi d'une garantie sociale chômage.

## 4. Travaux du Conseil d'Administration

### 4.1. Convocation

Conformément à l'article 16 des Statuts, les administrateurs sont convoqués par tous moyens. Le Conseil pourra être convoqué par des administrateurs constituant au moins un tiers de ses membres, en indiquant l'ordre du jour de la séance, même s'il s'est réuni depuis moins de deux mois.

Conformément à l'article L.225-238 du Code de Commerce, les Commissaires aux comptes sont convoqués à la réunion du Conseil d'administration qui examine et arrête les comptes annuels.

Les représentants du Comité d'Entreprise du groupe sont régulièrement convoqués.

### 4.2. Information des administrateurs

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des Administrateurs leur sont communiqués avant chacune des séances du Conseil d'administration.

### 4.3. Nombre de réunions tenues et taux de présence

Les réunions du Conseil d'administration ont lieu en général au siège social, mais peuvent aussi avoir lieu en tout autre endroit, en France ou à l'étranger, précisé lors de la convocation.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2011, le Conseil d'administration s'est réuni lors des séances suivantes:

29 juin 2010	- arrêté des comptes au 31 mars 2010 - rémunération du directeur général et des directeurs généraux délégués
30 juillet 2010	- préparation de l'ordre du jour et convocation à l'assemblée générale
30 septembre 2010	- modification du rapport à l'Assemblée Générale du 30 septembre 2010 concernant le vote de la résolution n°8 «transfert de la société sur Alternext»
6 décembre 2010	- arrêté des comptes semestriels
20 janvier 2011	- rémunération du Directeur Général délégué : Stéphane Deliry - activation du programme de rachat d'action
22 février 2011	- émission d'un emprunt obligataire
17 mars 2011	- adhésion au Code Middledenext et adoption d'un règlement intérieur

Le taux de présence des administrateurs a été de :

- Georges Horoks : 100%
- Stéphane Deliry : 71%
- Michel Rolland : 100%
- Eric Lieure : 86%

### 4.4. Procès verbaux des réunions

Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration sont établis à l'issue de chaque réunion et sont communiqués sans délai à tous les administrateurs.

### 4.5. Jetons de présence

Aucun jeton de présence n'est alloué aux administrateurs.

## Partie II : Procédures de contrôle interne

### 1. Référentiel utilisé

Le groupe s'est appuyé sur le document « Dispositif de contrôle interne : Cadre de référence », élaboré sous l'égide de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), pour la rédaction de cette partie sur les procédures de contrôle interne. Les principes généraux de contrôle interne indiqués dans le Cadre de référence, à savoir la définition et les objectifs du contrôle interne, ainsi que sa description et ses acteurs sont développés ci-après. Il est également indiqué comment a été utilisé le Guide d'application du Cadre de référence pour les procédures de contrôle interne relatives à l'information financière et comptable.

### 2. Définitions et objectifs du contrôle interne

Dans le respect du Cadre de référence de l'AMF, les procédures de contrôle interne en vigueur au sein d'OVERLAP Groupe ont pour objectifs d'assurer :

- La conformité aux lois et règlements : veiller à ce que les actes de gestion, la réalisation des opérations et le comportement de l'ensemble du personnel soient en conformité avec les directives données par les organes sociaux, les lois et règlements applicables ;
- L'application des instructions et des orientations fixées par le Conseil d'Administration et la Direction Générale : contribuer à l'établissement d'états financiers destinés aux organes décisionnels du groupe et veiller à ce qu'ils retranscrivent correctement les opérations en donnant une image fidèle, régulière et sincère de la situation financière de l'ensemble des entités du groupe ;
- Le bon fonctionnement des processus internes au groupe et à ses filiales : définir de façon formalisée l'organisation, les méthodes de travail, ainsi que la répartition et la délégation des tâches et des pouvoirs ;
- La fiabilité des informations financières : prévenir et maîtriser les risques résultants de l'activité du groupe, ainsi que les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers ; comme tout système de contrôle, il ne peut cependant pas fournir la garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés ;
- Concourir à la sauvegarde des actifs : assurer la protection du patrimoine et la pérennité de l'entreprise sur le plan économique, juridique et financier.

D'une façon générale, le dispositif de contrôle interne contribue à la maîtrise des activités, à l'efficacité des opérations et à l'utilisation efficiente des ressources.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs que s'est fixés le groupe, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage des activités du groupe.

Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la Société seront atteints. Il dépend largement du respect par les individus des procédures mises en place.

### 3. Organisation du contrôle interne

#### 3.1. Le Pilotage du contrôle interne

##### Les valeurs d'OVERLAP Groupe

Le dispositif de contrôle interne s'appuie sur les comportements, l'organisation, les hommes et les procédures. Ainsi, il repose sur les valeurs du groupe de respect, d'exemplarité, de professionnalisme, d'équité et d'engagement. Les valeurs du groupe sont communiquées à l'ensemble des managers. OVERLAP Groupe accorde une grande importance à la capacité de ses managers à vivre ces valeurs au quotidien. Celles-ci ont fait l'objet d'un programme de formation spécifique pour que chaque manager s'approprie ces valeurs et les applique dans ses actions et ses décisions. Ces valeurs sont rappelées aux managers, à l'occasion de réunions qui se tiennent au moins un fois par an.

##### Organisation et responsabilités

Les fonctions centrales du groupe sont assurées par la holding, OVERLAP Groupe, au siège social de Courbevoie.

Son objectif est de piloter le développement du groupe, dans le respect des législations et réglementations.

Les dirigeants du groupe s'assurent de l'élaboration et du suivi des politiques permettant d'atteindre les différents objectifs poursuivis, tant en matière de développement de l'activité, de choix technologiques, d'établissement de processus opérationnels identiques pour l'ensemble des filiales, que de mise en valeur des ressources humaines.

Pour ce faire, la direction du groupe a mis en place une structure de management matricielle permettant d'établir un lien direct entre les métiers du groupe et les fonctions supports.

Les acteurs privilégiés du contrôle interne sont :

- Georges Horoks, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général d'OVERLAP Groupe ;
- Stéphane Deliry, Directeur Général Délégué d'OVERLAP Groupe en charge de la direction opérationnelle du groupe ;
- Michel Rolland, Secrétaire Général ;
- Eric Lieure, Directeur Général Délégué en charge du Développement ;
- les Directeurs des différentes filiales et des pôles d'activité du groupe.

Les organes de contrôle sont les suivants :

- Un Comité Exécutif, composé du Président du Conseil d'Administration d'OVERLAP Groupe, du Directeur Général Délégué en charge de la direction opérationnelle, du Secrétaire Général. Il assure la bonne exécution des décisions stratégiques sur un plan opérationnel et se réunit une fois toutes les deux semaines.
- Le Conseil d'Administration représente collectivement l'ensemble des actionnaires et s'impose l'obligation d'agir en toutes circonstances dans l'intérêt social du groupe. Il délibère sur toutes les questions majeures de la vie du groupe.
- Un Comité de Direction composé du Président du Conseil d'Administration d'OVERLAP Groupe, du Directeur Général Délégué en charge de la direction opérationnelle du groupe, du Secrétaire Général, des Directeurs des différentes filiales du groupe et des Directeurs des principales fonctions centrales du groupe.
- Un Comité de Direction opérationnel, dont la composition est identique à celle du Comité de Direction, hormis les directions fonctionnelles (direction juridique et direction des systèmes d'information. Ce Comité se tient au moins une fois par mois pour mettre en œuvre la stratégie du groupe et délibérer sur toutes les questions importantes liées à l'activité. Il examine les rapports et tableaux de bord mensuels d'activité présentés par le Secrétaire Général et par les Directeurs opérationnels.
- Des Comités Opérationnels mensuels, animés par le Directeur Général Délégué en charge de la direction opérationnelle du groupe, au cours desquels sont traités les problèmes opérationnels concernant l'ensemble des sociétés du groupe. Ces Comités s'efforcent également d'accroître les synergies commerciales entre les différentes filiales.

## Gestion des ressources humaines

Les entretiens annuels d'appréciation couplés à l'entretien professionnel sont systématiques et concernent tous les collaborateurs. Ceux-ci permettent la construction d'une véritable politique de développement des ressources humaines, dans un souci constant d'accompagnement des collaborateurs.

Ces entretiens sont réalisés annuellement par chaque manager avec les collaborateurs de son équipe, puis sont consolidés par la Direction des Ressources Humaines afin de répondre à trois enjeux majeurs :

- déterminer les souhaits d'évolution individuelle des collaborateurs ;
- élaborer un plan de formation répondant à la fois aux aspirations des collaborateurs et à la stratégie mise en place par le groupe ;
- identifier les candidatures potentielles à la mobilité interne.

La gestion des compétences est l'un des enjeux majeurs de la Société ; elle constitue une valeur fondamentale de la direction.

La politique de Ressource Humaine d'OVERLAP Groupe poursuit cet objectif en permettant aux collaborateurs du groupe de suivre des programmes de formation de tous niveaux.

## Les systèmes d'information

Le comité exécutif détermine, avec le concours de la Direction des Systèmes d'information du groupe, les orientations stratégiques d'investissements liés à la production informatique interne.

La mise en œuvre de notre nouveau progiciel de gestion intégrée (E.R.P.) est toujours en développement et il devrait être exploitable au cours du second semestre 2011-2012.

Alain Grimaud, DSI du groupe, a été nommé le 17 janvier 2009, correspondant informatique et libertés pour le groupe. Le CIL a un rôle de conseil pour le respect de la loi informatique et liberté dans la gestion des traitements automatisés. Il propose des solutions permettant de concilier protection des libertés individuelles et les intérêts légitimes de l'entreprise.

Un registre regroupant l'ensemble des traitements informatisés est régulièrement mis à jour.

L'infrastructure informatique du groupe est hébergée par EXTERINFO, filiale du groupe dont c'est le métier. Ceci permet de mutualiser les coûts d'administration, et notamment d'utiliser des logiciels de virtualisation, de pilotage et d'optimisation des infrastructures informatiques. Pour autant, elle reste sous le contrôle de la D.S.I. du groupe.

Les logiciels de « virtualisation » permettent de regrouper plusieurs équipements (serveurs, stockage, réseau) en les concentrant dans une seule machine physique, tout en leur donnant l'illusion de rester indépendants les uns des autres. Cette forme de regroupement permet de diminuer la consommation d'énergie par rapport aux mêmes équipements « non virtualisés ».

Par ailleurs, les logiciels de pilotage et d'optimisation des infrastructures qui se trouvent dans les Centres de Données d'EXTERINFO permettent d'adapter l'utilisation des équipements informatiques à la consommation réelle qu'en fait le groupe.

Un très grand nombre de consultants du groupe sont certifiés ITIL.

ITIL (Information Technology Infrastructure Library pour «Bibliothèque pour l'infrastructure des technologies de l'information») est un ensemble d'ouvrages recensant les bonnes pratiques pour la gestion des services informatiques (ITSM), édictées par l'Office public britannique du Commerce.

L'adoption des bonnes pratiques de l'ITIL par une entreprise permet d'assurer à ses clients (internes comme externes) un service répondant à des normes de qualité préétablies au niveau international. ITIL est à la base de la norme BS15000 (première norme de Gestion de Services Informatiques formelle et internationale) un label de qualité proche des normes de l'ISO par exemple. Les bénéfiques pour l'entreprise sont une meilleure traçabilité de l'ensemble des actions de sa Direction des Systèmes d'Information. Ce suivi amélioré permet d'optimiser en permanence les processus des services pour atteindre un niveau de qualité maximum de la satisfaction des clients.

#### **Diffusion de l'information**

Par le biais de son intranet, le groupe s'assure d'un même niveau de diffusion interne d'informations vers tous les collaborateurs du groupe, permettant ainsi à chacun d'exercer ses responsabilités, que ce soit dans le domaine opérationnel ou financier.

Le groupe a mis en place un système global de gestion des connaissances, de partage des savoir-faire et des meilleurs pratiques au sein du groupe, afin de favoriser les échanges et la diffusion d'informations utiles aux acteurs concernés, nomades ou sédentaires, au siège ou en agence.

Des notes d'informations et de procédures concernant le groupe sont communiquées régulièrement aux responsables concernés, que ce soit par intranet, ou lors de séminaires de travail ou de présentations.

Faisant suite aux formations des managers et afin d'en conserver l'esprit d'échange, le principe de rendez-vous réguliers entre la communauté des managers et la Direction Générale a été établi.

Ces rendez-vous doivent permettre à l'ensemble des managers d'exprimer leurs idées et suggestions sur les décisions à prendre et de poser ses questions.

Ces rendez-vous doivent surtout permettre aux managers d'assurer le relais des décisions de la Direction Générale auprès de leurs collaborateurs, et réciproquement permettre de remonter vers la DG les retours du « terrain ».

Ces rendez-vous se réalisent via des conférences téléphoniques, notamment à l'occasion des communications financières du groupe, peuvent aussi donner lieu à des réunions formelles et sont parfois, complétées par des outils collaboratifs (outil Sametime, forums ou autres),

### **3.2. La gestion des risques**

Le management du groupe a recensé les principaux risques identifiables, internes ou externes, pouvant avoir un impact sur la probabilité d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixé. Les principaux risques sont présentés dans la partie « Facteurs de risques » du rapport de gestion et de l'annexe aux comptes consolidés. Sont notamment abordés : les risques financiers, les risques liés à l'activité et les autres risques.

Ces risques font l'objet d'un suivi par la Direction, lors des Comités de Direction et des Comités Opérationnel, en vue de maîtriser et de prévenir tout risque susceptible d'affecter la réalisation des objectifs.

Les activités de contrôle, conçues pour s'assurer que les mesures nécessaires sont prises en vue de maîtriser les risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs, sont développées par le management du groupe par le biais de procédures centralisées.

Les procédures décrites ci-dessous complètent celles déjà énumérées dans la partie « Facteurs de risques » du rapport de gestion.

Les procédures de contrôle interne centralisées au niveau du siège portent sur les éléments communs à toutes les sociétés du groupe. Elles sont de nature financière, juridique, informatique et commerciale.

#### **Procédures financières**

Les procédures financières, relatives au traitement de l'information financière, sont détaillées dans une partie spécifique ci-après.

#### **Procédures juridiques**

Pour réduire l'exposition aux risques juridiques inhérents aux contrats, le groupe a défini des principes pour la rédaction de certaines clauses présentant un risque spécifique lié à l'activité, ainsi que pour la rédaction des réponses aux appels d'offres. Toute dérogation à ces principes est soumise à une procédure d'approbation spécifique. Par ailleurs, tous les contrats globaux conclus avec les clients et les fournisseurs du groupe sont revus par le service juridique du groupe avant leur signature, afin d'identifier les risques éventuels qu'ils peuvent engendrer pour le groupe, les limiter au niveau de l'engagement contractuel lorsque cela s'avère possible mais notamment à attirer l'attention des dirigeants sur ceux-ci.

#### **Procédures informatiques**

Dans le cadre de ses opérations, OVERLAP Groupe vise toujours à obtenir le niveau le plus élevé des certifications recommandées par ses fournisseurs pour ses clients. Ces certifications sont le gage de l'application de procédures strictes de contrôle, visant à garantir le respect constant des normes et processus de sécurité et/ou de qualité.

Par ailleurs, les chefs de projet intervenant chez les clients ont tous été formés à la méthode très rigoureuse de conduite de projet, appelée PRINCE 2.

#### **Procédures commerciales**

Pour gérer ses processus commerciaux, OVERLAP Groupe a élaboré un ensemble de meilleures pratiques à suivre pour une approche normalisée du suivi des appels d'offres. Les appels d'offres sont suivis directement par une équipe dédiée. Le contrôle de toutes les propositions commerciales est réalisé par les directeurs des ventes selon leurs niveaux de délégation. Les propositions commerciales comportant le plus de risques sont validées à plusieurs niveaux de management.

### 3.3. Les acteurs du contrôle interne

Les principaux acteurs impliqués dans le pilotage du contrôle interne sont :

- le Comité Exécutif,
- les Directions opérationnelles et fonctionnelles,
- le Contrôle de gestion.

La maîtrise du contrôle interne, dont l'objectif est de vérifier la pertinence et l'adéquation du dispositif de contrôle interne avec les objectifs du groupe, incombe au management opérationnel, aux fonctions supports du groupe et chacune des directions des différents métiers du groupe. Cette surveillance quotidienne s'inscrit dans le cadre de leurs activités courantes et les contrôles sont faits régulièrement.

Cette surveillance s'appuie aussi sur le réseau des spécialistes des fonctions supports, ainsi que sur des études spécifiques, qui peuvent être diligentées par la direction du groupe.

#### a) Contrôles du Comité Exécutif

Le Comité Exécutif assure le pilotage du groupe, suit régulièrement et attentivement les performances et apprécie l'ensemble des types de risques afférents à l'activité qu'ils soient commerciaux, juridiques ou sociaux.

Des rapports financiers mensuels sont élaborés et suivis par chaque responsable de filiale ou de pôle d'activité et présentés ensuite aux Comités de Direction.

Le Comité Exécutif présente sa stratégie globale pour l'exercice et propose les plans d'action à mettre en œuvre. Le budget de chaque entité est préparé en début d'exercice, en concertation avec la Direction Générale, les responsables opérationnels et les contrôleurs de gestion. Il est construit selon un processus itératif entre ces trois acteurs. Au terme de ces échanges, chacun des responsables opérationnels s'engage à atteindre les objectifs définis.

Le Comité Exécutif provoque des réunions d'analyse et d'évaluation pour tout sujet méritant une intervention ponctuelle. Il s'appuie sur la direction juridique pour le traitement des dossiers et/ou contentieux rencontrés dans le groupe et n'hésite pas à consulter des cabinets conseils, dès que nécessaire.

#### b) Les Directions fonctionnelles

En raison de son organisation décisionnelle centralisée, les activités de contrôle, conçues pour s'assurer que les mesures nécessaires sont prises en vue de maîtriser les risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs, sont développées par le Comité de Direction du groupe, dans le cadre de l'élaboration de procédures centralisées.

Les procédures de contrôle interne sont centralisées au niveau du siège et portent sur les éléments communs à toutes les sociétés du groupe. Ces procédures sont de nature financière, juridique, sociale, informatique et commerciale.

#### Contrôle de la Direction des Ressources Humaines

La société a confié la gestion externalisée de sa paie à la société ADP-GSI en y associant le logiciel de gestion des congés payés, « Kiosque RH ». Ce système permet de déléguer à ADP la gestion, l'hébergement, la maintenance et l'exploitation de la paie et du suivi des congés payés du groupe, dans un environnement mutualisé et sécurisé.

Le pilotage de ces sous-traitants est assuré par la Direction des Ressources Humaines.

Les litiges relatifs au personnel sont suivis conjointement, par la Direction des Ressources Humaines et par la Direction Juridique avec l'appui d'avocats spécialisés, le cas échéant.

La gestion des ressources humaines est assurée par la Direction des Ressources Humaines, en appliquant les dispositions réglementaires en vigueur et en s'appuyant, en cas de besoin, sur les compétences de spécialistes externes.

#### Contrôle de la Direction Financière

- Organisation et responsabilité

Sous la supervision du Secrétaire Général, la mise en œuvre du pilotage de l'organisation comptable et financière au sein du groupe est assurée par les équipes de la Direction Financière, dans les domaines suivants : comptabilité, reporting, consolidation, et trésorerie.

Ce pilotage se fait avec l'appui du contrôle de gestion pour renforcer la qualité des processus du contrôle interne inhérents à l'information comptable et financière publiée.

L'élaboration des résultats consolidés du groupe est de la responsabilité de la Direction Financière qui s'appuie sur le pôle consolidation du Département Comptable. Celui-ci est en charge de respecter l'organisation financière établie, répondant aux meilleures pratiques du groupe et aux normes applicables et destinée à assurer la fiabilité et l'homogénéité des données comptables et financières pour les besoins des comptes publiés de la société-mère.

Le traitement et la centralisation des flux de trésorerie sont assurés par le trésorier du groupe, sous le contrôle direct du Secrétaire Général.

- Normes comptables

Les normes comptables du groupe sont conformes aux normes IFRS, telles qu'élaborées par l'IASB et adoptées par l'union européenne, à la date de clôture des comptes, avec comme référentiels les comptes consolidés depuis le 30 avril 2006.

Depuis cette date, leur application est obligatoire pour toutes les filiales consolidées.

La Direction Financière effectue une veille permanente, avec l'appui de ses Commissaires aux comptes, sur les nouvelles normes IFRS en préparation, de façon à prévenir le Comité Exécutif et à anticiper leurs conséquences sur les comptes du groupe.

## ▪ Le Système d'Information

La consolidation des données comptables est faite avec une application informatique sécurisée, connue sur le marché et utilisée dans d'autres groupes cotés. Cette application et les données qui l'alimentent constituent le système de consolidation du groupe. Il a été mis en place pour le passage aux normes IFRS. Il a fait depuis l'objet d'adaptations régulières standards qui accompagnent l'évolution des besoins du groupe.

En termes de contrôles, les objectifs du système de consolidation sont les suivants :

- procéder automatiquement à des contrôles de cohérence sur les données financières remontées par les filiales ;
- accélérer et fiabiliser le traitement des informations remontées ;
- accroître le niveau d'homogénéisation par des tableaux de remontée et de restitution des informations formatées.

## c) Le Contrôle de gestion

Rattaché à la Direction Financière, le Contrôle de gestion participe à l'élaboration des budgets annuels et assure l'établissement d'un reporting financier mensuel détaillé selon un modèle « groupe ». Il permet également une analyse précise de la formation et de l'évolution du résultat en le comparant aux budgets. La procédure de reporting mensuel vise ainsi à fournir au Comité Exécutif et au Comité de Direction opérationnel une analyse détaillée de l'évolution de l'activité, de certains indicateurs-clés et leur permettre de mesurer l'efficacité des organisations en place.

Les prévisions budgétaires sont revues sur une base semestrielle de façon à appréhender la réalisation des objectifs.

Le reporting mensuel est l'outil de contrôle du groupe pour suivre et analyser les réalisations mensuelles, les comparer aux prévisions, et prendre, le cas échéant, des mesures correctives nécessaires.

## 3.4. Elaboration de l'information comptable et financière

### La clôture des comptes

Le processus de clôture des comptes du groupe repose sur des procédures de validation qui s'appliquent à chaque étape du traitement des informations selon un calendrier défini par la Direction Financière.

Les informations transmises par les filiales sont contrôlées par le pôle consolidation, au siège, qui effectue l'élimination des transactions internes, les contrôles de cohérence et valide les postes présentant le plus de risques.

Ces états financiers sont consolidés au niveau du groupe, sans palier de consolidation intermédiaire. La Direction Financière du groupe reste donc seule habilitée à passer des écritures comptables de consolidation.

Les états financiers consolidés publiés sont élaborés par la Direction Financière sur la base des états financiers audités des filiales. Tous les états transmis par les filiales font l'objet d'un examen limité lors des clôtures semestrielles et d'un audit lors des clôtures annuelles.

Les principales options et estimations comptables, retenues par le groupe, sont évoquées en amont de l'arrêté des comptes avec les Commissaires aux comptes.

### Les Commissaires aux comptes

Les Commissaires aux comptes de la société-mère procèdent à la revue limitée des comptes consolidés au 30 septembre et à l'audit des comptes sociaux et consolidés au 31 mars. Les Commissaires aux comptes font part de leurs conclusions sur les arrêtés de comptes lors de réunions de synthèse, au cours desquelles ils communiquent les points significatifs relevés lors de leurs travaux de contrôle.

La Direction Financière retient ces remarques comme des recommandations et veille à leur application dans les clôtures ultérieures.

### L'arrêté des comptes

Les comptes consolidés sont présentés, en présence des Commissaires aux comptes, par le Directeur Financier du groupe au Conseil d'Administration, qui les arrête et qui présente les résolutions qui seront soumises délibérations de l'Assemblée Générale des actionnaires.

### La communication financière

La communication financière du groupe se déroule selon un calendrier diffusé au public et d'une information à jour sur le groupe. La Direction Financière, associée à une agence financière spécialisée, s'assure que sa communication est réalisée selon les délais requis et en conformité avec les lois et règlements, en répondant aux exigences de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

### 3.5. Description du dispositif du contrôle interne

La formalisation des procédures existantes au sein d'OVERLAP Groupe et la rédaction d'un manuel de procédure ont été effectuées par le contrôle de gestion. Ce manuel s'est appuyé sur le « Guide d'application relatif au contrôle interne de l'information comptable et financière », cadre de référence de l'AMF.

Il recense les procédures et règlements internes existants et décrit les principales méthodes de travail existantes au sein du groupe.

Ces procédures sont applicables à l'ensemble des sociétés du groupe, ce qui est simplifié par la centralisation de la Direction Administrative et Financière du groupe au sein de la holding, en son siège social de Courbevoie.

## Utilisation du Guide d'application

Le groupe a utilisé le Guide d'application pour revoir les procédures de contrôle interne relatives à l'information comptable et financière.

Pour ce faire, le groupe a établi un questionnaire d'auto-évaluation issu du Guide d'application qui a été transmis à chaque directeur opérationnel, au responsable comptable, à la direction des ressources humaines et au responsable de la trésorerie.

Les plans d'actions issus de l'analyse de ces questionnaires font l'objet d'un suivi par la direction financière du groupe.

Ces questionnaires ont permis de revoir les procédures de contrôle interne relatives à l'information financière et comptable. En utilisant le Guide d'application, le groupe a souhaité poursuivre la sensibilisation du personnel à ce domaine et poursuivre ainsi l'amélioration en continu des processus, en mettant l'accent sur leur documentation.

## Définition, objectifs et périmètre

Le groupe a retenu la définition du Contrôle interne comptable et financier figurant dans le Guide d'application du Cadre de Référence de l'AMF : Le Contrôle interne comptable et financier des sociétés est un élément majeur du Contrôle interne. Il concerne l'ensemble des processus de production et de communication de l'information comptable et financière des sociétés et concourt à la production d'une information fiable et conforme aux exigences légales et réglementaires.

Il vise à assurer :

- la conformité des informations comptables et financières publiées avec les règles applicables ;
- l'application des instructions et orientations fixées par le Comité Exécutif ;
- la préservation des actifs ;
- la prévention et la détection des fraudes et irrégularités comptables et financières, dans la mesure du possible ;
- la fiabilité des informations diffusées et utilisées en interne à des fins de pilotage ou de contrôle dans la mesure où elles concourent à l'élaboration de l'information comptable et financière publiée ;
- la fiabilité des comptes publiés et celle des autres informations communiquées au marché.

Dans le cadre de la production des comptes consolidés, le périmètre du Contrôle interne comptable et financier comprend la société mère OVERLAP Groupe et les sociétés intégrées dans les comptes consolidés (« le groupe »).

## 3.6. Plan d'action pour le renforcement du contrôle interne : Perspectives

Le groupe veille à mettre en œuvre les meilleures pratiques, afin de continuer à améliorer et à renforcer son dispositif de contrôle interne.

La mise en production prochaine du nouveau progiciel de gestion intégrée donnera à la direction du groupe le moyen de renforcer son analyse de la formation des flux financiers, et ainsi de mesurer les réalisations avec les objectifs définis. Le groupe mise sur une restitution qualitative et rapide de l'information ainsi obtenue, devenant un outil analytique complété par un outil décisionnel.

## Partie III : Responsabilité sociétale et environnementale

### 1. Des indicateurs pour un suivi de la performance globale

Une démarche de développement durable s'appuie nécessairement sur un recueil et un suivi de données. C'est la raison pour laquelle OVERLAP Groupe s'est doté, au 31 mars 2010, d'un ensemble d'indicateurs destinés à mesurer sa performance extra-financière et à répondre à ses objectifs d'évaluation et de communication.

Chacun de ces indicateurs répond aux trois conditions suivantes :

- la possibilité d'être suivi dans le temps
- la disponibilité de l'information
- la compréhension et la reconnaissance par l'interlocuteur cible

### 2. Le protocole de reporting

En 2010, OVERLAP Groupe a défini un protocole de reporting des indicateurs RSE couvrant les domaines suivants: environnement, social et sociétal, qualité, économie et achats responsables.

Ce protocole de reporting définit l'ensemble des indicateurs classés par thèmes, les définitions retenues, ainsi que les méthodologies de calcul ou de collecte des données. Il est réactualisé chaque année et tient compte des éventuels ajouts, modifications ou suppression d'indicateurs. Il sert de guide interne et est mis à la disposition de l'ensemble des contributeurs participants à la collecte et la consolidation des données groupe. Il a vocation à couvrir l'ensemble des activités du groupe.

### 3. Choix et pertinence des indicateurs

Les indicateurs ont été sélectionnés sur la base :

- des impacts significatifs des activités du groupe (indicateurs environnementaux)
- des enjeux majeurs de la RSE pour OVERLAP Groupe
- des attentes internes et externes d'informations en matière de développement durable

Ils permettent de suivre l'évolution des engagements du groupe en matière de RSE et de rendre compte aux différentes parties prenantes de la performance et des résultats annuels du groupe. Le reporting est composé d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs. Des indicateurs calculés permettent notamment de disposer de ratios de performance. Pour chaque indicateur, les contributeurs sont invités à renseigner en commentaire les possibles difficultés de collecte, les bonnes pratiques mises en oeuvre, les types de données source (facture, relevé, donnée interne, estimation...) ainsi qu'à expliquer les éventuelles variations d'une année sur l'autre.

Les indicateurs des domaines environnemental, social et sociétal, que le groupe a mis en place lui permettent de se conformer aux obligations du décret n° 2002-221 du 20 février 2002 pris pour l'application de l'article L. 225-102-1 du code de commerce (art. 116 de la loi NRE) et de suivre, d'une part les principaux impacts environnementaux de ses activités, d'autre part la réalité sociale du groupe.

Près de 160 indicateurs de performance répartis en 5 domaines (environnement, social et sociétal, qualité, économie et achats responsables) et 23 thématiques permettent au groupe de mesurer et piloter sa performance RSE.

### 4. Organisation de la collecte des données

Pour chaque domaine, le reporting annuel est organisé via un fichier excel permettant la collecte des données. La collecte est organisée par la Direction de la Communication. Au lancement de la campagne de collecte, des entretiens ou conférences téléphoniques sont réalisés afin de passer en revue les indicateurs avec les contributeurs, de répondre à leurs éventuelles questions et de les informer du calendrier de la campagne.

## 5. Périmètre de reporting

Pour son reporting environnemental, OVERLAP Groupe suit les règles de consolidation financière. Ainsi, les entités visées par le reporting sont les entités dont le groupe a le contrôle opérationnel. Les nouveaux sites sont pris en compte dans le reporting uniquement lorsque l'ouverture ou le contrôle opérationnel a eu lieu pendant le premier semestre de l'année de reporting. Cependant, quel que soit le moment de l'année où la cession ou la perte du contrôle opérationnel d'un site s'effectue, celui-ci est automatiquement exclu du périmètre de reporting.

Par défaut les données portent sur les 12 derniers mois glissants au 1er avril 2010.

Pour 2010, le reporting des données environnementales couvre l'ensemble des sites opérationnels d'OVERLAP Groupe, à savoir 14 sites (les salles datacenters et le centre d'intégration de Rungis étant considérés comme des sites à part entière).

Les données sociales sont directement saisies par la direction des Ressources Humaines dans le fichier de collecte. Elles couvrent l'ensemble des filiales du groupe. Sauf lorsque mention en est faite, les données portent sur les 12 derniers mois glissants au 1er avril 2010.

## 6. Consolidations et contrôles internes

Les données sont consolidées et contrôlées à l'issue de la campagne par la Direction de la Communication. En ce qui concerne les indicateurs environnementaux, des contrôles de cohérences sont effectués en se basant d'une part sur des comparaisons inter-sites et d'autre part sur les données des années précédentes (lorsque celles-ci ont fait l'objet d'un reporting antérieur).

## 7. Vérification externe

Compte tenu de la mise en place récente du système de reporting RSE, OVERLAP Groupe n'a pas fait vérifier par un vérificateur externe ses principaux indicateurs de performance environnementaux et sociaux.

Toutefois, cette option est à l'étude pour les prochaines campagnes de reporting annuel.

### Partie IV : Pouvoirs du Directeur Général

Le Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Ils exercent leurs pouvoirs dans la limite de l'objet social et des pouvoirs qui leur sont conférés par le Conseil d'Administration et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Ils sont responsables en premier rang du bon fonctionnement de la Société et donc notamment de l'organisation de l'ensemble des procédures qui ont pour objet de permettre la réalisation des opérations de l'entreprise dans des conditions optimales (ainsi que des systèmes de rapports le cas échéant). Ils sont aussi responsables de l'organisation de la comptabilité, de la collecte et de l'intégrité de l'information financière.

Le Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués représentent la Société dans ses relations avec les tiers. La Société est engagée, même par ses actes qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des Statuts suffise à constituer cette preuve.

Aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Directeur Général et aux Directeurs Généraux Délégués.

Fait à Courbevoie, le 15 juillet 2011

Le Président du Conseil d'Administration

## **OVERLAP Groupe, S.A .**

---

**Rapport des Commissaires aux Comptes,  
établi en application de l'article L. 225-235 du Code de Commerce,  
sur le rapport du Président du Conseil d'Administration  
de la Société OVERLAP Groupe, S.A.**

**Exercice clos le 31 mars 2011**

---

Vachon & Associés  
54, rue de Clichy  
75009 PARIS

Audit & Diagnostic  
14, rue Clapeyron  
75008 Paris

Deloitte & Associés  
185, avenue Charles-de-Gaulle  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

## OVERLAP Groupe, S.A .

---

### Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la Société OVERLAP Groupe, S.A.

**Exercice clos le 31 mars 2011**

---

Mesdames, Messieurs, les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société OVERLAP Groupe, S.A., et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 mars 2011. Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

# Annexes

---

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

## Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 27 juillet 2011  
Les Commissaires aux Comptes

Vachon & Associés  
Représenté par

Bertrand VACHON

Audit & Diagnostic  
Représenté par

Didier MICHEL

Deloitte & Associés  
Représenté par

Laurent ODOBEZ

Annexe 3 : Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

**OVERLAP Groupe, S.A .**

---

**9, RUE MOULIN DES BRUYERES  
92411 COURBEVOIE CEDEX**

---

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES  
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2011**

---

Vachon & Associés  
54, rue de Clichy  
75009 PARIS

Deloitte & Associés  
185, avenue Charles-de-Gaulle  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Audit & Diagnostic  
14, rue Clapeyron  
75008 Paris

## OVERLAP Groupe

---

### **RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L' EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2011**

---

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'Article R. 225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R 225 - 31 du Code de Commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### **CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

##### **Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'Article L. 225-38 du Code de Commerce.

## CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

### Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

- dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-30 du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements réglementés suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

### Convention conclue avec un administrateur Rémunération au titre d'un contrat de travail prévoyant une rémunération différée

#### Personne intéressée

Monsieur Stéphane DELIRY

#### Date d'autorisation

Conseil d'Administration du 4 juin 2008.

Cette convention a fait l'objet d'une approbation par l'Assemblée Générale du 26 septembre 2008.

#### Nature, objet et modalités

Dans l'hypothèse où Monsieur **Georges HOROKS** et / ou sa famille céderaient plus de 50 % des actions **d'OVERLAP Groupe** qu'ils détiennent à ce jour, que Monsieur **Georges HOROKS** cesserait ses fonctions de Président Directeur Général et qu'un nouveau Président Directeur Général était nommé, mettant aussi un terme au mandat de Directeur Général Délégué de Monsieur **Stéphane DELIRY**, ce dernier pourrait prétendre au versement d'une indemnité correspondant à une année de rémunération brute (fixe plus variable).

Le versement de cette indemnité serait soumis au respect de la condition suivante : perception par Stéphane DELIRY au cours des trois exercices précédant son départ d'au moins 75 % de la rémunération variable maximale à laquelle il pouvait prétendre, déterminée sur la base des dispositions du paragraphe relatif à la rémunération variable ci-dessous.

Au titre de l'exercice 2011/2012, cette rémunération variable se détermine sur la base d'objectifs quantitatifs (fonction de critères de performance : chiffre d'affaires, marge et résultat net) pour K€ 65 et sur des objectifs qualitatifs (liés à des objectifs stratégiques pour le développement du groupe) pour K€ 30.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 27 juillet 2011  
Les Commissaires aux Comptes

**Vachon & Associés**  
Représenté par

**Bertrand VACHON**

**Deloitte & Associés**  
Représenté par

**Laurent ODOBEZ**

**Audit & Diagnostic**  
Représenté par

**Didier MICHEL**

# Annexes

---

## Annexe 4 : Prévisions de communication financière

Assemblée générale mixte annuelle .....29 septembre 2011

Chiffre d'affaires du 2ème trimestre 2011/2012 ..... 15 novembre 2011

Résultats semestriels 2011/2012 (clos le 30 septembre) ..... 30 novembre 2011

## Annexe 5 : Qualité et prestations de services chez OVERLAP Groupe

### La démarche qualité d'OVERLAP Groupe pour les services d'infrastructure

Sans être ISO 9001, mais soucieux de fournir le meilleur service à ses clients, les filiales d'OVERLAP Groupe mettent chacune en œuvre une démarche de garantie de la qualité de ses prestations, tant pour l'élaboration de ses propositions commerciales que pour la réalisation des projets que lui confient ses clients.

La démarche qualité chez OVERLAP Groupe porte sur : l'établissement des propositions commerciales, les prestations et la réalisation des projets clients. Elle repose sur une maîtrise et un contrôle des différentes phases associées.

#### 1. Les objectifs qualité appliqués dans le Groupe pour la satisfaction des clients

Ces objectifs sont liés aux activités d'OVERLAP Groupe et aux besoins de ses clients :

Pour l'établissement des propositions commerciales :

- Identifier pleinement les besoins de nos clients, proposer les solutions optimales, cohérentes et pérennes répondant à l'ensemble de ces besoins, s'engager sur leur satisfaction,
- S'engager sur l'évolutivité des solutions au regard des perspectives prévues par les clients,
- Identifier et proposer le déroulement optimal et détaillé du projet, s'engager sur les prestations et fournitures,
- Identifier et présenter les actions que le client devra mener au cours du projet.

Pour la réalisation des projets clients :

- Respecter tous les engagements contractuels,
- Garantir une information actualisée pour le pilotage du projet,
- Garantir la qualité de chacune des installations,
- Garantir la réussite et les délais de chaque phase critique,
- Analyser les évolutions du besoin réel.

Ces objectifs sont atteints par la mise en œuvre de méthodes de travail adaptées aux activités d'OVERLAP Groupe et aux exigences de ses clients.

#### 2. L'établissement des propositions commerciales

Le processus générique d'établissement des propositions commerciales au sein d'OVERLAP Groupe est le suivant :

##### 2.1. L'étude du besoin

Cette phase comporte une analyse détaillée du besoin exprimé, une identification des compléments éventuellement non exprimés mais nécessaires, et la prise en compte des évolutions prévues.

Les vérifications nécessaires sont faites auprès du client. Le besoin ainsi étudié est reformulé de manière structurée et devient le périmètre sur lequel porte l'engagement de satisfaction des besoins.

##### 2.2. L'étude de la solution

Les solutions possibles sont examinées.

Les choix technologiques sont faits, et l'architecture globale est définie.

Les aspects financiers sont pris en compte dans ces choix. En complément à sa démarche interne, OVERLAP Groupe s'appuie sur des partenariats privilégiés avec ses fournisseurs majeurs pour valider l'architecture et s'assurer :

- De la qualité des solutions,
- De la faisabilité et de l'adéquation des solutions,
- De l'optimisation des solutions,
- Du support de ces solutions par les fournisseurs.

Les assurances qualité des fournisseurs, et les engagements nécessaires, sont pris auprès d'eux tant pour les fonctions utilisées initialement que pour les évolutions ou la pérennité des produits.

## 2.3. L'organisation du projet

- Les exigences d'assurance qualité du client pour le déroulement de son projet sont vérifiées et prises en compte,
- De même, les exigences d'assurance qualité de certains fournisseurs sont prises en compte,
- Le projet est construit par l'identification fine de tâches planifiables, décrites en termes de responsabilités, données d'entrée, dépendances, production et fournitures,
- Cette description inclut les tâches à mener par le client ou par des tiers agissant à sa demande,
- Une optimisation en terme de charges, délais, coûts est effectuée,
- La liste des livrables est formalisée,
- Le périmètre des recettes est précisé,
- Les compétences nécessaires et les ressources correspondantes sont identifiées,
- L'ensemble devient le périmètre sur lequel porte l'engagement de prestations, livrables et délais.

## 2.4. Rédaction de la proposition

Une description complète et détaillée de la solution et du déroulement du projet, reprenant les conclusions des études décrites ci-dessus, est rédigée ; l'existant du client est rappelé si besoin,

La cohérence de l'ensemble est vérifiée, notamment la capacité d'engagement à la satisfaction des besoins, Le cas échéant, les équipes prévues sont présentées au client.

## 3. La réalisation des projets

Le processus générique de conduite de projet chez OVERLAP Groupe est le suivant :

### 3.1. En phase de démarrage du projet, les actions principales suivantes sont menées :

- Présentation de l'équipe,
- Etablissement du planning détaillé reprenant les éléments de l'offre, validation par le client ; sur les projets le nécessitant, plusieurs niveaux de planning peuvent être gérés.
- Définition du plan de montée en charge,
- Initialisation du Plan d'Assurance Qualité spécifique si le client le souhaite ; le cas échéant, définition des procédures de livraison, de recette, de gestion d'incidents et de gestion des demandes d'évolutions,
- Initialisation de la procédure de gestion de risques ; pour chaque risque, identification de l'action « palliative »,
- Planification des comités de suivi et de pilotage.

### 3.2. En phase de déroulement du projet, les actions principales suivantes sont menées :

- Maîtrise de la qualité des fournitures,
- Contrôle de l'avancement du projet et des délais, lancement des actions d'évitement de tout retard,
- Gestion et actualisation du ou des plannings,
- Pilotage et adéquation des ressources en fonction des charges et délais,
- Actualisation de la procédure de gestion de risques et actions « palliatives »,
- Information régulière et écrite du client, communication avec le client par le biais de comités de suivi et de pilotage avec comptes-rendus,
- Vérification du respect des engagements contractuels,
- Rappel des responsabilités de chaque intervenant, coordination des actions pour garantir la qualité de chaque installation, le délai et la réussite de chaque phase critique,
- Application des procédures définies, notamment en cas de demande d'évolution.

Compte tenu des activités d'OVERLAP Groupe et des exigences les plus fréquentes de ses clients, une attention particulière est apportée aux points suivants : maîtrise des délais, réussite des phases critiques, qualité des livrables, qualité des prestations de formation et transfert de compétences.

### 3.3. En fin de projet, les actions principales suivantes sont menées :

- Sauvegarde des configurations mises en production,
- Bilan du projet,
- Clôture du projet.

Enfin, conformément aux directives commerciales mises en place dans le groupe, un après-vente des installations réalisées est effectué, notamment par le conseil technique ou l'accompagnement dans les relations client /fabricant.

## Annexe 6 : Table de concordance

Afin de faciliter la lecture du présent document concernant la présentation d'OVERLAP Groupe S.A., le tableau ci-dessous présente dans sa partie gauche les rubriques de l'annexe 1 du règlement Européen numéro 809/2004 du 29 avril 2004 de la Commission Européenne et renvoie dans sa colonne de droite aux paragraphes du présent document correspondant.

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004 de la commission européenne	Document de Référence 2010/2011 n° de la page
<b>1. Personnes responsables</b>	
1.1. Personnes responsables des informations . . . . .	4
1.2. Attestation du responsable du document d'enregistrement . . . . .	4
<b>2. Contrôleurs légaux des comptes</b>	
2.1. Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes de l'émetteur . . . . .	5
<b>3. Informations financières sélectionnées</b>	
3.1. Présentation des informations financières historiques sélectionnées pour chaque exercice de la période couverte par ces informations financières . . . . .	16 et 17
<b>4. Facteurs de risque . . . . .</b>	21 à 26
<b>5. Informations concernant l'émetteur</b>	
5.1. Historique et évolution de la société. . . . .	6 et 7
5.1.2. La raison sociale et le nom commercial de l'émetteur . . . . .	6
5.1.2. Le lieu et le numéro d'enregistrement de l'émetteur . . . . .	6
5.1.3. Le siège social et la forme juridique de l'émetteur, la législation régissant ses activités, son pays d'origine, l'adresse . . . . .	6
5.2. Investissements . . . . .	11 et 28
<b>6. Aperçu des activités. . . . .</b>	10, 14 à 19
<b>7. Organigramme . . . . .</b>	11
<b>8. Propriétés immobilières, usines et équipements . . . . .</b>	N/A
<b>9. Examen de la situation financière et du résultat</b>	
9.1. Situation financière . . . . .	17 et 38
9.2. Résultat d'exploitation . . . . .	16 et 39
<b>10. Trésorerie et capitaux</b>	
10.1. Informations sur les capitaux de l'émetteur (à court et à long terme) . . . . .	28 à 30, 40, 64 à 66
10.2. Flux de trésorerie . . . . .	15 et 41
10.3. Structure et condition de financement. . . . .	63 à 68
<b>11. Recherche et développement, brevets et licences. . . . .</b>	33
<b>12. Informations sur les tendances . . . . .</b>	19

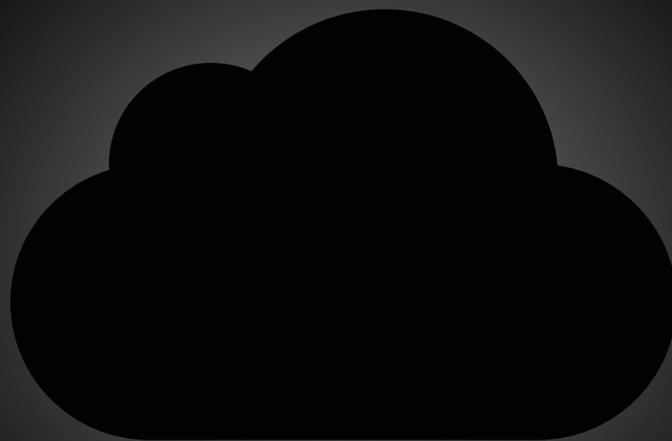
# Annexes

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004  
du 29 avril 2004 de la commission européenne

Document de Référence 2010/2011  
n° de la page

<b>13.</b>	<b>Prévisions ou estimations du bénéfice</b>	N/A
<b>14.</b>	<b>Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale</b>	
14.1.	Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction Nature de tout lien familial existant entre n'importe lesquelles de ces personnes	27, 81 à 83
<b>15.</b>	<b>Rémunérations et avantages</b>	
15.1.	Rémunérations versées et avantages en nature	27
<b>16.</b>	<b>Fonctionnement des organes d'administration et de direction</b>	33 et 34, 105 à 108
16.1.	Date d'expiration des mandats actuels et durées de fonctions.	28
16.2.	Conformité de l'émetteur au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur.	33 et 34, 104
<b>17.</b>	<b>Salariés</b>	
17.1.	Nombre de salariés à la fin de la période couverte par les informations financières historiques	10, 31 et 32
17.2.	Participations et stock options	30 et 65 à 66
17.3.	Participation des salariés dans le capital	30 et 31
<b>18.</b>	<b>Principaux actionnaires</b>	
18.1.	Franchissement de seuil	29
18.2.	Droits de vote doubles	29
18.3.	Contrôle de l'entreprise.	33, 34, 109 à 114
<b>19.</b>	<b>Opérations avec des apparentés</b>	81 à 83
<b>20.</b>	<b>Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur</b>	
20.1.	Informations financières historiques (résultat des cinq derniers exercices)	103
20.2.	Informations financières proforma	N/A
20.3.	Comptes sociaux	18 et 85
20.4.	Vérification des informations historiques annuelles (Rapports des Commissaires aux Comptes).	35 à 37
20.5.	Date des dernières informations financières.	86 à 93
20.6.	Informations financières intermédiaires et autres	93
20.7.	Politique de distribution des dividendes.	93
20.8.	Procédures judiciaires et d'arbitrage.	94
20.9.	Changements significatifs sur la situation financière et commerciale.	94
<b>21.</b>	<b>Informations complémentaires</b>	
21.1.	Capital social.	95
21.2.	Contrats importants	100
21.3.	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	100
21.4.	Documents accessibles au public	101
21.5.	Informations sur les participations	101





Le Cristallin - 9, rue du Moulin des Bruyères - 92411 Courbevoie Cedex  
Tel. : 01 47 68 68 68 - Fax : 01 47 68 68 69  
[www.overlapgroupe.fr](http://www.overlapgroupe.fr)

Création : Service Communication OVERLAP Groupe. Copyright 2011  
Toutes les marques citées sont déposées par leurs propriétaires